

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau
Herausgeber: Association Jean-Jacques Rousseau
Band: - (2020)
Heft: 79

Artikel: Jean Jacques Rousseau de Montmorency à Môtiers
Autor: Nadaud, Jean-Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN JACQUES ROUSSEAU DE MONTMORENCY À MÔTIERS

*en quel lieu du monde est-on à couvert
de l'injustice des hommes ?¹*

Préambule

Ainsi s'exprime Jean-Jacques Rousseau, dans une lettre du 29 mai 1762 adressée au libraire-éditeur Marc-Michel Rey, à quelques jours seulement de l'audience du Parlement de Paris qui marquera à jamais le début des persécutions à son encontre. Le contraste est alors saisissant entre un projet de vie tel qu'il le concevait après la publication de ses deux derniers ouvrages, le *Contrat social* et l'*Emile*, et la réalité qui le frappe dès la sortie de presse, sous la forme de condamnations multiples. Au moment même où il pensait terminer sa carrière d'auteur, où il avait la satisfaction d'avoir « dit ce qu'il avait à dire »², la fureur publique allait bouleverser tous ses projets. Si ce traumatisme agit bien sûr, d'abord, sur sa personne même, il va avoir une conséquence majeure sur son œuvre, en l'engageant dans une défense éperdue de son honneur et de ses ouvrages, jusqu'aux ultimes moments de sa vie.

Ne plus écrire, pourtant, retrouver un anonymat salvateur et ne plus être contraint par ce milieu des lettres à une existence qui ne lui convenait pas, tout cela restait une aspiration constante. Ce projet d'ailleurs, était déjà bien avancé; il fallait d'abord venir à bout de cette édition du *Contrat social* et de l'*Emile*, puis vivre en ne suivant plus que

¹ Jean-Jacques Rousseau, *lettre à Marc-Michel Rey* du 29 mai 1762, Edition du Tricentenaire (ET), t. XIX, n° 781, p. 1118, Ed. Slatkine, Genève, 2012.

² Voir Entretien avec R. Trousson, Emission « Une vie, une œuvre, (1712-1778) Jean-Jacques Rousseau ou le rêve des origines » – France Culture 1997.

son propre vouloir. Le produit de ses ouvrages et l'édition de ses «œuvres complètes» suffiraient à assurer le financement de son existence, et pour tromper l'ennui, car tout était décidément prévu, il écrirait, sans obligation d'aucune sorte, les «mémoires de sa vie», depuis longtemps réclamées par son éditeur hollandais Marc-Michel Rey.

Mais la perspective d'une existence paisible et simple pouvait-elle jamais devenir réalité chez cet homme sensible et tourmenté? Au comble de sa notoriété, notamment après le succès foudroyant l'année précédente de *La Nouvelle Héloïse*, Rousseau allait traverser, en l'espace de quelques mois, de terribles orages le contraignant à un changement de vie radical.

Dès les derniers mois de l'année 1761, les premières difficultés survenaient dans ses rapports avec le libraire parisien Nicolas-Bonaventure Duchesne, chargé de l'édition de l'*Emile*. Rousseau considérait cet ouvrage comme le plus important de ses écrits et celui qui couronnerait enfin son long travail de dénonciation et de rénovation d'une société pervertie. Mais les circonstances et les conditions d'impression de son livre l'enfermeront peu à peu dans une période extrêmement agitée, pendant laquelle il devra se battre, dans des inquiétudes permanentes, pour sauvegarder l'intégrité de ses écrits. En proie à des douleurs physiques angoissantes à la suite du bris accidentel d'une sonde dans l'urètre, perdant momentanément toute lucidité, victime de ce que Jean Fabre qualifiera de «délire interprétatif»³, il connaîtra des semaines difficiles. Ces troubles seront indirectement à l'origine des quatre lettres à Malesherbes, dans lesquelles il s'agira, dans l'urgence, de suppléer aux mémoires qu'il envisageait d'écrire dans le calme d'une retraite réparatrice. Alors qu'il surveillait scrupuleusement les dernières impressions, les nuages commençaient à s'accumuler au dessus d'un auteur dont les écrits devaient mettre en émoi tout le système politique et religieux du royaume.

³ Jean Fabre, « Jean-Jacques Rousseau et le prince de Conti », *Annales Jean-Jacques Rousseau (AJJR)*, t. 36 (1963-1965), p. 8.

L'impression de l'*Emile* et les «troubles» de 1761

Les rapports de Rousseau avec ses éditeurs n'ont pas toujours été faciles et beaucoup eurent à essuyer les emportements de l'auteur lorsque les résultats escomptés ne répondaient pas à ses exigences. Tout passait au crible de sa surveillance: la qualité du papier, le choix des caractères, le format des ouvrages, et les retards dans l'avancement de l'impression le poussaient souvent jusqu'à l'exaspération. Avec le libraire Marc-Michel Rey d'Amsterdam, les relations étaient anciennes et marquées d'une certaine confiance, malgré des querelles passagères suivies de raccommodements. Il restait l'éditeur principal des œuvres de Rousseau pour avoir publié le *Discours sur l'inégalité*, la *Lettre à d'Alembert* et bien sûr *La Nouvelle Héloïse*. Pour l'*Emile*, il aurait sans doute aussi eu la préférence du philosophe mais Rousseau se laissa convaincre par la maréchale de Luxembourg sur le choix d'un libraire parisien capable de lui procurer un meilleur prix pour son manuscrit⁴. Sur un point toutefois, Rousseau ne voulait pas transiger: son ouvrage ne devait en aucun cas être imprimé en France, doutant d'ailleurs qu'une permission tacite lui soit accordée⁵. En décembre 1760 déjà, dans une lettre adressée au libraire Hippolyte-Louis Guérin qui se proposait d'entreprendre une édition générale de ses œuvres incluant le traité de l'éducation, Rousseau précise:

je n'imagine pas qu'il puisse être imprimé dans le royaume, au moins pour la première fois, sans une mutilation à laquelle je ne consentirai jamais, attendu que ce qu'il faudrait ôter est précisément ce que le livre a de plus utile⁶

⁴ Voir ET II, *Confessions* Livre X, p. 691 et ET XIX, n° 546, p. 810, lettre de R. à la maréchale de Luxembourg du 11 décembre 1760.

⁵ Dans le cas d'une permission tacite, le livre était quand même soumis à la censure mais paraissait sans approbation en tête d'ouvrage (voir ET II, *Confessions* Livre X, note 1, p. 691).

⁶ ET XIX, n° 551, p. 817, lettre de R. à Hippolyte-Louis Guérin du 21 décembre 1760.

Pag. 8.

Tom. IV.



J. M. Moreau le jeune inv.

J. B. Simonet Sculp. 1778.

« La nature étaloit à nos yeux toute sa magnificence. ». Gravure de Jean-Baptiste-Blaise Simonet (1742-1817 ?) 1778 sur un dessin de Jean-Michel Moreau le jeune (1741-1814)

Illustration pour l'*Emile* (scène du vicaire) pour l'édition de Londres (1774-1783).

© Musée Rousseau Môtiers /Agence Martienne - MRM 70.2.31

Le passage visé concernait évidemment la *Profession de foi du vicaire savoyard*, au Livre IV de l’ouvrage, morceau dont les «hardiesses» du contenu n’échappaient pas à l’auteur face à une opinion peu préparée à se voir bousculée dans ses convictions religieuses. Malgré tout, la duchesse de Luxembourg réussit à emporter ses derniers doutes, avec l’appui rassurant du directeur de la Librairie, Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, désirant privilégier une impression en France, pour aider à la défense des libraires contre un nombre considérable de livres édités à l’étranger et notamment en Hollande. Avec cette double confiance en la maréchale et en l’autorité du magistrat, il ne restait plus d’obstacle à son accord.

Comme l’impression d’un livre qu’il approuvait était par cela seul, légitime, je n’avais plus d’objection à faire, contre celle de cet ouvrage.⁷

Cet engagement de la duchesse dans l’édition de l’*Emile* témoigne sans conteste d’une amitié sincère envers l’auteur, et les manifestations d’attachement à leur célèbre hôte se retrouvent souvent sous la plume des Luxembourg, comme par exemple dans ces mots du maréchal :

je hais bien l’hiver puisqu’il me prive du plaisir de voir un ami que j’aime aussi tendrement⁸

Mais toutes ces effusions, qui avaient depuis longtemps eu raison des réticences de Rousseau envers ses protecteurs, ne doivent pas faire oublier une réalité plus prosaïque : être les hôtes d’un auteur aussi renommé permettait d’ajouter, au prestige du rang, la réputation flatteuse de soutenir un homme de lettres de cette dimension. La volonté chez la duchesse de Luxembourg de vouloir participer à l’édition du traité de l’éducation procède de cette démarche. Selon Benoît Mély :

⁷ ET II, *Confessions* Livre X, p. 692.

⁸ CC, t. VIII, n° 1217, lettre du 4 janvier 1761 du duc de Luxembourg à R. (orthographe modernisée partout).

La maréchale se charge en fait de redistribuer l'*Emile* sous son nom, avec son parrainage, à tout ce qui, dans les relations de Rousseau ou dans les siennes propres, appartient à l'élite sociale [...] Elle est de ce fait instituée médiatrice entre Rousseau et la haute société, introductrice du livre vis-à-vis du pouvoir et des secteurs de l'opinion ; elle retrouve une fonction essentielle de la protectrice⁹

Il fallait ainsi dans un premier temps détourner Rousseau de son éditeur hollandais, Marc-Michel Rey, par des incitations amicales, comme le montre une lettre du maréchal de Luxembourg, à propos de la conduite du libraire et de la future édition de l'*Emile* :

Je m'impatientais beaucoup de la lenteur de votre libraire et de ne point voir paraître Julie mais je suis furieux contre lui si vos soupçons sont bien fondés [et si] son avarice lui a fait prendre la route de la mer à cette pauvre Julie [...] mais ce qui me console, c'est le parti que vous avez pris de ne point lui donner votre Emile et de le confier à Madame de Luxembourg comme elle vous l'avait demandé plusieurs fois¹⁰

Le choix d'un imprimeur-éditeur se porte alors sur Hippolyte-Louis Guérin, important libraire parisien, sans doute par l'intermédiaire de Malesherbes¹¹. Guérin avait diffusé en 1755, le *Discours sur l'inégalité* pour le compte de Marc-Michel Rey. C'était une connaissance de Rousseau et son voisin dans la vallée de Montmorency, lorsque le libraire séjournait dans sa maison de campagne à Saint-Brice¹².

Le montage éditorial comprend plusieurs niveaux : Guérin persuade Malesherbes d'inciter la maréchale de Luxembourg à donner le manuscrit de l'*Emile* à un libraire parisien qui ferait

⁹ Benoît Mély, *Jean-Jacques Rousseau, un intellectuel en rupture*, p. 114, Paris, Minerve, 1985.

¹⁰ CC, t. VIII, n° 1217, lettre du 4 janvier 1761 du duc de Luxembourg à R.

¹¹ Voir Raymond Trousson, *Jean-Jacques Rousseau, le deuil éclatant du bonheur* (tome II), p. 141, Paris, Tallandier, 1989.

¹² Raymond Birn, « Guérin », *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau (DJJR)*, pp. 394-395.

imprimer en Hollande. Il propose deux associés, les libraires Nicolas-Bonaventure Duchesne et Pierre Guy, pour l'édition française qui sera parallèlement imprimée en Hollande par copie des feuilles provenant de France, chez le libraire Jean Néaulme à Amsterdam. Celui-ci demande alors un privilège aux autorités hollandaises pour l'impression de l'*Emile*, ce privilège d'impression des œuvres de Rousseau étant détenu jusqu'alors par Marc-Michel Rey. Finalement un traité, revu par Malesherbes, est signé avec Duchesne le 4 septembre 1761. Rousseau note dans les *Confessions* :

Après avoir demeuré longtemps sans entendre parler de l'*Emile*, depuis que je l'avais remis à M^{me} de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en était conclu à Paris avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Néaulme d'Amsterdam. M^{me} de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne pour les signer [...] Après avoir signé les deux doubles, je les renvoyais tous les deux à M^{me} de Luxembourg, qui l'avait ainsi désiré : elle en donna un à Duchesne ; elle garda l'autre au lieu de me le renvoyer et je ne l'ai jamais revu.¹³

Voici donc une édition dont la structure même, avec ses multiples intervenants, ses ramifications en France et en Hollande, son statut « mi-clandestin, mi-officiel »¹⁴, contenait les éléments susceptibles de déstabiliser un auteur si facilement troublé par tout mystère qu'il ne pouvait éclaircir, si attaché à ce manuscrit qu'il considérait, ainsi qu'il le confie à Paul Moulou dans une lettre du 12 décembre 1761, « comme le plus utile, le meilleur et le dernier de [ses] écrits »¹⁵.

Dans l'esprit de Rousseau, Duchesne n'était que le dépositaire de l'ouvrage dans le royaume, l'impression ne devant se faire qu'en Hollande chez Néaulme. Or Duchesne décida d'imprimer lui-même l'ouvrage à Paris et ne négocia avec l'imprimeur hollandais qu'au mois de novembre 1761 ;

¹³ ET II, *Confessions* Livre XI, pp. 722-723.

¹⁴ Benoît Mély, *op. cit.*, p. 113.

¹⁵ ET XIX, n° 679, p. 981, lettre de R. à Paul Moulou du 12 décembre 1761.

il s'agissait alors, non plus d'une édition mais de deux, simultanées, en France et en Hollande avec le privilège hollandais¹⁶. Dans ces circonstances, Rousseau, en quelque sorte enfermé dans un processus qui lui échappe et dans le plus grand des désarrois, ne pense plus qu'à sauver son ouvrage en surveillant scrupuleusement l'impression :

Que pouvais-je faire ? Je n'étais plus maître de mon manuscrit. Loin d'avoir trempé dans l'édition de France, je m'y étais toujours opposé ; mais enfin, puisque cette édition se faisait bon gré malgré moi, et puisqu'elle servait de modèle à l'autre, il fallait bien y jeter les yeux et voir les épreuves, pour ne pas laisser estropier et défigurer mon livre¹⁷

Cette édition devait encore s'alourdir, avec la signature secrète d'un accord entre Duchesne et le libraire lyonnais Jean-Marie Bruyset, pour une diffusion de l'ouvrage dans les pays que Néaulme ne desservait pas¹⁸. Enfin, en novembre 1761, Duchesne marque à Rousseau qu'il préférerait séparer l'*Emile* en quatre tomes au lieu de trois ; selon Michel Termolle, il est établi que l'impression de l'*Emile* s'est effectuée simultanément chez deux imprimeurs différents pour gagner du temps mais aussi pour éviter les risques de contrefaçon¹⁹.

Un début d'impression difficile

Dès le 19 octobre 1761, Rousseau s'inquiète auprès du libraire Duchesne de son choix d'imprimer le second tome avant le premier sans y voir une raison valable. De plus une édition au format in-12° est entreprise, à côté de celle in-8° qui avait pourtant la préférence de l'auteur car elle convenait mieux

¹⁶ Voir Raymond Trousson, *Jean-Jacques Rousseau, le deuil éclatant du bonheur* (tome II), p. 141, Paris, Tallandier, 1989.

¹⁷ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 727.

¹⁸ Tanguy L'Aminot, « Néaulme », *DJJR*, p. 284.

¹⁹ Voir Michel Termolle, « Le voile levé sur un des deux imprimeurs de l'édition *Princeps d'Emile ou de l'éducation* », *Bulletin de l'Association Jean Jacques Rousseau*, Neuchâtel (BAJJR), n° 75, 2017, pp. 37-51.

aux gravures. Dans l'organisation même de l'impression, sur l'envoi des épreuves pour les corrections, sur le retour des bonnes feuilles, des difficultés apparaissent. Après une longue expérience avec le libraire hollandais Marc-Michel Rey, il faut tout réapprendre de la façon de travailler de Nicolas-Bonaventure Duchesne.

A la fin du mois d'octobre 1761, des retards s'accumulent ; deux feuilles seulement sont prêtes au bout de six semaines et Rousseau marque son mécontentement :

Jugeant du reste par ces commencements, j'estime que notre édition pourra bien durer deux ou trois ans. Vous m'aviez promis de me venir voir, je ne vous vois point paraître ; vous m'annonciez des dessins de planches, je n'en entends plus parler. Tout cela me fait juger que vous ne procédez pas sérieusement dans cette affaire²⁰

A partir de ce moment la confiance en son libraire semble rompue et tout lui paraît étrange dans les agissements de Duchesne. Au début du mois de novembre 1761, la conviction de Rousseau est faite ; l'impression de l'*Emile* ne progresse plus, sans qu'il en sache les raisons, et ces mystères ne font qu'attiser ses inquiétudes quant au sort de son ouvrage. Devant le silence des libraires, l'imagination de Rousseau s'enflamme en tentant de trouver une explication à tous ces secrets et ces non-dits :

Plus j'avais à cœur la publication de mon dernier et meilleur ouvrage, plus je me tourmentais à chercher ce qui pouvait l'accrocher, et toujours portant tout à l'extrême, dans la suspension de l'impression du livre, j'en croyais voir la suppression.²¹

Le recours à Malesherbes

Enfin, le 18 novembre 1761, au comble de ses angoisses, Rousseau écrit au directeur de la Librairie pour l'informer du sort de son manuscrit. Ces mystères avaient bien une cause : les jésuites s'étaient emparés de l'ouvrage pour le «tronquer et

²⁰ ET XIX, n° 655, p. 949, lettre de R. à Duchesne du 30 octobre 1761.

²¹ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 731.

falsifier à leur fantaisie»²². Tout cela par l'intermédiaire du «Sieur Guérin» qui aurait communiqué le manuscrit aux compagnons de Jésus, leur étant tout à fait dévoué, comme Rousseau venait de l'apprendre.

A partir de cette affirmation, tout devient clair: le libraire Duchesne fait une simulation d'impression de l'*Emile*, les jésuites attendent la disparition de l'auteur, qui ne saurait tarder au vu de son état de santé, pour publier une version erronée de son manuscrit.

Dans son désarroi, Rousseau ne pense plus qu'à rompre le marché signé avec les libraires mais il s'en remet entièrement à Malesherbes, le laissant décider des mesures à prendre pour sauver son manuscrit :

Daignez, Monsieur, faire pour moi dans cette affaire ce que la justice et l'humanité vous inspireront. Comme je n'ai point d'autres intérêts que ceux de la vérité et de l'équité, je redeviens tranquille après les avoir remis dans vos mains.²²

Pourtant, avec l'arrivée de nouvelles épreuves, l'ombre d'un doute apparaît: peut-être Duchesne n'a-t-il aucun tort malgré ses lenteurs d'impression et, sans l'absoudre, Rousseau marque une hésitation dans ses accusations.

Puis soudain, dans un éclair de lucidité, il se rend compte de ses égarements concernant la responsabilité de Guérin et demande à Malesherbes de garder le secret sur sa précédente lettre dans laquelle il accusait le libraire. Tout n'est pas éclairci, mais en attendant de plus amples explications, les craintes diminuent :

Rien n'est changé depuis avant-hier, mais tout prend une autre face à mes yeux et je ne vois plus que des indices très équivoques où je croyais voir les preuves les plus claires.²³

Dans une sérénité presque retrouvée, le travail d'auteur reprend ses droits; les épreuves reçues sont corrigées et renvoyées chez Duchesne, et Rousseau, comme pour justifier sa

²² ET XIX, n° 665, p. 963, lettre de R. à Malesherbes du 18 novembre 1761.

²³ ET XIX, n° 667, p. 965, lettre de R. à Malesherbes du 20 novembre 1761.

conduite récente, demande à son libraire d'oublier cet épisode malheureux avant de lui redire toute l'importance que cet écrit représente à ses yeux :

Ne reparlons plus de cela, je vous prie ; j'ai convenu de mon tort de trop bonne grâce, pour que vous deviez vous en souvenir [...] Vous imprimez, Monsieur, le dernier, le plus utile, le plus considérable de mes ouvrages et celui qui me tient plus au cœur que n'ont fait tous les autres.²⁴

Malesherbes, alerté par le ton dramatique de la lettre du 18 novembre, essaie d'apaiser les craintes de Rousseau : Guérin, malgré ses liens avérés avec les jésuites, n'a pu se livrer à de telles intrigues. Depuis sa villégiature, il envoie ce message réconfortant :

Au reste je ne peux finir cette affaire qu'étant présent à Paris : mais d'ici là vous pouvez vous tranquilliser et être certain qu'au moins je me rendrai maître de votre manuscrit, qu'il ne sera point altéré²⁵

L'intervention du magistrat ne suffira toutefois pas à calmer les craintes de l'auteur qui continue à douter du libraire en constatant les lenteurs d'impression. Accablé d'incertitudes, il se tourne à nouveau vers Malesherbes :

Je suis persuadé, Monsieur, que d'un regard vous vérifierez ce que je ne puis conclure ici que d'une multitude d'indices légers en eux-mêmes mais dont le concours fait pour moi démonstration et dont le résultat est que mon ouvrage est perdu [...] Je tâche de ne faire injustice à personne, mais je ne la sais pas supporter. Soyez mon protecteur contre moi-même en m'honorant de vos avis²⁶

Des éclaircissements que Rousseau souhaitait recueillir sans risquer une mauvaise interprétation en se heurtant à l'écriture du magistrat réputée presque indéchiffrable : «je vous supplie de ne pas m'écrire de votre main», lui dit-il dans la même lettre, «je suis trop plein de cette affaire pour ne pas vous entendre à demi-mot».

²⁴ ET XIX, n° 668, p. 966, lettre de R. à Duchesne du 21 novembre 1761.

²⁵ CC, t. IX, n° 1558, lettre de Malesherbes à R. du 22 novembre 1761.

²⁶ ET XIX, n° 671, pp. 969-970, lettre de R. à Malesherbes du 29 novembre 1761.

Les initiatives personnelles

Fin novembre, Rousseau s'adresse à son éditeur Marc-Michel Rey pour s'informer de sa capacité à entreprendre rapidement une impression de l'*Emile*, dans le cas où la situation deviendrait hasardeuse en France. Cette volonté de reprendre le contrôle, en retrouvant auprès du libraire hollandais le confort d'une relation amicale et confiante, augmenté par le soulagement d'être ainsi imprimé hors du royaume de France, témoigne du malaise profond ressenti par l'auteur pour avoir laissé cette entreprise dans les mains d'autrui. Mais dans l'incertitude des capacités matérielles de Rey à entreprendre rapidement ce travail, Rousseau tente une dernière intervention auprès de Duchesne pour le contraindre à s'engager véritablement en avançant trois propositions: soit il rend le manuscrit immédiatement, sans que l'auteur demande de dédommagement pour le temps perdu et le risque encouru par son ouvrage, soit le libraire veut un autre ouvrage et alors il lui sera donné en échange le *Dictionnaire de musique*, soit il choisit de garder le traité de l'éducation, mais alors il faut qu'il donne un terme fixe pour l'impression et la publication au-delà duquel Rousseau sera en droit de récupérer son manuscrit pour le faire imprimer et publier où bon lui semblera. L'accord passé entre Duchesne et Néaulme peut d'autre part être révoqué et transféré à l'auteur qui se chargera lui-même d'une édition à l'étranger. Cette tâche incomberait évidemment à Marc-Michel Rey.

Ces propositions resteront cependant sans écho chez les principaux acteurs de l'édition de l'*Emile*.

Les interventions de Malesherbes

Entretemps, le directeur de la Librairie a consulté les personnes impliquées dans l'édition de l'*Emile*. Le libraire Duchesne, notamment, semble stupéfait par ces accusations de négligence, comme Malesherbes le rapporte à Rousseau, non sans un léger humour :

j'ai vu M. Duchesne, je lui ai parlé de votre livre et il m'a répondu avec un tel air d'ingénuité et paraissant si peu imaginer que vous eussiez à vous plaindre de lui, que je vous avouerai que si son projet était de me tromper, il y a réussi.

Il est vrai qu'il ne serait pas le premier libraire qui aurait eu ce talent, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit beaucoup plus fin que moi.²⁷

Cependant le magistrat répond sur les principaux griefs adressés au libraire: il ne peut pas falsifier le texte sans l'accord de l'écrivain, sa lenteur à l'exécution est un reproche souvent adressé aux libraires par les auteurs et ne prouve pas sa mauvaise volonté; le directeur de la Librairie a également insisté en son nom sur son impatience à voir le projet achevé; le libraire assure que le travail sera terminé en mars 1762; et Malesherbes décide, en garantie, de faire suivre scrupuleusement cette impression par ses services. Deux détails pourtant dans cette lettre révèlent la prudence, sinon le secret, que garde le directeur de la Librairie dans ses échanges à propos de l'*Emile*:

Au reste je dois vous avertir que je doute que son marché avec Néaulme existe et que j'ai lieu de croire que c'est ailleurs qu'il [Duchesne] fait imprimer. Mais je ne veux pas entrer par lettre dans un certain détail sur cela.

Je crains bien, Monsieur, que vous ne puissiez pas lire mon écriture, mais j'aime mieux vous donner un peu de peine pour la déchiffrer que de me servir d'une main étrangère.²⁷

²⁷ CC, t. IX, n° 1578, lettre de Malesherbes à R. du 7 décembre 1761.

Si les craintes de Rousseau se sont momentanément estompées après l'intervention de Malesherbes auprès des libraires afin de connaître les raisons des retards successifs, sa confiance n'est pas pour autant rétablie. Le 13 décembre, dans une courte lettre à la maréchale, éclate à nouveau la certitude que son livre est perdu :

Cette perte, la plus sensible que j'aie jamais faite, a mis le comble à mes maux et me coûtera la vie ²⁸

Tous les arguments déjà avancés pour prouver les attaques contre son ouvrage reviennent dans une sorte de récit obsessionnel : les jésuites s'en sont emparés, il sortira falsifié sous son propre nom, le libraire ne veut pas imprimer et il a trompé Malesherbes, il se moque de l'auteur « avec l'impudence d'un coquin », enfin on doit récupérer le manuscrit s'il en est encore temps.

Il faudra une nouvelle intervention du directeur de la Librairie pour apaiser tout à fait Rousseau. Par le biais d'un homme de confiance faisant office de médiateur, l'état d'avancement des travaux d'imprimerie sera surveillé et l'auteur sera informé des contacts avec le libraire. La duchesse de Luxembourg a également rencontré Duchesne, puis son associé Pierre Guy ; tous deux l'assurent que le manuscrit n'a été montré à personne et que souvent les retards sont dus aux nombreuses corrections exigées par l'auteur lui-même. La maréchale reste par ailleurs convaincue de la bonne foi des libraires et de leur volonté de faire paraître l'ouvrage rapidement ; elle ajoute curieusement dans son compte-rendu de visite du 15 décembre 1761 :

Ils ont grande envie que l'ouvrage paraisse promptement surtout à cause de Monsieur de Malesherbes parce qu'ils m'ont dit qu'il fallait profiter du temps où il était en place ²⁹

²⁸ ET XIX, n° 681, p. 987, lettre de R. à la maréchale de Luxembourg du 13 décembre 1761.

²⁹ CC, t. IX, n° 1589, lettre de la duchesse de Luxembourg à R. du 15 décembre 1761.

Très inquiète par ailleurs des derniers propos de Rousseau, elle veut le persuader qu'il s'est alarmé mal à propos ; elle ajoute :

Je retourne à Versailles aujourd'hui. Je leur ai assuré qu'ils entendaient parler de moi fort souvent. Adieu, Monsieur, calmez un peu votre esprit et soyez persuadé que personne ne vous aime aussi tendrement que moi.²⁹

Le lendemain, dans une longue lettre, Malesherbes reprend point par point tout ce qui avait pu troubler Rousseau, pour lui démontrer que ses appréhensions étaient infondées ; il reste convaincu, avec la maréchale, que le libraire travaille avec honnêteté et qu'il ne reste nulle crainte à avoir d'«une intelligence entre le libraire et d'autres personnes pour donner l'ouvrage autrement qu'il n'est réellement»³⁰. Puis, en assurant Rousseau que les jésuites n'ont aucun motif de haine contre lui et que leur Compagnie a actuellement «bien d'autres gens à haïr», il fournit à l'écrivain de longs éclaircissements sur les accords entre Duchesne et la Hollande :

Le premier marché de Duchesne était fait dans la supposition qu'on imprimerait en Hollande. Depuis ce temps là on a imaginé pour plus grande facilité, d'imprimer en France. Je l'ai su, mais j'ai feint de ne pas le savoir, et j'avais pour cela des raisons trop longues à déduire dans une lettre [...] Vous vous souvenez, Monsieur, que vous-même ne pensiez pas que votre livre pût être imprimé publiquement en France. Vous ne le désiriez pas même parce qu'il aurait fallu pour cela le soumettre à la censure ce qui vous répugnait extrêmement. C'est pour cela qu'il a été nécessaire d'envelopper de quelques ténèbres l'édition qui se faisait en France et c'est ce qui a donné lieu à des malentendus. L'état cruel où vous êtes m'a obligé à avouer cette édition beaucoup plus que je n'aurais voulu faire, puisqu'il a fallu en parler à Duchesne pour vous tranquilliser³⁰

Pour le directeur de la Librairie, il convenait de favoriser une parution rapide de l'ouvrage ; le statut officieux de ce projet, ces retards et difficultés dans l'exécution, tout cela ne devait pas

³⁰ CC, t. IX, n° 1591, lettre de Malesherbes à R. du 16 décembre 1761.

le laisser totalement serein et justifiait sa prudence dans ses échanges épistolaires.

Mais l'auteur, décidemment, était une personne bien singulière et Malesherbes, après avoir réglé ce qui relevait de sa charge, va poser un regard à la fois lucide et bienveillant sur le comportement de Rousseau. Ce n'est plus le grand magistrat, le directeur de la Librairie qui parle, c'est un homme sincèrement attristé par la souffrance visible du philosophe; il faut ici l'écouter, dans sa perception des troubles du citoyen, où se mêlent un ton affable et une profonde observation psychologique :

Enfin, Monsieur, je vois avec grande peine les violentes agitations que vous cause cette affaire. Elles sont très naturelles à un auteur, et d'ailleurs la solitude et la maladie doivent les augmenter prodigieusement. Permettez-moi de vous dire que je crois avoir vu votre âme toute entière dans les différentes lettres que vous m'avez écrites à ce sujet. J'y ai vu cette succession d'inquiétudes, de soupçons et ensuite de remords d'avoir soupçonné injustement, j'ai cru voir ces sentiments peints avec une vérité que l'art ne pourrait pas atteindre, et j'ai conclu de la moitié de vos lettres que vous étiez le plus honnête de tous les hommes, et de l'autre moitié que vous étiez le plus malheureux.³⁰

Le 23 décembre 1761, alors qu'il souffre dans son corps après qu'une sonde s'était rompue dans l'urètre quelques semaines auparavant, Rousseau, persuadé qu'il ne survivra pas à cet accident, va écrire à quatre correspondants dignes de confiance, ce qui ressemble à des dernières volontés.

« C'en est fait, cher Moulton, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes », dit-il au pasteur genevois, avant de lui confirmer que la *Profession de foi du vicaire savoyard* correspond évidemment à ses convictions intimes. Bien que ses alarmes sur le sort de ces pages se soient quelque peu estompées, c'est un réconfort de savoir cet écrit ainsi à l'abri d'éventuels retranchements par la censure. Un peu confus de ses « égarements » récents, il remet la protection de son honneur face à la postérité, entre les mains du pasteur :



Portrait de Paul Moulou (1730-1787).
Huile sur carton, auteur inconnu, s.d.
Bibliothèque de Genève, iconographie 0183

la source de cette folie ne fut jamais dans mon cœur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la vie³¹

Puis, inquiet du sort de Thérèse lorsqu'il ne sera plus, il confie ses espoirs qu'en cas de nécessité, ses compatriotes genevois «ne lui laisseraient pas mendier son pain».

Dans ce même courrier était insérée une lettre pour Antoine-Jacques Roustan, jeune pasteur alors enseignant au collège de Genève et grand admirateur de Rousseau; tout en le dissuadant d'entreprendre une carrière littéraire, il lui confie la préface à placer en tête de ses œuvres complètes lorsqu'elles seront publiées :

Louez-moi d'une seule chose, mais louez-m'en de votre mieux, parce qu'elle est louable et belle, c'est d'avoir eu quelque talent et de ne m'être point pressé de le montrer, d'avoir passé sans écrire tout le feu de la jeunesse, d'avoir pris la plume à quarante ans et de l'avoir quittée avant cinquante, car vous savez que telle était ma résolution, et le traité de l'éducation devait être mon dernier ouvrage, quand j'aurais encore vécu cinquante ans.³²

Ces deux premières lettres ne furent toutefois pas envoyées; peut-être les gardait-il comme un ultime message en cas de situation désespérée.

Ce même jour, Marc-Michel Rey va recevoir les dernières recommandations concernant le *Contrat social*. Dans la crainte de ne plus avoir la force d'en corriger l'impression, Rousseau recommande les services d'un homme de lettres compétent pour mener à bien ce travail, lui-même se réservant un dernier regard sur les bonnes feuilles; malgré ses souffrances et les tracas de l'impression de l'*Emile*, il ne cesse de se préoccuper du sort de ce livre :

Donnez vos soins, je vous supplie, à la correction de cet ouvrage, car je crois qu'il en vaut la peine.³³

³¹ ET XIX, n° 684, p. 990, lettre de R. à Moulou du 23 décembre 1761.

³² ET XIX, n° 685, pp. 993-994, lettre de R. à Roustan du 23 décembre 1761.

³³ ET XIX, n° 686, p. 995, lettre de R. à Rey du 23 décembre 1761.

En s'adressant à Malesherbes enfin, Rousseau admet ses égarements des semaines passées et craint d'avoir ainsi compromis le magistrat :

Depuis plus de six semaines ma conduite et mes lettres ne sont qu'un tissu d'iniquités, de folies, d'impertinence. [...] J'ouvre en frémissant les yeux sur moi [...] Daigner rendre votre estime à celui qui vous écrit maintenant ; il ne saurait s'en passer et ne méritera jamais de la perdre. Il en a pour garant non sa raison, mais son état qui le met désormais à l'abri des grandes passions.³⁴

Cependant, par cette capacité chez Rousseau à oublier assez vite ses erreurs ou ses aveuglements, voyant que son état de santé n'empirait pas, il reprit le cours de ses activités. L'impression du *Contrat social* à Amsterdam avançait avec une belle régularité, au rythme des épreuves envoyées et revues par ses soins ; le libraire Rey devait d'ailleurs faire preuve de générosité en proposant le versement d'une rente à Thérèse, sa vie durant, en reconnaissance des profits obtenus grâce à la vente des œuvres de Rousseau. En bon gestionnaire de son commerce, Rey n'oubliera néanmoins pas de réclamer au philosophe un récit de sa vie, qu'il placerait en tête d'une édition de ses œuvres complètes.

Entouré d'un réseau d'amitiés sincères, rassuré par ses puissants protecteurs sur le sort du traité de l'éducation, Rousseau n'était décidément pas dans une situation si mauvaise en cette toute fin d'année 1761.

Une lettre n'avait pas laissé son destinataire indifférent ; en réponse au courrier reçu de Rousseau où celui-ci parlait de sa conduite irraisonnée lors de ces dernières semaines, celle du 23 décembre, Malesherbes s'appliquera à donner son sentiment sur ce qu'il pense être les raisons profondes du comportement de l'écrivain. Il est rare, sans doute, qu'un homme de son rang se penche avec autant de patience et d'attention sur la personnalité d'un auteur, fût-il célèbre ; il faut y voir, outre les qualités humaines de cet homme d'Etat, la manifestation d'une relation privilégiée, construite patiemment depuis leurs premiers

³⁴ ET XIX, n° 687, p. 996, lettre de R. à Malesherbes du 23 décembre 1761.

échanges à propos du *Discours sur l’Inégalité*, en 1755. Rousseau, d’ailleurs, a toujours marqué sa reconnaissance et son estime pour ce magistrat, comme dans ce passage des *Confessions* :

M. de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des aides, chargé pour lors de la librairie, qu’il gouvernait avec autant de lumières que de douceur, et à la grande satisfaction des gens de lettres.³⁵

Dans la lettre de Malesherbes du 25 décembre 1761, tout témoigne de sa finesse d’analyse et de sa volonté de bien cerner le caractère complexe de cet homme entier et ombrageux.

A quoi attribue-t-il les «troubles» de Rousseau ? à une sensibilité extrême, à un grand fond de mélancolie, à une propension à noircir la réalité ; il évoque aussi «une sensibilité du cœur» qui

est imprimée dans vos ouvrages avec trop de force et trop de vérité pour qu’on soit étonné de la retrouver dans votre conduite [...]

Cette mélancolie sombre qui fait le malheur de votre vie est prodigieusement augmentée par la maladie et par la solitude, mais je crois qu’elle vous est naturelle et que la cause en est physique. Je crois même que vous ne devez pas être fâché qu’on le sache. Le genre de vie que vous avez embrassé est trop singulier et vous êtes trop célèbre pour que le public ne s’en occupe pas.³⁶

Plus loin, sur la vanité que des gens attribueraient à l’auteur, en raison des «partis extrêmes» qu’il aurait adoptés et sur son désir de s’éloigner de la société, il écrit :

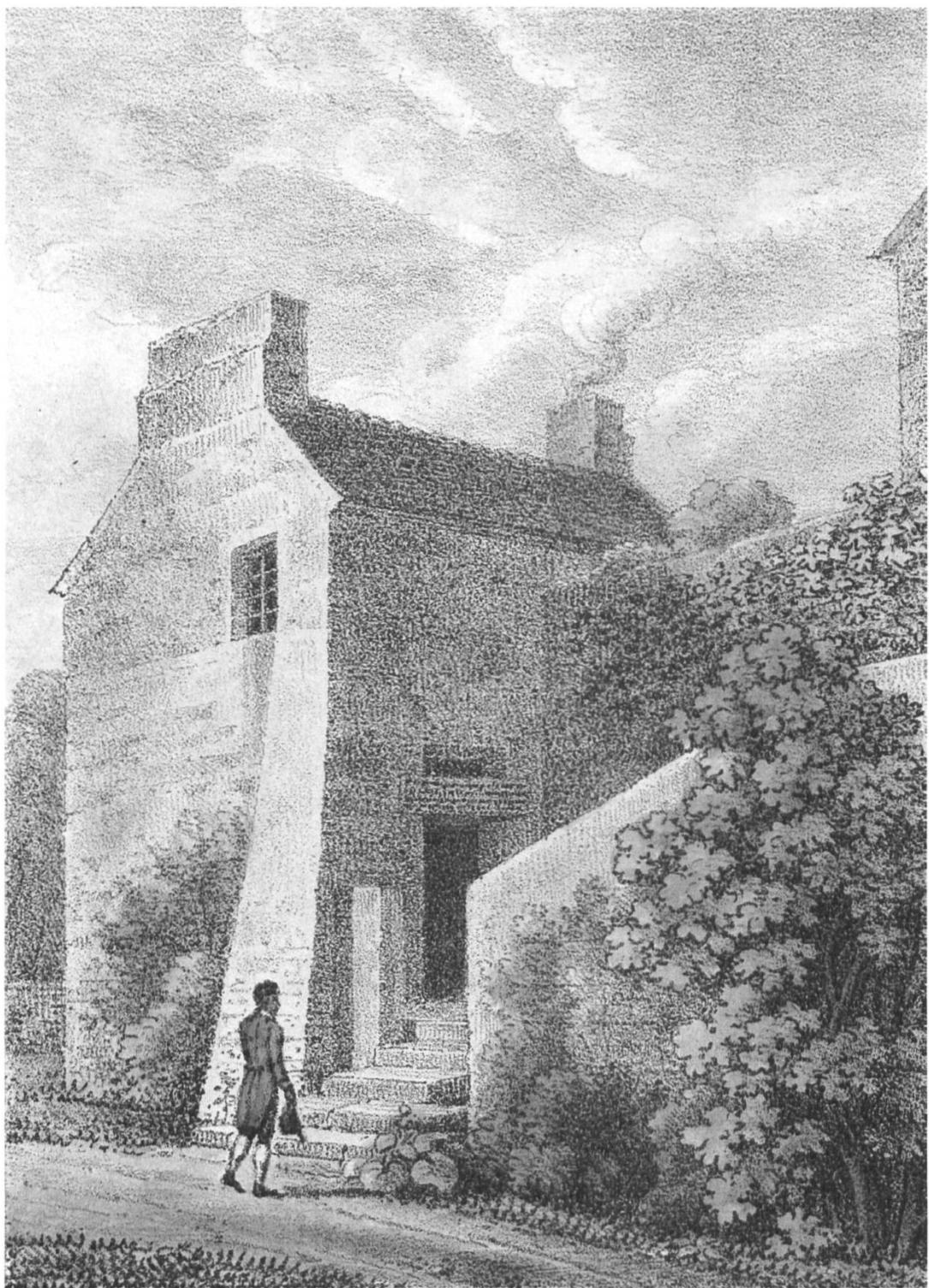
Pour moi il me semble que je vous en estime davantage depuis que j’en ai vu le principe dans la constitution de vos organes et dans cette bile noire qui vous consume. Etant assez malheureux pour voir souvent des horreurs où Démocrite n’aurait vu que du ridicule, il est tout simple que vous ayez fui dans les déserts pour n’en plus être témoin.³⁷

³⁵ ET II, *Confessions* Livre X, p. 666.

³⁶ *CC*, t. IX, n° 1610, lettre de Malesherbes à R. du 25 décembre 1761.

³⁷ Lettre citée, *CC*, t. IX, n° 1610 (Légende de Démocrite qui riait de tout et Héraclite qui pleurait de tout. Voir note 90, p. 329 de la *Correspondance Rousseau-Malesherbes*, édition de Barbara de Negroni, Paris, Flammarion, 1991).

Comment, alors, ne pas être attentif et sensible à de tels propos venant d'un homme que Rousseau estimait profondément ? Il répondra au magistrat, dès les premiers jours du mois de janvier 1762, sous la forme de quatre lettres restées justement célèbres, dans lesquelles apparaît pour la première fois un réel projet autobiographique.



« Maison appellée le petit mont Louis / dans laquelle JJ Rousseau a composé son Emile. » à Montmorency. Lithographie aquarellée de Charles Philibert de Lasteyrie (1759-1849) sur un dessin de Lameau. 8^e planche de l'Album

Vues / de différentes habitations / de / J. J. Rousseau

© Musée Rousseau Môtiers /Agence Martienne - MRM 92.1.6

Les lettres à Malesherbes : une urgence à se dire

L'urgence de la situation, voilà le maître mot de ce début d'année 1762. Dans l'incertitude de son avenir où se trouve Rousseau, il faut absolument que l'édition d'*Emile* paraisse pour marquer le couronnement de sa carrière dans le monde des lettres. Quant à ses mémoires, qu'il projetait de rédiger sans contraintes particulières, il n'est peut-être plus temps et de toute façon, il voit dans cette publication « de grands obstacles qui ne sont pas faciles à lever »³⁸ principalement en raison des personnes qui seraient mises en cause dans ses révélations. Rousseau indique toutefois à Marc-Michel Rey une autre voie possible, bien que ce projet ne puisse se décider en un jour :

mais ne pourrait-on pas faire quelque chose d'équivalent qui satisferait de même la curiosité du public et pourrait contenter également l'honnête désir que vous avez d'honorer ma mémoire ?³⁸

Ce sont pourtant les circonstances, dans cette période tourmentée, qui précipiteront la libération d'une écriture auto-biographique. La lettre de Malesherbes du 25 décembre 1761, va servir de prétexte pour enfin donner libre cours à ce besoin de montrer « le vrai tableau de [son]caractère et les vrais motifs de toute [sa] conduite »³⁹. Dans la crainte absolue d'être vu différemment qu'il n'est en réalité et devant la nécessité de s'exprimer avant qu'il ne soit trop tard, Rousseau confiera à la postérité, par cette correspondance, le témoignage de sa véritable nature.

Il notera dans les *Confessions*, estimant que Malesherbes se trompait en voyant dans sa solitude l'origine de ses malheurs :

Sensible à cette erreur dans un homme pour qui j'avais tant d'estime, je lui écrivis quatre lettres consécutives où, lui exposant les vrais motifs de ma conduite, je lui décrivais fidèlement mes

³⁸ ET XIX, n° 709, p. 1028, lettre de R. à M.M. Rey du 23 janvier 1762.

³⁹ OC I, p. 1130 et note 1, pp. 1845-1846 : suscription sur la bande de papier entourant les quatre copies des *Lettres*.

goûts, mes penchants, mon caractère, et tout ce qui se passait dans mon cœur.⁴⁰

D'un contenu particulièrement dense, écrites selon ses dires avec une facilité singulière, ces lettres attestent d'un projet d'écriture de soi très avancé. Il précisera plus tard que «[par une] esquisse tracée à la hâte dans ces quatre lettres, [il tâchait] de suppléer en quelque sorte aux mémoires [qu'il avait] projetés»⁴⁰

Il ne s'agit plus ici d'échanges convenus entre un grand commis de l'Etat et un auteur, mais de contacts privilégiés, empreints d'une confiance mutuelle nourrie de plusieurs années d'un commerce d'abord professionnel puis de plus en plus attentif et particulier. Si l'arrière-pensée éditoriale ne fait pas de doute, le ton respectueux mais sincère de ces lettres témoigne d'un degré de proximité qui peut s'apparenter à une correspondance d'ordre privé. Ces rapports se trouvent facilités par le caractère de Malesherbes lui-même, souvent décrit comme quelqu'un de généreux, de bon, de droit, avec un esprit de concorde et de tolérance, de plus dépourvu d'orgueil et de vanité, mais cependant très habile en politique et fin diplomate.⁴¹

Pour l'heure et concernant Jean-Jacques Rousseau, le magistrat avait reconnu en lui depuis longtemps un homme de génie, sans pour autant en partager toutes les vues ; Malesherbes admirait le talent singulier de Rousseau qui, lui-même était touché par la simplicité, la modestie de ce grand magistrat. Plus tard, la botanique les rapprochera davantage, lorsque éloignés de la scène publique, ils pourront laisser leur passion commune s'exprimer sans réserve aucune.

Ces *Lettres à Malesherbes*, considérées comme une étape majeure dans l'expression de soi en littérature moderne, marquent à l'évidence une orientation nouvelle dans l'œuvre de l'écrivain, en ceci qu'elles créent, à partir de 1762, une ligne de partage entre l'écriture des ouvrages dogmatiques (en mettant

⁴⁰ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 735.

⁴¹ Voir l'étude de Pierre Grosclaude, *J.-J. Rousseau et Malesherbes, documents inédits*, Paris, Librairie Fischbacher, 1960.

de côté *La Nouvelle Héloïse*) et les publications futures dans lesquelles il s'agira de témoigner de sa vie et de défendre sa personne et ses œuvres contre l'adversité de ses contemporains, avant d'espérer obtenir une juste reconnaissance de la postérité.

L'importance, et même l'attachement, qu'il accordait à ces quatre lettres éclatent dans une lettre à Milord Maréchal datée du 27 novembre 1762 :

J'ai demandé à M. de Malesherbes la copie de quatre lettres que je lui écrivis l'hiver dernier, croyant avoir peu de temps encore à vivre et n'imaginant pas que j'aurais tant à souffrir. Ces lettres contiennent la peinture exacte de mon caractère et la clé de toute ma conduite, autant que j'ai pu lire dans mon propre cœur.⁴²

Une correspondance qui témoigne chez l'écrivain d'une hâte à livrer ce qu'il pensait constituer le seul et dernier témoignage de ses véritables sentiments. Souvenirs, poésie, espoirs, postérité, tout contribue dans ces lignes fiévreuses à se rapprocher de cet homme pour en saisir toute la vitalité. S'il n'est pas certain, comme il l'affirme, que ces lettres n'ont pas même été relues avant expédition, sachant le soin extrême qu'il portait à tous ses écrits, le contenu même de ces lettres, leurs visées à caractère souvent apologétique, leurs envolées lyriques parfois, tout cela semble, au-delà d'une relation privée, révéler une intention éditoriale.

Le fait que cette correspondance date d'avant les persécutions dont les *Confessions* seront assombries, offre l'avantage d'assister non seulement à un moment privilégié de l'histoire littéraire mais aussi de suivre Rousseau dans un récit personnel allégé de toutes les rancœurs futures, de tous les obstacles qui s'accumuleront sur lui quelques mois plus tard. C'est un temps suspendu, un moment d'introspection où l'orage ne peut pas encore l'atteindre. Certes, il y a eu des inquiétudes, des troubles avant-coureurs, mais ce lundi 4 janvier 1762, dans cette vallée de Montmorency où il est encore entouré d'un cercle d'amis

⁴² ET XIX, n° 894, p. 1277, lettre de R. à G. Keith du 27 novembre 1762.

attentionnés, Rousseau s'engage avec plaisir dans une phase nouvelle de son œuvre littéraire.

Ce qui frappe dans ces lignes, c'est l'abondance des thèmes abordés dans l'espace restreint d'une correspondance personnelle ; la solitude, l'amitié, l'enfance, le bonheur, la nature, la société, autant de sujets sur lesquels le discours s'appuie pour dévoiler, en un «portrait synthétique du moi», selon les termes de Marc Eigeldinger⁴³, le vrai visage de l'écrivain.

Détromper Malesherbes

Dès le premier envoi du 4 janvier 1762, Rousseau s'attache à persuader son correspondant qu'il impute son comportement récent à de mauvais motifs lors de l'impression de l'*Emile* ; Malesherbes attribuait à la maladie et à la solitude de l'auteur, l'aggravation de cette «mélancolie sombre» qui faisait le «malheur de [sa] vie». Or, Rousseau s'insurge contre cette affirmation :

Vous me supposez malheureux et consumé de mélancolie. Oh ! M[onsieu]r, combien vous vous trompez !⁴⁴

Non, le parti qu'il a pris de s'éloigner des villes, pour trouver à la campagne une solitude réparatrice n'est pas une vanité d'auteur, contrairement aux affirmations de gens de lettres, c'est un choix, depuis longtemps médité, de s'éloigner de la société des hommes ; la célébrité, le besoin de se distinguer, rien de tout cela ne l'intéresse vraiment et il se défend auprès du magistrat de pareilles pensées :

il n'est point du tout croyable qu'un homme qui se sent quelque talent et qui tarde jusqu'à 40 ans à se faire connaître soit assez fou pour aller s'ennuyer le reste de ses jours dans un désert, uniquement pour acquérir la réputation d'un misanthrope⁴⁴

⁴³ Marc Eigeldinger, «Le discours autobiographique dans les lettres à Malesherbes». *Etudes Jean-Jacques Rousseau (EJJR)* Tome 1, p. 11, Reims, Editions A l'écart, 1987.

⁴⁴ ET XIX, n° 695, pp. 1006-1007, lettre de R. à Malesherbes du 4 janvier 1762.

Ce retrait de la multitude, cet isolement volontaire lui permettent de recomposer mentalement une société imaginaire construite selon ses goûts, bien supérieure à celle dont il s'est éloigné. La solitude n'est pas non plus la cause indirecte de son «extrême agitation»; la crainte de voir son traité de l'éducation détourné, falsifié et publié sous son nom, justifie pleinement son affolement :

il n'y a point d'homme ayant quelque hauteur d'âme, et quelque vertu qui pût penser sans le plus mortel désespoir qu'après sa mort on substituerait sous son nom à un ouvrage utile, un ouvrage pernicieux, capable de déshonorer sa mémoire et de faire beaucoup de mal.⁴⁴

Notons dans la suite de cette lettre une des rares allusions chez Rousseau au suicide, même si, en l'espèce, cela lui sert d'argument supplémentaire dans son apologie de la solitude :

Dans la supposition qu'un tel accès de folie m'eût pris à Paris, il n'est point sûr que ma propre volonté n'eût pas épargné le reste de l'ouvrage à la nature⁴⁵

Ce «dégoût éprouvé dans le commerce des hommes» ne peut s'expliquer non plus par son malaise en société au temps de ses débuts. Car la célébrité acquise, ce sentiment perdure ; il l'explique par ce qu'il appelle «son indomptable esprit de liberté», cette incapacité à se couler dans le moule de la vie civile avec ses codes, ses obligations, ses devoirs liberticides. Il ne s'agit pas d'orgueil mais d'une paresse insurmontable devant toute contrainte sociale; seule la véritable amitié, l'intimité de cœur, représente le commerce idéal, car nulle contrepartie n'est exigée :

On suit son cœur et tout est fait⁴⁶

⁴⁵ Lettre citée ET XIX, n° 695, pp. 1007-1008 (Le 23 décembre 1761, il rédigeait pour Paul Moulou un message équivalent, signe apparent d'une préoccupation d'esprit dans ces jours difficiles : «quand il en sera temps je pourrai sans scrupule prendre chez Milord Edouard les conseils de la vertu même » ET XIX, n° 684, p. 990).

⁴⁶ Lettre citée ET XIX, n° 695, pp. 1008-1009.

Vivre sans le poids des apparences, des conventions, du carcan mondain, voilà ce à quoi il aspire et qu'il résume ainsi :

l'espèce de bonheur qu'il me faut, n'est pas tant de faire ce que je veux que de ne pas faire ce que je ne veux pas.⁴⁶

S'il a tenté dans sa jeunesse, contre sa nature, de prodiguer des efforts pour parvenir à une situation lui assurant une certaine sécurité, ce fut en vain, le succès ne venant pas. Il n'est alors plus nécessaire de se tourmenter inutilement et il est possible de retrouver dans une solitude bienfaisante, une vie contemplative conforme à ses goûts profonds. Point d'ostentation dans tout cela, point de vanité d'auteur, mais un juste retour à l'équilibre personnel. Ces aveux soulèvent évidemment une grande contradiction : comment croire à cette indolence, à ce refus de l'action, au regard du travail considérable accompli depuis son entrée dans la carrière d'auteur ? Il faut s'en expliquer, en poursuivant cette correspondance dans laquelle rien ne sera occulté, selon cette formule :

Je me peindrai sans fard, et sans modestie, je me montrerai à vous tel que je me vois, et tel que je suis,⁴⁶

Ces accents se retrouveront dans le préambule des *Confessions* : « Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature ; et cet homme ce sera moi. »⁴⁷

Tout dire, donc, mais dans la certitude de mériter autant que ses semblables :

je mourrai plein d'espoir dans le Dieu suprême, et très persuadé que de tous les hommes que j'ai connus en ma vie, aucun ne fut meilleur que moi.⁴⁸

Le 12 janvier suivant, il poursuit devant Malesherbes ce portrait de lui-même afin de ne pas laisser une image incomplète qui lui serait « le plus défavorable ».

⁴⁷ ET I, *Confessions*, p. 67.

⁴⁸ Lettre citée ET XIX, n° 695, p. 1010.

Il voit dans son caractère, deux principes contradictoires qui soulèvent une difficulté: une paresse annihilant toute velléité d'action et un «tempérament ardent, bilieux, facile à s'affecter et sensible à l'excès à tout ce qui l'affecte»⁴⁹? Cette contradiction est à rechercher dans l'enfance, où la lecture précoce de romans (avec son père) puis des auteurs antiques, Plutarque notamment, lui a donné un goût «héroïque et romanesque»; la fréquentation de ces vies imaginaires et historiques a forgé dans son esprit une société d'hommes dont la destinée et les valeurs morales lui cachaient une réalité quotidienne décevante. Longtemps, il va rechercher dans sa vie cet idéal relationnel mais sans jamais parvenir à retrouver chez ses contemporains des qualités humaines équivalentes. De ce constat amer, naîtra une aversion pour la société environnante décevante et néfaste. «j'ai pris en mépris mon siècle et mes contemporains», dit-il, ayant perdu l'espoir de retrouver parmi eux une humanité selon son cœur.

Après quarante années passées «mécontent de lui-même et des autres», il aspire à retrouver un équilibre personnel en adéquation avec sa volonté de se protéger des déceptions du monde; dans ce désarroi, seule son imagination, en recréant une société fictive mais bienfaisante, parviendra à le libérer de cette profonde insatisfaction.

C'est alors le moment qu'avait choisi le destin pour lui révéler ce qu'il portait en lui presque inconsciemment. Par le biais d'une question de l'Académie de Dijon, lue dans le *Mercure de France*: «Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs», il avait entrevu l'ensemble de ce qu'il nommera plus tard «son triste et grand système».

De cette «foule de grandes idées», de ce que la mythologie rousseauiste retiendra sous le nom de «l'illumination de Vincennes», il ne subsistera selon l'auteur que des morceaux «faiblement épars» dans ce qu'il considère comme les trois piliers de son

⁴⁹ ET XIX, n° 700, pp. 1014 sqq., lettre de R. à Malesherbes du 12 janvier 1762.

œuvre philosophique : le premier *discours sur les sciences et les arts*, le *discours sur l'inégalité*, et le traité de l'éducation. Le *Contrat social* n'est pas nommé dans cette liste, bien qu'il doive y trouver une place naturelle, avant l'*Emile*. A la date de cette lettre, le *Contrat social* s'imprimait en Hollande, sous le sceau d'un secret relatif.

Voilà donc Rousseau devenu auteur, « presque malgré lui », avec le sentiment d'une opposition entre lui-même et cette société prisonnière de ses préjugés. Il ne veut plus être tributaire des convenances sociales et du « joug de l'opinion », bien que cela suppose un courage certain et de la fermeté, pour emprunter un chemin à contre-courant des usages de son temps ; mais dans cette volonté d'indépendance et de liberté d'expression face à une société très conformiste, il fallait endosser le parti de la vérité et accorder sa vie à ses convictions, comme le proclame sa devise « *Vitam impendere vero* ». Alors qu'il approche du terme de sa démonstration, Rousseau garde la conviction que son choix de vivre à l'écart des hommes, dans la solitude et l'indépendance, était le seul bénéfique pour lui, tout en ne risquant pas de nuire à autrui.

Cette liberté cependant n'est pas encore complètement acquise, il lui reste à publier ses deux derniers ouvrages encore à l'impression, puis il espère, malgré une santé chancelante, survivre jusqu'à l'édition de ses œuvres complètes. C'est alors seulement qu'il pourra s'éloigner du public et trouver enfin une délivrance sans égale. Un rêve sans doute inaccessible qui lui arrache ce cri de désespoir :

Ô jour trois fois heureux ! Non, il ne me sera pas donné de le voir.⁵⁰

⁵⁰ Lettre citée, ET XIX, n° 700, p. 1018.

Décrire son expérience du bonheur

Dans la troisième lettre adressée à Malesherbes, le 26 janvier 1762, Rousseau décrit son expérience du bonheur depuis son éloignement volontaire d'une société importune et malveillante. Cette lettre est la plus connue sans doute, autant par sa poésie, son élévation d'âme, sa célébration de la vie sensible, que parce qu'elle préfigure les écrits autobiographiques ultérieurs, dans lesquels se retrouveront les mêmes espaces de félicité absolue : dans les *Confessions*, le bonheur aux Charmettes, les matins sur le péristyle du petit-château dans le parc de Montmorency, puis dans la cinquième promenade des *Rêveries du promeneur solitaire*, les douces flâneries en barque au milieu du lac de Bienne...

Malesherbes le croyait très malheureux et vulnérable avec ses idées sombres dans son isolement géographique et social. Rousseau, très contrarié par cette opinion, s'attache, dans un récit à la fois exalté et lyrique, à montrer au magistrat combien au contraire, cette existence choisie lui apporte un bonheur absolu. Cette solitude, loin d'être néfaste, lui vaut au contraire une félicité sans égale, par une pleine conscience existentielle

de lui-même, de l'univers entier, de tout ce qui est, de tout ce qui peut être, de tout ce qu'a de beau le monde sensible et d'imaginaire le monde intellectuel. Je rassemblais autour de moi tout ce qui pouvait flatter mon cœur, mes désirs étaient à la mesure de mes plaisirs.⁵¹

Cependant, les souffrances physiques viennent maintenant ternir la tranquillité de son âme, en envahissant l'espace de sa pensée ; dans ce combat entre un corps meurtri et une imagination vive, il reste la force des rêves éveillés pour peupler les longues nuits sans sommeil. Il suffit alors de se remémorer les doux instants d'une vie retirée et heureuse dont il marque le commencement au 9 avril 1756, jour de son installation à l'Ermitage, dans la vallée de Montmorency.

⁵¹ ET XIX, n° 710, p. 1030-1032, lettre de R. à Malesherbes du 26 janvier 1762.

Rousseau montre à Malesherbes en quoi consiste son bonheur en lui peignant une journée vécue selon ses véritables envies, «jours rapides mais délicieux», passés dans une tranquillité champêtre, entouré de Thérèse et de ses animaux familiers. Il se lève avant le soleil pour contempler son lever depuis son jardin, en espérant que la journée ne sera pas assombrie par des visites ou des lettres, puis occupe sa matinée «à divers soins que je remplissais tous avec plaisir, parce que je pouvais les remettre à un autre temps»⁵¹; il dîne [déjeune] tôt, pour se pré-munir des visites importunes et se ménager plus de temps dans l'après-midi. Il s'échappe enfin, accompagné de son chien, en pressant le pas jusqu'à un endroit à partir duquel il sait ne plus pouvoir être dérangé. Enfin «maître de lui pour le reste de ce jour», il peut s'enfoncer dans la forêt de Montmorency, à la recherche d'un lieu sauvage où nulle trace de servitude ou de domination humaine ne puisse mettre un obstacle entre la nature et lui :

C'était là qu'elle semblait déployer à mes yeux une magnificence toujours nouvelle. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes yeux d'un luxe qui touchait mon cœur, la majesté des arbres qui me couvraient de leur ombre, la délicatesse des arbustes qui m'environnaient, l'étonnante variété des herbes et des fleurs que je foulais sous mes pieds tenaient mon esprit dans une alternative continue d'observation et d'admiration⁵¹

Devant ce spectacle enchanteur et préservé, l'imagination de Rousseau conçoit alors une société digne d'habiter ces lieux, des êtres dont les qualités humaines répondent à la perfection de leur environnement. Il se fait ainsi «un siècle d'or à sa fantaisie», nourri de ses plus doux souvenirs et de ce que son cœur peut encore désirer. Mais toutes ces chimères se heurtent parfois au sentiment «d'un vide inexplicable», que rien ne réussit à combler, un besoin d'encore élargir ses rêves et ses désirs vers d'autres objets difficilement concevables dont il ressent pourtant le besoin. Ce manque, ce vide, provoquent chez

lui, une « tristesse attirante, [qu'il n'aurait] pas voulu ne pas avoir. »⁵². Rousseau enfin élève sa pensée « au système universel des choses », à « l'Être incompréhensible qui embrasse tout ». Alors, dit-il,

l'esprit perdu dans cette immensité, je ne pensais pas, je ne raisonnais pas, je ne philosophais pas ; je me sentais avec une sorte de volupté accablé du poids de cet univers⁵²

Entraînés par cette exaltation proprement mystique, il ne peut que s'écrier :

Ô grand Être ! Ô grand Être, sans pouvoir dire, ni penser rien de plus⁵²

Lorsque le soleil décline, il rentre chez lui « la tête un peu fatiguée, mais le cœur content », auprès de Thérèse, dans cette intimité où règnent une simplicité et une bienveillance réciproques :

Ce sont là les jours qui ont fait le vrai bonheur de ma vie, bonheur sans amertume, sans ennuis, sans regrets et auquel j'aurais borné volontiers tout celui de mon existence.⁵²

Avant de clore cette lettre, Rousseau marque son plaisir à parler de lui, précisant bien qu'il n'aime pas à en parler « avec tout le monde ». En Malesherbes, il reconnaît ainsi un correspondant digne de l'entendre, preuve s'il en était encore, des liens d'estime réciproque qui les unissaient.

Défendre sa place dans la société

Jean-Jacques Rousseau s'attache, dans l'envoi du 28 janvier 1762 qui clôt ce corpus des « lettres à Malesherbes », à lui faire part de son contentement, de sa fierté même, d'avoir eu le courage et la détermination de choisir un mode de vie conforme à ses principes. Connaissant son tempérament et son caractère qu'il ne pouvait pas changer, il fallait accorder ses sentiments et

⁵² Lettre citée, ET XIX, n° 710, p. 1032-1034.

ses actes de façon à le rendre «bon à lui-même et nullement méchant aux autres». Cela n'était pas si facile à réaliser et il est assez fier d'avoir réussi à mener ce projet à terme. Puis vient une diatribe contre les «gens de lettres», toujours prêts à blâmer un homme seul qui [serait] «inutile à tout le monde et ne [remplirait] pas ses devoirs dans la société»⁵³; sur ce sujet de l'utilité d'un individu dans une collectivité se perçoit une colère rentrée qui montre à quel point la blessure profonde de la désaffection de ses anciens amis philosophes était toujours sensible. Rousseau laisse alors libre cours à ses ressentiments; il juge les paysans de Montmorency beaucoup plus utiles à la société que «tous ces tas de désœuvrés payés de la graisse du peuple pour aller six fois par semaine bavarder dans une académie»; il aide à l'occasion ses pauvres voisins montmorencéens, ce qu'il juge plus utile que

d'aider à parvenir à ces foules de petits intrigants dont Paris est plein, qui tous aspirent à l'honneur d'être des fripons en place, et que pour le bien public ainsi que pour le leur, on devrait tous renvoyer labourer la terre dans leurs provinces⁵⁴

La virulence même de ces propos, l'indignation sourde, attestent d'une rancœur longtemps intériorisée, trouvant ici un espace de libération. Son isolement et le mode de vie qu'il a choisi ne l'ont pas empêché d'être utile à ses semblables. «Qu'importe en quel lieu j'habite si j'agis où je dois agir?». Le message qu'il a porté devant la face du monde est le fruit d'un effort constant, fourni souvent dans l'adversité et contre les opinions de son siècle. Et dans une anaphore célèbre, Rousseau insiste sur l'importance de son travail et de son action :

C'est quelque chose que de donner l'exemple aux hommes de la vie qu'ils devraient tous mener. C'est quelque chose quand on n'a

⁵³ ET XIX, n° 711, p. 1035, lettre de R. à Malesherbes du 28 janvier 1762 (Allusion à Diderot qui, dans *Le fils naturel*, avait écrit en 1757, « l'homme de bien est dans la société, ...il n'y a que le méchant qui soit seul », phrase cruelle pour Rousseau et qui précipita leur rupture).

⁵⁴ Lettre citée, ET XIX, n° 711, p. 1035.

plus ni force ni santé pour travailler de ses bras d'oser de sa retraite faire entendre la voix de la vérité. C'est quelque chose d'avertir les hommes de la folie des opinions qui les rendent misérables. C'est quelque chose d'avoir pu contribuer à empêcher ou différer au moins dans ma patrie, l'établissement pernicieux que pour faire sa cour à Voltaire à nos dépens d'Alembert voulait qu'on fit parmi nous⁵⁴

Son isolement, son indépendance lui ont aussi donné la possibilité d'intervenir pour Genève, ce qui n'aurait sans doute pas été possible s'il y avait habité. Sur les rapports de Jean-Jacques Rousseau avec Genève, les termes significatifs d'une appartenance première et d'un attachement affectif à la communauté genevoise doivent être relevés : «Dans ma patrie», «à nos dépens», «parmi nous». En ce début d'année 1762, à ce moment de son existence, son foyer, au sens le plus primitif du terme, celui vers lequel, dans l'adversité, son cœur se tourne le plus souvent, c'est Genève, en dépit de la présence toujours ressentie comme nuisible de Voltaire.

En affirmant son utilité dans la société, il rappelle aussi «qu'[il] ne mange du pain qu'autant qu'[il] en gagne» et que travaillant pour sa subsistance, il paie à la société tout le besoin qu'il a d'elle. Il y a chez Rousseau un besoin de réciprocité entre le travail qu'il fournit au bénéfice de la société et ce qu'il peut en obtenir en retour; et si certains considèrent qu'il a peu fait pour elle, il en a encore moins exigé et se trouve ainsi quitte de toute dette envers elle.

Mais cet engagement au service de la société doit à présent laisser la place à un repos qu'il estime mérité; il veut dorénavant vivre pour lui seul et se soustraire à ce qu'il appelle «le bruit public»; et pour cela, ne plus rien publier en attendant de «recommencer à vivre» à l'instant où on l'aura tout à fait oublié. Cette solitude si précieuse, il a failli l'abandonner en cédant à une force équivalente qui est celle de l'amitié. La séparation douloureuse dont il avait souffert en quittant l'Ermitage et ses amis philosophes, l'avait laissé dans un état de tristesse et de désarroi absolu; il parle de «la profonde douleur de son âme»; le sentiment d'amitié chez Rousseau prenait une

dimension qui n'était pas toujours partagée chez la plupart de ses relations d'alors. Pour lui, la véritable amitié peut se suffire à elle-même, il n'est point besoin pour l'entretenir d'un commerce permanent quand on a la certitude d'être estimé pour soi-même. Mais ses anciens amis, dit-il,

ont toujours voulu mettre à la place du sentiment, des soins et des services que le public voyait et dont je n'avais que faire. Quand je les aimais, ils ont voulu paraître m'aimer. [...] Ils n'ont pas précisément cessé de m'aimer ; j'ai seulement découvert qu'il ne m'aimait pas⁵⁵

Parti de l'Ermitage pour s'installer à Montmorency et le cœur désespéré, il allait portant bientôt rencontrer le duc et la duchesse de Luxembourg et connaître auprès d'eux la consolation d'un attachement profond : « J'étais mourant ; sans eux je serais infailliblement mort de tristesse ; ils m'ont rendu la vie ».

Or avant de céder tout à fait au bonheur de cette nouvelle amitié, Rousseau s'était montré réticent à approcher ses voisins, issus de familles illustres, gens de cour et proches du roi ; devant Malesherbes, lui-même de noblesse de robe, il avoue sa « violente aversion pour les états qui dominent les autres » :

Je hais les grands, je hais leur état, leur dureté, leurs préjugés, leur petitesse, et tous leurs vices ; et je les haïrais bien davantage si je les méprisais moins.⁵⁶

Pourtant, devant la chaleur de l'accueil et la bienveillance à son égard, ces préventions disparaîtront peu à peu. Être bien voulu, considéré, choyé même, voilà ce qui le désarme irrémédiablement et l'engage dans une réelle amitié :

entraîné au château de Montmorency ; j'en ai vu les maîtres, ils m'ont aimé, et moi, Monsieur, je les ai aimés et les aimerai tant que je vivrai, de toute les forces de mon âme⁵⁶

⁵⁵ Lettre citée, ET XIX, n° 711, p. 1037.

⁵⁶ Lettre citée, ET XIX, n° 711, p. 1038.

Cette aptitude à céder à l'enthousiasme et à l'embrasement des sentiments est un trait distinctif chez Rousseau, dès lors que se manifeste ce qu'il appelle « Une intimité délicieuse qui fait le plus grand charme d'une étroite société ». Nul besoin pour cela d'une égalité intellectuelle ou sociale ; la franchise, la sincérité, suffisent seules à créer le lien fort et indéflectible, dont la rupture provoquera souvent chez lui une désillusion proportionnelle à l'engagement affectif.

Dans l'enthousiasme de cette relation, il forme un instant le rêve d'abandonner sa solitude pour rester auprès des Luxembourg, seul moment où il aurait pu déroger à sa volonté de vivre à l'écart de cette société importune mais le projet est vite abandonné devant l'évidence des difficultés que présentait un établissement dans un milieu si contraire à ses habitudes et à ses principes : « je n'y aurais pas pu résister seulement trois mois », dit-il. Reste donc le rêve, la libération d'une imagination toujours consolatrice, qui envisage :

Monsieur de Luxembourg point duc, point maréchal de France, mais bon gentilhomme de campagne habitant quelque vieux château, et J.-J. Rousseau point auteur, point faiseur de livres, mais ayant un esprit médiocre et peu d'acquis, se présentant au seigneur châtelain et à la Dame, leur agréant, trouvant auprès d'eux le bonheur de sa vie, et contribuant au leur⁵⁷

Une dernière utopie pousse le château de Malesherbes à une demi-lieue de là, pour en compléter l'agrément, et il lui semble « qu'en rêvant de cette manière, [il] n'aurai[t] de longtemps envie de [se] réveiller ».

Au terme de cette lettre, Rousseau estime avoir montré tout ce dont il se sentait « affecté », en demandant à Malesherbes de le juger sur tout ce « *fatras* ». S'il conserve la bienveillance du magistrat, malgré ce « tableau trop véridique », elle lui sera maintenant plus chère en étant gardée sans le filtre de l'opinion et en pleine connaissance de ses motivations profondes.

⁵⁷ Lettre citée, ET XIX, n° 711, p. 1039.

L'estime de Malesherbes pour Rousseau, loin de s'atténuer, s'en trouva renforcée comme le révèle une lettre adressée à l'écrivain, le 13 novembre 1762, dans laquelle il exprime ses sentiments sur cette correspondance :

Je garde, Monsieur, comme une marque de votre amitié et de votre confiance qui me sera toujours infiniment précieuse les quatre lettres que vous m'avez écrites. [...] Pour moi, Monsieur, j'ai toujours aimé et estimé en vous cette âme vraie, forte, courageuse, vertueuse avec passion, qui transpire dans tous vos écrits.⁵⁸

⁵⁸ *CC*, t. XIV, n° 2298, lettre de Malesherbes à R. du 13 novembre 1762.

Les «sourds mugissements qui précèdent l'orage»

Des signes avant-coureurs

En ce mois de janvier 1762, l'impression de l'*Emile* se poursuivait, non sans difficultés et retards successifs. Les troubles dévastateurs de décembre 1761 semblaient maintenant disparus et Rousseau surveillait les épreuves avec une attention soutenue et intransigeante. Cependant quelques alertes récurrentes venaient parfois jeter un voile d'anxiété dans l'esprit de l'écrivain ; le libraire Hippolyte-Lucas Guérin, qu'il rencontrait souvent en vallée de Montmorency, l'entretenait continuellement de l'*Emile* avec des airs de réserve et de mystère, semblant l'accuser d'imprudence sans en préciser la raison, ainsi que Rousseau le note dans les *Confessions* :

Il savait et ne savait pas qu'on l'imprimait en France ; il savait et ne savait pas que le magistrat s'en mêlât⁵⁹

Puis c'est au tour de son ami l'académicien Charles Pinot Duclos, après la lecture par l'auteur de la *Profession du vicaire savoyard*, de lui demander avec étonnement s'il s'agit là d'un extrait d'un livre qu'on imprime à Paris ? «Oui», dit Rousseau, ce à quoi Duclos lui répond :

faites-moi le plaisir de ne dire à personne que vous m'avez lu ce morceau.⁵⁹

Cette réaction étonnante lui parut étrange sans pour autant l'inquiéter outre mesure. Enfin le ministre genevois Paul Moulou, auquel Rousseau envoie le 18 janvier une copie de la *Profession de foi*, en marque d'estime et de confiance pour qu'il lui donne librement ses sentiments sur ce texte réagit curieusement ; dans sa réponse, Moulou exprime d'abord son admiration : «Non, on n'a rien écrit d'aussi fort, d'aussi lumineux, d'aussi vrai sur la Religion naturelle», tout en montrant quelques divergences

⁵⁹ ET II, *Confessions*, Livre XI, pp. 727-728.

d'opinion sur la Révélation et l'utilité des miracles. Mais une crainte apparaît quant aux conséquences d'un tel écrit sur la sécurité même de l'auteur :

Monsieur, ce qui me tourmente, ce que je ne vois pas avec autant de fermeté que vous, ce sont les suites que peut avoir la publication de votre livre [...] Avez-vous fait tout entrer dans votre calcul ? y avez-vous fait entrer le mal qui peut en résulter pour vous ? ne craignez-vous point qu'on sévisse contre l'auteur, le libraire ? [...] Quels cris, quelles clamours vous allez exciter à Genève ! Que vos amis auront de peine à vous défendre ! Comptez pourtant sur leur zèle, mais réussiront-ils ? Je ne le crois pas.⁶⁰

Rousseau répond d'abord simplement : « Je suis touché de vos inquiétudes sur ma sûreté »⁶¹ mais, comme pour se persuader lui-même qu'il ne risque rien, il développe une suite d'arguments tendant à démontrer l'impossibilité d'une action publique contre lui ; il respecte la police et les lois, personne n'est plus en règle que lui, on ne pourrait l'attaquer qu'injustement et c'est ce qui suffit pour sa tranquillité. Sûr de son bon droit et du bien-fondé de ses intentions, il ne voit pas ce qu'on gagnerait à persécuter « un pauvre malade qui n'est sur le chemin de personne, et ne prêche que la paix et la vertu ». Enfin, il cite Helvétius, qui vit en paix dans sa patrie, malgré les difficultés qui se sont élevées contre son livre *De l'Esprit* ; il peut donc espérer lui-même n'être pas tourmenté : « Tranquillisez-vous donc sur mon compte », dit-il à Moulou, « et soyez persuadé que je ne risque rien ».

Pourtant, malgré ces affirmations, les anxiétés perdurent sur le sort même du livre. Rousseau marque toujours son opposition à une impression de l'*Emile* en France. Cette double impression reste pour lui une source de difficultés matérielles, sécuritaires et morales. Elle ralentit le travail, les libraires et l'auteur peuvent être mis en cause en raison du contenu même du livre mais surtout cette fausse annonce d'une édition hollandaise en

⁶⁰ CC, t. X, n° 1663, lettre de P. Moulou à R. du 3 février 1762.

⁶¹ ET XIX, n° 722, p. 1052, lettre de R. à P. Moulou du 16 février 1762.

frontispice d'un livre imprimé en France, le gêne profondément. Il dit au libraire Duchesne :

J'avoue que je ne vois point sans répugnance ces mots de *La Haye* et de *Jean Néaulme* sur un livre imprimé à Paris, en sorte que l'ouvrage d'un ami de la vérité commence par un mensonge.⁶²

En prévoyant les difficultés qui pourraient résulter en France de la publication de la *Profession du vicaire savoyard*, Rousseau propose, les deux premiers tomes étant déjà imprimés, de résilier le marché passé avec Duchesne, pour permettre une impression des deux derniers en Hollande. C'est le projet qu'il soumet à Malesherbes, cet arrangement ne devant bien sûr s'effectuer qu'avec l'agrément de la duchesse de Luxembourg. Cette solution qui paraît simple à l'auteur ne trouvera pas d'écho parmi ses protecteurs. Pour les deux premiers tomes, par contre, il souhaite que les retranchements à faire soient bien clairement spécifiés et qu'il n'y en ait pas d'autre ultérieurement car, dit-il,

je serais bien fâché que par égard pour moi vous laissassiez rien qui pût tirer à conséquence ; il vaudrait alors cent fois mieux suivre l'idée d'envoyer toute l'édition hors du pays.⁶³

Pleinement conscient de la hardiesse des opinions développées dans la *Profession de foi*, il désirait absolument dissocier les deux derniers tomes de l'ensemble, afin d'en préserver l'intégrité au moyen d'une impression et d'une édition en Hollande ; il avait dit à Marc-Michel Rey à propos de l'*Emile* :

Les deux derniers [volumes], encore mieux écrits et plus intéressants à la lecture, sont pleins de choses hardies et fortes qui, malgré toute la faveur du magistrat, ne peuvent qu'élever des difficultés dans ce pays.⁶⁴

⁶² ET XIX, n° 741, p. 1074, lettre de R. à Duchesne du 26 mars 1762.

⁶³ ET XIX, n° 717, p. 1045, lettre de R. à Malesherbes du 8 février 1762.

⁶⁴ ET XIX, n° 718, p. 1047, lettre de R. à M.M. Rey du 11 février 1762.

Toutefois il ne variera jamais sur un point fondamental : l'*Emile* constitue le maillon ultime et essentiel de son œuvre, le « morceau principal » selon ses termes, celui auquel il est le plus attaché pour terminer la tâche qu'il s'était fixée de montrer aux hommes l'état de la société et les moyens de recouvrer une existence libérée des chaînes de l'opinion et des abus des institutions. Son livre pourtant, s'il a déjà subi des retranchements dans les deux premiers volumes, n'est pas à l'abri de mutilations dans les deux derniers. Or pour ceux-là, il n'est plus question de compromis, comme il l'indiquait à Paul Moulton dans une lettre de février 1762 :

Je laisserai ôter ce qu'on voudra des deux premiers volumes, mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la *Profession de foi*. Il faut qu'elle reste telle qu'elle est ou qu'elle soit supprimée ; la copie qui est entre vos mains me donne le courage de prendre ma résolution là-dessus.⁶⁵

Les impressions se poursuivent néanmoins, le *Contrat social* en Hollande chez Marc-Michel Rey, avec régularité et sans difficultés majeures, l'*Emile* à Paris chez Duchesne, avec lenteur et complications. Rousseau n'admet toujours pas le montage éditorial de son ouvrage et, entre les nombreux sujets de mécontentement à l'encontre de son libraire, il lui fait cette remarque amère :

Pour moi je sais bien que si dans le temps de notre traité l'on ne m'eût pas assuré que vous feriez imprimer en Hollande, je ne l'aurais jamais signé.⁶⁶

Une autre nouvelle inquiétante lui parvient alors : Duchesne faisait aussi imprimer le traité de l'éducation à Lyon chez le libraire Jean-Marie Bruyset ; une autre édition sur laquelle l'auteur n'avait aucun regard alors que la proximité de Genève lui faisait craindre la diffusion dans sa patrie d'une version non contrôlée de l'*Emile*. Pour l'édition parisienne enfin, les deux

⁶⁵ ET XIX, n° 722, p. 1053, lettre de R. à Moulton du 16 février 1762.

⁶⁶ ET XIX, n° 719, p. 1049, lettre de R. à Duchesne du 12 février 1762.

volumes déjà imprimés ne pouvaient plus échapper aux retranchements décidés par la censure. Mais pour les tomes trois et quatre, les plus susceptibles de provoquer des oppositions, Rousseau tenait toujours à en retirer le marché à Duchesne pour les faire imprimer en dehors du royaume de France et les préserver ainsi de mutilations certaines. Malgré tout, Duchesne, semblant sourd à toutes les injonctions de l'auteur, entreprend l'impression des deux derniers volumes. Il est donc déjà trop tard pour trouver de nouvelles solutions et, découragé sans doute d'avoir à lutter contre des circonstances qu'il ne maîtrise plus, Rousseau se tourne vers ses protecteurs, comme dernier rempart contre l'adversité :

Je vois [dit-il à la maréchale de Luxembourg] que vous ne vous laissez point de prendre soin de mon malheureux livre, et véritablement il a grand besoin de votre protection et de celle de M. de Malesherbes qui a poussé la bonté jusqu'à venir même à Montmorency pour cela.⁶⁷

L'achèvement des impressions

Le 11 mars 1762, Rousseau prend acte de la fin des travaux d'impression du *Contrat social* dans une lettre adressée à Marc-Michel Rey :

Nous voici donc enfin au bout de notre entreprise ; je suppose que, l'ouvrage imprimé, vous allez prendre vos derniers arrangements pour vos envois, et je ne vois plus d'inconvénient que vous l'annonciez si vous voulez, dans les gazettes⁶⁸

La sérénité et la confiance qui ont accompagné l'impression du *Contrat social* forment un contraste saisissant avec les difficultés, les alarmes, les doutes qui ont été le lot du traité de l'éducation. Avec Duchesne, tout heurte, tout indispose, aucun échange n'est le fruit d'une compréhension commune : dès lors

⁶⁷ ET XIX, n° 726, p. 1057, lettre de R. à la maréchale de Luxembourg du 19 février 1762.

⁶⁸ ET XIX, n° 734, p. 1065, lettre de R. à Marc-Michel Rey du 11 mars 1762.

se comprend combien avait dû être difficile pour Rousseau l'acceptation d'un contrat d'édition initié par ses protecteurs sans qu'il n'ait eu réellement de contrôle ni sur les intervenants, ni sur le lieu d'impression. Il avait cédé à la pression amicale du duc et de la duchesse de Luxembourg mais engager ce livre auquel il tenait tant dans une aventure incertaine ne pouvait qu'être source d'anxiété.

Pour son ami Paul Moulou les dangers d'une censure de l'ouvrage et notamment des pages de la *Profession de foi* seraient moins réels en France :

vous avez de puissants amis, et la considération dont vous jouissez vous rend trop respectable⁶⁹

qu'à Genève :

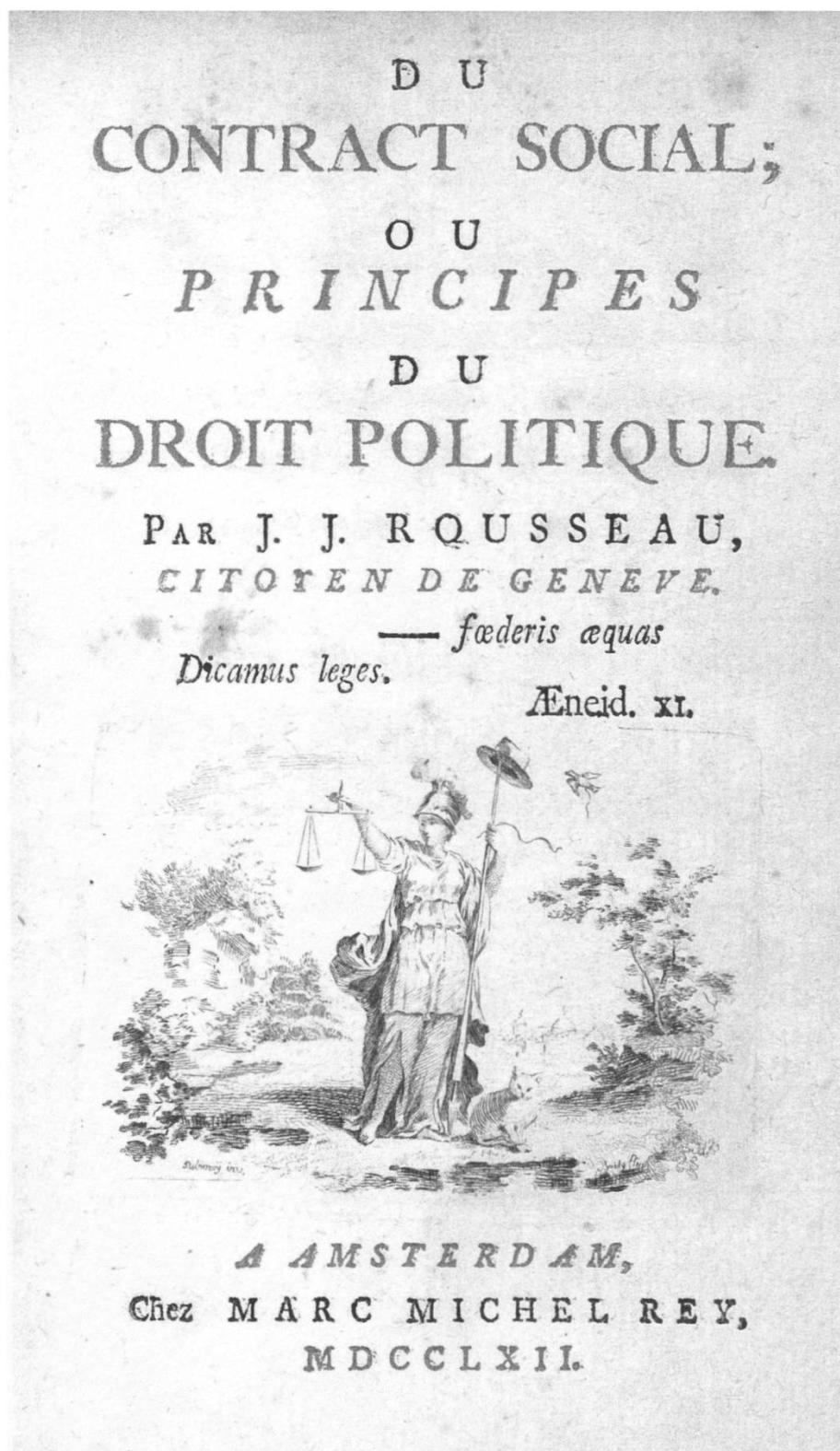
notre religion n'est ici que la Religion naturelle, confirmée par des miracles, seule raison du peuple en fait de religion [...] mais parce que vous avez précédemment combattu la preuve tirée des miracles et des prophéties, on ne verra que vos assertions, on ne vous tiendra plus compte de vos doutes modestes, l'on dira qu'il n'est pas Chrétien, il ne faut plus le croire [...] Je vois déjà le triomphe de vos ennemis, car vous en avez ici, je les vois s'efforçant de vous perdre dans l'esprit de vos concitoyens, trop délicats sur la foi, et par là encore un peu crédules⁶⁹

Loin de ces préoccupations, la duchesse de Luxembourg adresse le 27 mars une courte lettre à Rousseau pour l'avertir de son arrivée prochaine avec son mari :

je me fais un plaisir le plus grand qu'on puisse avoir d'aller jeudi [1^{er} avril] à Montmorency, je vous aime, nous vous aimons à la folie, j'ai eu des nouvelles de Duchesne, il n'attend plus qu'après les estampes, le livre paraîtra au plus tard dans quinze jours, recevez mes embrassements que je renouvellerai jeudi avec bien du plaisir.⁷⁰

⁶⁹ CC, t. X, n° 1713, lettre de P. Moulou à R. du 15 mars 1762.

⁷⁰ CC, t. X, n° 1724, lettre de la maréchale de Luxembourg à R. du 27 mars 1762.



Page de titre de l'édition originale in-12 du *Contrat social*
(Rousseau a supprimé par la suite le "c")
© Musée Rousseau Môtiers / Agence Martienne

Le 12 avril, Rey annonce pour le lendemain le départ par mer des exemplaires du *Contrat social* :

Si le navire n'a pas de malheur dans sa route, il y sera entre aujourd'hui et la huitaine, il n'en faut que quinze de Dunkerque à Paris ; ainsi que les balles peuvent y être les premiers jours de mai.⁷¹

A Paris, l'impression de l'*Emile* n'arrivait toujours pas à son terme et Rousseau, lassé de toutes ses tentatives infructueuses pour préserver l'intégrité de son ouvrage, a «résolu de ne plus [s'] inquiéter de cette affaire et de laisser courir sa fortune au livre, puisqu'il est trop tard pour en empêcher»⁷². Dans un courrier à Paul Moulou, de la fin du mois d'avril, il répond aux appréhensions de son ami sur le fait que la *Profession de foi* pourrait jeter le peuple genevois dans une incrédulité absolue :

le peuple aura toujours une religion positive fondée sur l'autorité des hommes, et il est impossible que sur mon ouvrage le peuple de Genève en préfère une autre à celle qu'il a.⁷²

Puis il ajoute cette phrase prémonitoire :

Je suis donc persuadé que le seul mauvais effet que pourra faire mon livre parmi les nôtres, sera contre moi, et même je ne doute point que les plus incrédules ne soufflent encore plus le feu que les dévots, mais cette considération ne m'a jamais retenu de faire ce que j'ai cru bon et utile⁷²

Dans ces propos amers peut se déceler la rancœur de voir sa patrie abriter Voltaire alors que lui-même devrait y vivre de plein droit, célèbre et entouré :

Pouvez-vous croire que je ne m'aperçoive pas que ma réputation blesse les yeux de mes concitoyens et que si J.J. n'était pas de Genève, Voltaire y eût été moins fêté ? Il n'y a pas une ville de l'Europe dont il ne me vienne des visites à Montmorency, mais on n'y aperçoit jamais la trace d'un Genevois, et quand il y en est

⁷¹ CC, t. X, n° 1739, lettre de M.M. Rey à R. du 12 avril 1762.

⁷² ET XIX, n° 756, pp. 1087-1088, lettre de R. à P. Moulou du 25 avril 1762.

venu quelqu'un, ce n'a jamais été que des disciples de Voltaire qui ne sont venus que comme espions. Voilà, très cher concitoyen, la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Genève ; un seul haineux empoisonnerait tout le plaisir d'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï.⁷²

L'esprit préoccupé par la publication imminente de ses deux ouvrages, Rousseau continue néanmoins à réfléchir à un nouveau lieu de retraite qui conviendrait mieux à ses attentes. La vallée de Montmorency, malgré la présence chaleureuse des Luxembourg, semble moins lui convenir : « Le voisinage de Paris me devient de jour en jour plus accablant », dit-il. En ce mois d'avril 1762, « la saison de voyager revenue », il se tourne vers son ancien et fidèle ami Daniel Roguin⁷³ pour lui faire part de son envie d'aller le retrouver « pour quelques semaines » à Yverdon. Mais sa santé et sa paresse devant toutes les démarches qu'il faudrait effectuer pour organiser un tel déplacement lui ôtent le courage de rien entreprendre. Dans ce projet, l'intention est claire : retrouver au sein de la famille Roguin, qu'il nomme la « Roguinerie », la chaleur d'une amitié sans fard et un repos salutaire après des mois de grande tension ; en même temps il envisage une installation plus durable, si des opportunités se présentent d'un séjour à sa convenance. Seule l'impulsion manque pour favoriser son départ, ainsi qu'il l'exprime dans cette phrase lourde de sens au regard des événements futurs :

il faudrait que quelque occasion me déterminât brusquement, et dès que je serais en route mon cœur s'épanouirait de joie⁷⁴.

En ce début du mois de mai 1762, l'impression de l'*Emile* touche à sa fin. Au grand étonnement de l'auteur, après les retranchements demandés pour les livres un à trois, rien n'est exigé pour les suivants. Rousseau reçoit de Duchesne les bonnes épreuves des estampes dont il semble assez content.

⁷³ Daniel Roguin (1691-1771) retiré à Yverdon en 1761.

⁷⁴ ET XIX, n° 758, p. 1091, lettre de R. à D. Roguin du 27 avril 1762.

Seul le trouble le fait que le libraire veuille faire paraître les deux premiers tomes avant les deux suivants car il lui semblait préférable que le lecteur prenne connaissance de son ouvrage dans son ensemble et dans la continuité des matières pour éviter « les raisonnements, les commentaires, les conjectures qui rendront la publication du reste plus difficile ou plus dangereuse »⁷⁵

Par cette remarque, la fébrilité est palpable avant la parution imminente du traité de l'éducation. Mais, conscient que de toute façon il ne peut plus rien changer, il s'en remet aux décisions de Duchesne, lequel doit toutefois ne jamais rien faire sans l'agrément de la maréchale de Luxembourg qui, dit-il, « voit mieux que nous ce qui convient ou ne convient pas. »⁷⁶

Le 16 mai, Rousseau envoie à Duchesne sa liste de distribution des exemplaires de l'*Emile* : ce sont près de cent exemplaires, dont trente pour la duchesse de Luxembourg et dix pour lui. A la maréchale, il confie ses sentiments sur cette publication :

Je ne croyais pas [...] que notre livre pût paraître avant les fêtes [Ascension et Pentecôte] [...] Au reste quel que soit son succès dans le monde, mon dernier ouvrage ayant été publiquement honoré de vos soins et de votre protection, je crois ma carrière très heureusement couronnée⁷⁷

Le 20 mai, le libraire Néaulme se plaint de Duchesne, en estimant que le libraire de Lyon, Jean-Marie Bruyset, a été plus favorisé que lui dans l'envoi des feuilles de l'*Emile*. Puis, curieusement, il demande à Rousseau de lui écrire un certificat en marquant :

que vous avouez mon édition, qu'elle est conforme non seulement à votre manuscrit, mais aussi conforme à vos sentiments, et telle que vous avez absolument désiré de la voir paraître. Vous y ajouterez si vous voulez, que vous désavouerez tout ce qui n'y sera

⁷⁵ ET XIX, n° 766, p. 1102, lettre de R. à Malesherbes du 11 mai 1762.

⁷⁶ ET XIX, n° 767, p. 1103, lettre de R. à Duchesne du 12 mai 1762.

⁷⁷ ET XIX, n° 770, p. 1107, lettre de R. à la maréchale de Luxembourg du 19 mai 1762.

*pas conforme, et qu'en conséquence, vous prenez sur vous seul toutes les critiques que cet ouvrage pourra susciter.*⁷⁸

Deux jours après, Néaulme ayant visiblement poursuivi sa lecture de l'*Emile*, tombe des nues en découvrant la *Profession de foi du vicaire savoyard*:

j'espérais tout en lisant ces beautés que au moins vous en resteriez là. [...] mais de trouver ensuite dans un livre qui me semblait destiné à réformer la vie et les mœurs de toute la chrétienté, de quoi en saper les fondements par les arguments les plus forts réunis contre la révélation, sans y opposer que la nécessité d'une religion de politique, pour ne pas dire d'hypocrisie, j'avoue que j'en ai été fâché⁷⁹.

Selon le libraire, ce passage ayant été donné à lire à d'autres personnes, toutes sont venues à la conclusion qu'il s'agit d'un ouvrage dangereux, tombant dans la classe «des livres prohibés et défendus par nos ordonnances et nos placards». En plus il craint beaucoup pour lui-même :

je cours grand risque de me faire des affaires les plus sérieuses si ce qui est dit contre la Révélation y restait ainsi et si faiblement défendu.⁷⁹

La réponse de Rousseau sera très sèche. D'abord pour dire son déplaisir «à voir la continuation de [ses] plaintes vis-à-vis de [ses] deux confrères» et qu'il n'est pour rien dans cette situation, n'ayant pas participé aux négociations et traités entre les libraires. Puis il répond aux critiques qui lui sont faites :

Je suis très fâché des embarras où vous dites être au sujet de la *Profession de foi* ; mais je vous déclare encore une fois pour toutes qu'il n'y a ni blâme, ni danger, ni violence, ni puissance sur la terre qui m'en fasse jamais retrancher une syllabe.⁸⁰

Le 22 mai 1762, l'*Emile* paraît enfin et le libraire Duchesne en distribue des exemplaires chez le duc et la duchesse de

⁷⁸ CC, t. X, n° 1783, lettre de J. Néaulme à R. du 20 mai 1762.

⁷⁹ CC, t. X, n° 1789, lettre de J. Néaulme à R. du 22 mai 1762.

⁸⁰ ET XIX, n° 788, p. 1126, lettre de R. à J. Néaulme du 5 juin 1762.

Luxembourg ; la maréchale, pleine d'enthousiasme, écrit à Rousseau :

Enfin le voilà donc arrivé ce livre si attendu [...] d'abord un présent relié en maroquin rouge superbe et vos trente exemplaires. [...] J'en porterai demain un de votre part aussi à Mr le prince de Conti, à Mme Du Deffand et à Mme de Mirepoix, j'en prends pour Mr de Luxembourg et moi [...] en vérité vous êtes bien magnifique et vous faites bien des présents pour un homme qui n'en veut jamais recevoir. J'aurai bien du plaisir de vous voir le premier de juin, je vous jure que personne au monde ne vous aime plus tendrement que moi.⁸¹

Prélude aux persécutions

Malgré ces effusions, les nuages commençaient à s'accumuler au-dessus des deux ouvrages : Rey, à Amsterdam, venait de recevoir des libraires Saillant et Dessaint à Paris, l'avis que le directeur de la Librairie n'autoriseraient pas l'entrée en France du *Contrat social* :

Mr de Malesherbes a reçu l'exemplaire du *Contrat social* que vous lui avez adressé ; d'après la lecture qu'il en a faite, il en dit l'entrée impossible⁸²

Puis il reçoit une nouvelle lettre des mêmes libraires qui précisent la demande du directeur de la Librairie :

Un des premiers magistrats, Monsieur, qui s'intéresse beaucoup à Mr Rousseau, nous a envoyé chercher hier et nous a chargé de vous écrire pour vous engager, si vous aviez quelque amitié pour M. Rousseau, de retrancher son nom de dessus le frontispice de son dernier ouvrage. Les principes que contient cet ouvrage sont capables de le perdre en France. Nous ne pouvons pas concevoir

⁸¹ CC, t. X, n° 1786, Lettre de la maréchale de Luxembourg à R. du 22 mai 1762.

⁸² CC, t. X, n° 1771, lettre de Jean Dessaint et Charles Saillant à M.M. Rey du 12 mai 1762. Voir *OC III*, p. CX.

comment vous avez pu vous persuader que l'on pût jamais tolérer l'entrée et la distribution d'un pareil ouvrage ;⁸³

Rousseau prend alors acte de l'interdiction d'entrée de son livre en France, tout en s'opposant au retrait de son nom en tête d'un ouvrage qu'il s'honore d'avoir fait ; il ne veut rien désavouer, « rien [qu'il ne soit] prêt à soutenir devant tel tribunal compétent que ce puisse être ». Les ouvrages n'ont pas été introduits furtivement en France, à l'insu du magistrat puisqu'on lui a adressé un exemplaire, et il ne s'agit pas d'une satire ou d'un libelle contre le gouvernement, la nature même de l'ouvrage faisant foi sur ce point. Rousseau assure qu'il n'a aucunement passé « les bornes d'une discussion philosophique et politique ». Il ajoute que « les Etats républicains étant tout aussi souverains que les rois, on ne doit pas moins de respect aux uns qu'aux autres. »⁸⁴

La première réaction est de se soumettre à cette décision, à la loi du pays où il réside, mais déjà, en réponse à cette première attaque, vient un argument de défense qui marque son statut d'étranger au royaume : « rien ne nous obligeant [dit-il à Rey], nous républicains, à être instruits exactement des maximes d'un gouvernement royal ». Mis en danger, c'est tout de suite vers la mère patrie, vers Genève, qu'il se tourne, retrouvant ses réflexes de citoyen dans un sentiment d'appartenance et de protection.

quant à mes principes de doctrine, à moi républicain, publiés dans une République, il n'y a en France ni magistrat, ni tribunal, ni parlement, ni ministre, ni le roi lui-même, qui soit même en droit de m'interroger là-dessus et de m'en demander aucun compte.⁸⁴

Rey peut ainsi se rassurer :

Que votre amitié ne vous inspire donc aucune alarme pour ma personne. On connaît et l'on respecte trop ici le droit des gens pour

⁸³ CC, t. X, n° 1772, lettre de Jean Dessaint et Charles Saillant à M.M. Rey du 13 mai 1762.

⁸⁴ ET XIX, n° 781, p. 1118, lettre de R. à M.M. Rey du 29 mai 1762.

le violer d'une manière odieuse envers un pauvre malade dont le paisible séjour en France n'est peut-être pas moins honorable au gouvernement qu'à lui. Au surplus, en quel lieu du monde est-on à couvert de l'injustice des hommes ?⁸⁴

Une ombre cependant planait au-dessus de la réception de l'ouvrage à Genève : dans une lettre adressée à Paul Moulou le 30 mai, Rousseau se plaint du fait que Rey n'ait pu négocier aucun des exemplaires du *Contrat social* dans cette ville, pas un libraire n'ayant voulu s'en charger alors que ses écrits étaient recherchés dans toute l'Europe :

Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être défendue en France, mais c'est précisément pour cela qu'il devrait être bien reçu dans Genève ;⁸⁵

Dans une lettre du 5 juin 1762, le ministre genevois annonce pourtant l'arrivée à Genève chez le libraire Duvillard de deux cents exemplaires du *Contrat social* et prédit que dans huit jours tout sera vendu. Puis il rapporte à l'écrivain une anecdote qu'il tient d'un convive présent à un repas réunissant plusieurs personnalités de la ville :

Personne ne vous admire plus que ce monde-là. [...] on n'y parla que de vous, [...] on vous mit au ciel, et [...] Tronchin (le médecin), qui y soupait aussi, ne disait mot, et baissait honteusement la tête. Cela m'a fort amusé. Cet homme ne vous aime pas. Il m'abhorre quoiqu'il m'appelle son cher ami. Mais ce cher ami lui a fait sentir qu'il n'était pas sa dupe, et il me flatte parce qu'il me craint.⁸⁶

Après l'interdiction d'entrée du *Contrat social* dans le Royaume, le sort du traité de l'éducation devenait également bien incertain : « *Emile* paraît ici depuis quelques jours et me donne bien des embarras », dit Rousseau à la suite de l'annonce d'une édition furtive de l'*Emile* qui circulera à Paris. Chez l'écrivain, déjà fragilisé par l'arrêt du *Contrat social*, l'inquiétude

⁸⁵ ET XIX, n° 785, p. 1123, lettre de R. à P. Moulou du 30 mai 1762.

⁸⁶ CC, t. XI, n° 1832, lettre de P. Moulou à R. du 5 juin 1762.

est à son comble face aux obstacles qui se dressent devant l'*Emile* ; il écrit au libraire Duchesne :

je vois que ce livre duquel j'aurais dû attendre quelque satisfaction me fera mourir de chagrin.⁸⁷

Décidément, de rumeurs en avertissements, l'étau des persécutions semble se refermer inéluctablement sur sa personne et sur son œuvre :

Les sourds mugissements qui précèdent l'orage commençaient à se faire entendre et tous les gens un peu pénétrants virent bien qu'il se couvait, au sujet de mon livre et de moi, quelque complot qui ne tarderait pas d'éclater.⁸⁸

Cette pression inexorable transparaît dans tous les messages envoyés ou reçus ce même lundi 7 juin 1762. Ainsi dans une lettre qu'il envoie à Paul Moulton :

la fermentation est trop forte pour que le bruit n'en soit pas arrivé jusqu'à vous, et je juge par les lettres que je reçois des provinces que les gens qui m'aiment y sont encore plus alarmés pour moi qu'à Paris.⁸⁹

puis arrive un billet affolé de Madame de La Tour :

De grâce Monsieur, un mot qui me tranquillise sur votre sort : il court à votre égard des bruits fort inquiétants.⁹⁰

Marc-Michel Rey notait également :

J'espère qu'on n'ajoutera pas à vos maux des persécutions et qu'on vous laissera en paix. [...] ; mais vous ne pouvez rien contre la force, on gémit et l'on se tait. Vous avez eu heureusement la hardiesse de parler et la postérité vous en saura gré. Je suis de tout mon cœur tout à vous⁹¹

⁸⁷ ET XIX, n° 775, p. 1113, lettre de R. à Duchesne du 26 mai 1762.

⁸⁸ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 744.

⁸⁹ ET XIX, n° 789, p. 1127, lettre de R. à P. Moulton du 7 juin 1762.

⁹⁰ CC, t. XI, n° 1839, lettre de Mme de La Tour [Marie-Anne Alissan de La Tour Franqueville (1730-1789)] à R. du 7 juin 1762.

⁹¹ CC, t. XI, n° 1840, lettre de M.M. Rey à R. du 7 juin 1762.

Ce même jour enfin, le curé de Deuil, l'abbé Joseph-François Martin, écrit au maréchal de Luxembourg :

Je reçois dans le moment une lettre de Paris d'une personne digne de foi qui me dit : *Je suis assuré que Jean-Jacques Rousseau sera déféré aujourd'hui au Parlement. Tous les avis sont au plus violent, il sera décrété et il y a tout lieu de craindre qu'on ne s'en tienne pas là, il n'a pas de temps à perdre pour se mettre à couvert*⁹²

Dans l'entourage de Rousseau, si la maréchale de Luxembourg restait apparemment d'une tranquillité singulière, la comtesse de Boufflers se montrait moins sereine et disait douter du succès des démarches du prince de Conti pour sauver l'écrivain d'une arrestation. Elle le pressait de partir et de passer en Angleterre chez son ami David Hume ; l'activité fébrile de ses protecteurs montre assez la gravité de la situation et leur faible espoir d'une issue favorable. Il semble soudain que la présence du philosophe crée un malaise parmi ses hôtes et que l'on cherche à l'éloigner, certes pour assurer sa sécurité, mais aussi pour éviter le risque d'un interrogatoire au cours duquel il serait susceptible de dévoiler l'implication de la duchesse de Luxembourg et celle de Malesherbes dans l'édition de l'*Emile*. Le maréchal lui-même paraît soucieux et s'inquiète de savoir si Rousseau a mal parlé du duc de Choiseul⁹³ dans ses deux ouvrages, puis, à peu de temps de là, prie Rousseau de lui remettre toute sa correspondance avec Malesherbes relative à l'impression de l'*Emile*. Le contrat signé avec Duchesne était déjà entre les mains de la duchesse de Luxembourg et Rousseau n'en avait jamais eu de copie. La grande opération de dissimulation des preuves est en marche.

Le 8 juin, les événements se précipitent au fur et à mesure des nouvelles alarmantes venant de Paris. Dans l'entourage de

⁹² CC, t. XI, n° 1841, lettre de Joseph-François Martin au maréchal de Luxembourg.

⁹³ Raymond Trousson, « Choiseul, Etienne-François, duc de (1719-1785) », alors ministre de Louis XV, *DJJR*, pp. 137-138.

l'écrivain l'appréhension est grande quant au sort qui pourrait lui être réservé, comme chez la marquise de Créqui qui l'exhorté à s'enfuir au plus vite :

Il n'est que trop vrai que vous avez un décret de prise de corps sur le dos, au nom de Dieu, allez-vous-en, il ne faut point juger de ses intentions dans les choses publiques, il faut se conduire selon les circonstances, votre livre brûlé ne vous fera nul mal, votre personne ne peut soutenir la prison, consultez vos voisins, je suis sûre qu'ils seront de mon avis, l'amitié le dicte, que la prudence y réponde.⁹⁴

Fuir, se soustraire à des interrogatoires de l'autorité n'est pas dans les habitudes du citoyen. Et puis, « Jean-Jacques Rousseau ne sait point se cacher », dit-il, avant de reprendre pour la marquise des arguments de droit sur lesquels il s'appuiera pour construire sa défense :

je vous avoue qu'il m'est impossible de concevoir à quel titre un citoyen de Genève imprimant un livre en Hollande, avec privilège des Etats généraux, en peut devoir compte au Parlement de Paris. Au reste j'ai rendu gloire à Dieu et parlé pour le bien des hommes. Pour une si digne cause, je ne refuserai jamais de souffrir.⁹⁵

Cependant, en l'espace de peu de jours, l'univers de Rousseau vient de basculer irrémédiablement. Les deux ouvrages sur lesquels il fondait tous ses espoirs pour couronner sa carrière d'écrivain ne sont plus maintenant qu'une source de chagrin et de persécutions. A ce moment précis, la perspective d'une vie nouvelle conforme à ses vœux les plus chers disparaît à jamais ; seule maintenant, l'adversité lui fait face, et bien que malade et affaibli par tant de mois d'un travail d'impression difficile, il va devoir se battre à nouveau contre une destinée contraire, répondre à tous les coups portés et ainsi consacrer dorénavant sa vie à défendre son œuvre, son honneur et ses choix de vie.

⁹⁴ CC, t. XI, n° 1844, lettre de la marquise de Créqui à R. du 8 juin 1762.

⁹⁵ ET XIX, n° 791, p. 1129-1130, lettre de R. à la Marquise de Créqui du 7 juin 1762.

La foudre des condamnations

Dénonciation à la Sorbonne

La Faculté de théologie de Paris fut la première à lancer l'anathème contre l'*Emile*. Dès le 7 juin, alors que les rumeurs sur une prochaine condamnation de l'ouvrage devenaient de plus en plus insistantes, le syndic de la faculté, l'abbé Gervaise, dénonçait le traité de l'éducation à l'assemblée des Députés ordinaires. Après une lecture de plusieurs extraits du livre, il est décidé de porter l'affaire en Assemblée Générale « Afin qu'elle s'avisât elle-même aux moyens les plus propres à secourir la religion si horriblement attaquée dans cet ouvrage »⁹⁶, ce qui sera fait en juillet 1762. La censure proprement dite, amplement discutée en interne, ne sera achevée qu'au début du mois de novembre de la même année. Mais le ton de la dénonciation du 7 juin laissait déjà peu de doute sur le sort de l'ouvrage :

les députés ordinaires de la Faculté de théologie s'étant assemblés, M. Gervaise, syndic, représenta qu'il se répandait de toutes parts un livre intitulé : *Emile, ou de l'éducation* et que son auteur étant malheureusement trop connu pour un grand maître de corruption et d'erreur, son ouvrage, également contraire à la loi et aux mœurs, était lu avec une avidité qui ne pouvait que leur être funeste. ⁹⁶

Condamnation au Parlement de Paris

Les événements vont singulièrement se précipiter dans la condamnation de l'*Emile* : après une mise en vente le 27 mai, le débit de l'ouvrage cesse le 1^{er} juin avec la saisie des exemplaires et le 3 juin, soit sept jours plus tard, le livre est définitivement retiré du commerce. Les conseillers au Parlement de Paris se trouvaient en congé pour la Pentecôte depuis le dimanche 30 mai et ne reprenaient leur activité que le lundi

⁹⁶ CC, t. XII, p. 284, Appendice A277, Censure de l'*Emile* par la Sorbonne.

307944

CENSURE
DE LA FACULTÉ
DE THÉOLOGIE DE PARIS;

Contre le Livre qui a pour titre,
ÉMILE 1415
OU
DE L'ÉDUCATION.



A PARIS,

Chez P. A. L. LE PRIEUR, Imprimeur
du Roi, rue Saint Jacques, à l'Olivier.

M. DCC. LXII.

7 juin : la condamnation intervint le mercredi 9 juin, soit deux jours seulement après leur rentrée. Mais cette hâte à procéder s'accompagne aussi d'étonnantes particularités dans la composition même de la séance du 9 juin à la grande chambre du Parlement qui traitait des affaires les plus importantes : ce jour-là, seuls siégeraient onze juges dont trois conseillers clercs, en plus du président de Maupéou, soit le strict minimum légal pour assurer la validité de l'arrêt, alors que le Parlement comptait dix présidents, vingt-cinq conseillers laïcs et douze clercs⁹⁷. Il est significatif de noter également qu'en moyenne les membres de cette cour présents le 9 juin étaient en fonction au Parlement depuis 37 ans : ils ne représentaient pas la partie la plus progressiste de cette juridiction. Il faut constater aussi l'absence notoire de magistrats susceptibles de défendre l'ouvrage, mais sans doute étaient-ils déjà persuadés de l'imminence d'une condamnation et ne souhaitaient pas s'exposer inutilement dans cette affaire.

La procédure reposait sur une déclaration du 16 avril 1757, prise après l'attentat de Damiens contre Louis XV, et l'énoncé du texte ne portait pas à l'optimisme ; elle punissait en effet de peine de mort les éditeurs, les imprimeurs et les colporteurs comme les auteurs d'ouvrages tendant « à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, et à donner atteinte à l'autorité du roi »⁹⁸. Pourtant, curieusement, ni les imprimeurs ni l'éditeur ne furent inquiétés, ni d'ailleurs les personnes qui avaient le plus contribué à la parution de l'*Emile*. L'auteur s'étant nommé en tête de son ouvrage, circonstance assurément aggravante, toute la procédure expéditive se concentra sur lui. Mais il faut bien insister sur ce qui serait appelé aujourd'hui des vices de procédure : l'*Emile* seul a été condamné à Paris, il n'est en effet pas question du *Contrat social* dans les attendus. Il ne circulait en effet à Paris que des exemplaires distribués dans la société

⁹⁷ D'après l'étude de Gustav Lanson, « Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Emile* » *AJJR*, t. 1, 1905, pp. 95-115.

⁹⁸ Voir Marcel Françon, « La condamnation de l'*Emile* » *AJJR*, t. 31, 1946-1949, spécialement p. 235.

lettrée, amis ou connaissances de l'auteur et de ses protecteurs ; les ouvrages destinés à la vente publique se trouvaient toujours bloqués à Rouen, sous le coup de l'interdiction d'entrer sur le territoire français. Il n'y avait donc pas de livres à saisir massivement ni a fortiori à brûler pour l'exemple. Mais légalement, cet ouvrage ne pouvait être attaqué, pour les raisons exposées par Marcel Françon dans son étude sur la condamnation de l'*Emile* :

pourquoi le *Contrat social* n'a pas été condamné à Paris ? C'est qu'il n'y avait pas été imprimé. Comment pouvait-on condamner un livre qui avait été imprimé à l'étranger, et dont l'auteur n'était pas français ? On ne pouvait qu'interdire l'entrée en France d'un livre qui déplaisait au gouvernement de ce pays⁹⁹

Le traité de l'éducation n'était-il pas lui aussi dans la même situation ? Imprimé à l'étranger (selon le frontispice de l'édition in-8° «La Haye, chez Jean Néaulme») et écrit par un auteur étranger...

Enfin la condamnation intervint sans que l'auteur ait été entendu ; le décret de prise de corps n'aurait dû être pris qu'à la suite de son interrogatoire. Toutes ces anomalies et la célérité même du jugement, font suspecter dans cette procédure d'autres *motivations*. Une curieuse lettre du lieutenant de police Antoine-Raymond de Sartine (1729-1801) à l'avocat-général Omer Joly de Fleury (1715-1810)), datée du 8 juin, lève un coin du voile sur les manœuvres souterraines en cours, juste avant la décision du Parlement :

Oserais-je vous prier, Monsieur, de vouloir bien me faire savoir le parti qu'aura pris demain le Parlement ? J'ai oui dire que l'auteur d'*Emile* était dans l'intention de se laisser prendre ; je ne sais si ses protecteurs y consentiront¹⁰⁰

⁹⁹ Article cité, *AJJR*, t. 31, p. 240.

¹⁰⁰ *CC*, t. XI, n° 1846, lettre d'A. de Sartine à Omer Joly de Fleury du 8 juin 1762. Dans *AJJR*, t. 31 p. 236, citant P. M. Bondois « Documents relatifs à la condamnation de l'*Emile* » *R.H.L* 45 (1938), p. 232, le destinataire supposé était le procureur général du Parlement de Paris Guillaume-François Louis Joly de Fleury (1710-1787).

Il ne fait guère de doute que la sentence était écrite d'avance, la séance au Parlement du 9 juin ne constituant qu'une formalité destinée à confirmer la volonté de sévir de la façon la plus forte contre un ouvrage et un auteur dangereux. Mais les intentions véritables du Parlement étaient plus d'atteindre les protecteurs de Rousseau et, en l'espèce, l'auteur ne servit que de bouc émissaire. L'enjeu était avant tout religieux et politique; alors que le Parlement, majoritairement janséniste, parachevait la mise à l'écart des jésuites en fermant leurs collèges, il fallait donner le change, ne pas montrer une partialité coupable envers la compagnie de Jésus et souligner qu'en attaquant sévèrement un écrit impie, ils étaient les vrais défenseurs de la religion établie.

Dans une lettre du 7 juin 1762 à Paul Moulou, Rousseau explique ainsi la démarche du Parlement :

Le Parlement de Paris pour justifier son zèle contre les jésuites veut persécuter aussi ceux qui ne pensent pas comme eux, et le seul homme en France qui croie en Dieu doit être la victime des défenseurs du christianisme.¹⁰¹

Le second aspect relève plus de la politique; nul n'ignorait au Parlement que de puissants protecteurs avaient favorisé l'édition de l'*Emile*, au premier rang desquels se trouvait Malesherbes. L'occasion était trop belle, en attaquant un auteur sous couvert de défendre la religion, de porter un coup au directeur de la Librairie, dont les idées libérales étaient connues, puis d'atteindre le prince de Conti, dans l'entourage duquel il était de bon ton «de se donner des airs républicains»¹⁰². Cet homme puissant de la lignée des Condé, Grand Prieur de France pour l'ordre de Malte, jouissant de l'extraterritorialité au Temple à Paris, régnait dans son château de l'Isle Adam, en mécène et en dirigeant influent. Il combattait depuis vingt ans l'arbitraire royal, dans la plus pure tradition des frondes nobiliaires et parlementaires. C'est par l'intermédiaire de Madame de Boufflers,

¹⁰¹ ET XIX, n° 789, p. 1127, lettre de R. à P. Moulou du 7 juin 1762.

¹⁰² Jean Fabre, « Jean-Jacques Rousseau et le prince de Conti », *AJJR*, t. 36, 1963-1965, p. 13 et p. 22.

maîtresse du prince, que Rousseau entra en contact avec Conti ; nul doute que le prince fut séduit par ce philosophe singulier, qui venait de rompre avec ses homologues attachés au camp des fermiers généraux, avant de rejoindre une noblesse « éclairée, protectrice des arts, et qui entendait mener une lutte à sa façon contre les agissements du fanatisme, mais d'abord du despotisme prétendu légal. »¹⁰²

A l'heure de cette condamnation, il devenait de plus en plus difficile d'apporter à Rousseau une aide secourable sans risquer d'être compromis devant ses pairs et l'opinion publique. Le prince s'exposait à perdre dans un scandale une considération et un pouvoir sur lesquels il fondait toute son action. Déjà en disgrâce auprès de madame de Pompadour, le moindre faux pas était susceptible de déclencher les foudres royales.

Qu'advent-il donc de Rousseau dans ces moments périlleux ? Bien qu'il affiche toujours un optimisme de façade, se sentant à l'abri derrière les boucliers protecteurs de Conti, Malesherbes et madame de Luxembourg, son sort semble déjà fixé. Sans qu'il s'en doute encore, il va rester seul, une vraie solitude celle-ci, devant des autorités judiciaires qui vont « lâcher les chiens », alors que ses célèbres appuis ne pensent plus qu'à l'éloigner au plus vite pour sauver leurs positions.

Alerté quand même par les mystères et les non-dits qu'il sentait confusément autour de lui, il fit la veille du décret une promenade jusqu'au lieu-dit des Champeaux avec deux oratoriens, les pères Marcel Alamanni et François Mandar, gardant de cette dernière journée de réelle liberté, le souvenir simple et champêtre rapporté dans les *Confessions* :

Nous portâmes aux Champeaux un petit goûter que nous mangeâmes de grand appétit. Nous avions oublié des verres : nous y supplâmes par des chalumeaux de seigle, avec lesquels nous aspirions le vin dans la bouteille, nous piquant de choisir des tuyaux bien larges, pour pomper à qui mieux mieux. Je n'ai de ma vie été si gai.¹⁰³

¹⁰³ ET II, *Confessions* Livre XI, p.748.

Les adieux

Le soir du mardi 8 juin 1762, Rousseau, pour trouver le sommeil, relit dans la Bible les derniers chapitres du *Livre des Juges* où il est question des luttes intestines préalables à l'unification des douze tribus d'Israël. Dans un demi-sommeil agité par les images fortes de ce récit biblique assez sanglant, l'irruption dans sa chambre de Thérèse et de La Roche, l'intendant du maréchal de Luxembourg, le réveille brusquement; ils apportent un billet de la duchesse de Luxembourg et une lettre du prince de Conti. A leur lecture, il n'est plus permis de douter du danger imminent qui le menace :

il me semble que vous n'avez pas un moment à perdre [lui-dit-elle] pour apporter tous vos papiers et vous mettre vous-même à couvert de toutes les vexations qu'on veut vous faire quand on a la force en main et que la justice ne l'accompagne pas toujours.¹⁰⁴

La lettre du prince de Conti confirmait l'urgence de la situation; malgré tous ses efforts, il n'avait pas réussi à prémunir l'auteur contre les risques d'une mise en accusation et d'une arrestation immédiate :

rien ne peut parer le coup [écrit-il]; la cour l'exige, le Parlement le veut; à sept heures du matin il sera décrété de prise de corps, et l'on enverra sur-le-champ le saisir

Puis vient cette précision non négligeable :

j'ai obtenu qu'on ne le poursuivra pas s'il s'éloigne; mais s'il persiste à vouloir se laisser prendre, il sera pris.¹⁰⁵

Deux messages très révélateurs de l'attitude de ses protecteurs devant l'imminence de la sanction : la maréchale de Luxembourg craignait manifestement que Rousseau ne prenne pas la mesure de la situation et rechigne à agir promptement; elle savait très bien qu'il n'avait pas du tout l'intention de se

¹⁰⁴ CC, t. XI, n° 1843, lettre de la maréchale de Luxembourg à R. du 8 juin 1762.

¹⁰⁵ ET II, *Confession* Livre XI, p. 750.

soustraire à une quelconque décision de justice, sûr de son bon droit et du bien-fondé de ses opinions, encore moins de fuir pour se «cacher». Il fallait absolument le décider à partir au plus vite et le seul levier qu'elle choisit pour le déterminer, était de faire appel à son amitié pour elle :

Au nom de Dieu venez, c'est la plus grande marque d'amitié que vous pouvez me donner¹⁰⁶

Rousseau ne pouvait qu'être sensible à un tel argument et il accourt au château. Pour le prince de Conti, il fallait à tout prix éviter que l'écrivain ne soit arrêté et soumis à un interrogatoire qu'il n'aurait pu soutenir sans nommer les principaux acteurs de l'édition de l'*Emile*. Le soustraire à ce risque devenait une urgence absolue, quitte à bousculer un peu les réticences et les certitudes de l'ombrageux citoyen. Pour l'heure il fallait parer au plus pressé. Alors qu'il affirme toujours sa volonté de comparaître pour défendre son honneur, on le persuade qu'en agissant ainsi, il risquerait de compromettre la duchesse de Luxembourg. La fuite restait donc le meilleur parti à prendre :

Cela me décida [dit-il] à sacrifier ma gloire à sa tranquillité,¹⁰⁷

Dans quelques heures seulement, Rousseau sera loin de Montmorency et ne pourra que faire lamer constat de l'abandon où le laissent ses amis face à la fureur publique. Il ne verra alors plus personne pour le soutenir ou le protéger et s'éloignera le cœur lourd, laissant derrière lui, sur ces chemins hasardeux, quelques-unes de ses plus belles années, fécondes en amitiés et en création littéraire.

Le choix d'une destination s'avère néanmoins difficile. Plusieurs solutions sont envisagées : le maréchal propose une attente incognito au château, afin de réfléchir à d'autres possibilités ; se réfugier au Temple, chez le prince de Conti ? à Genève, dans sa patrie ? Il savait bien qu'il n'y était pas le

¹⁰⁶ Lettre citée, CC, t. XI, n° 1843.

¹⁰⁷ ET II, *Confession* Livre XI, p. 750.

bienvenu, «l'honneur ni la raison ne me permettant de m'y réfugier comme un fugitif.»¹⁰⁸. Refusant toutes ces options, il décide de se rapprocher quand même de Genève et d'attendre en Suisse, à Yverdon, ce qui pourrait être décidé à son égard dans sa ville. Madame de Boufflers, arrivée de Paris en amie mais certainement aussi en messagère des volontés du prince de Conti, le pousse absolument à passer en Angleterre; l'éloigner de la France était probablement la meilleure solution souhaitée par son entourage. Mais le peu d'attirance de Rousseau pour le pays et la vie anglaise l'amena à refuser farouchement ce projet.

Toute la matinée du 9 juin se passa dans le tri de ses papiers et La Roche dut faire plusieurs voyages pour porter les précieux documents au château. Mais comment travailler sereinement dans l'angoisse et la précipitation? Il devait décider des dossiers à emporter, trier à la hâte ce qui ne pouvait être jeté, brûler le reste. Le maréchal l'aida dans cette tâche mais ils n'eurent décidément pas le temps de finir dans la matinée et le duc dutachever plus tard ce travail douloureux.

Comment profiter de ces derniers instants, sinon entouré par des êtres chers? Thérèse attendait depuis plusieurs heures dans la maison de Mont-Louis, dans un état de grande inquiétude, sans nouvelles, sans savoir comment répondre aux huissiers s'ils arrivaient. La Roche, à la demande de Rousseau, est chargé de l'amener au château, sans rien lui dire toutefois, de ce qui avait été décidé. Il sera toujours possible de débattre de la relation du citoyen avec sa gouvernante, d'essayer de concevoir quel réel lien affectif les unissait, mais dans cet instant émouvant où leur vie prend brutalement une autre direction, il faut simplement s'effacer et écouter le récit de Rousseau dans les *Confessions*:

elle me croyait déjà bien loin : en m'apercevant, elle perçait l'air de ses cris, et se précipita dans mes bras. Ô amitié, rapport des cœurs, habitude, intimité ! Dans ce doux et cruel moment se rassemblèrent tant de jours de bonheur, de tendresse et de paix, passés

¹⁰⁸ ET II, *Confession* Livre XI, pp. 752-753.

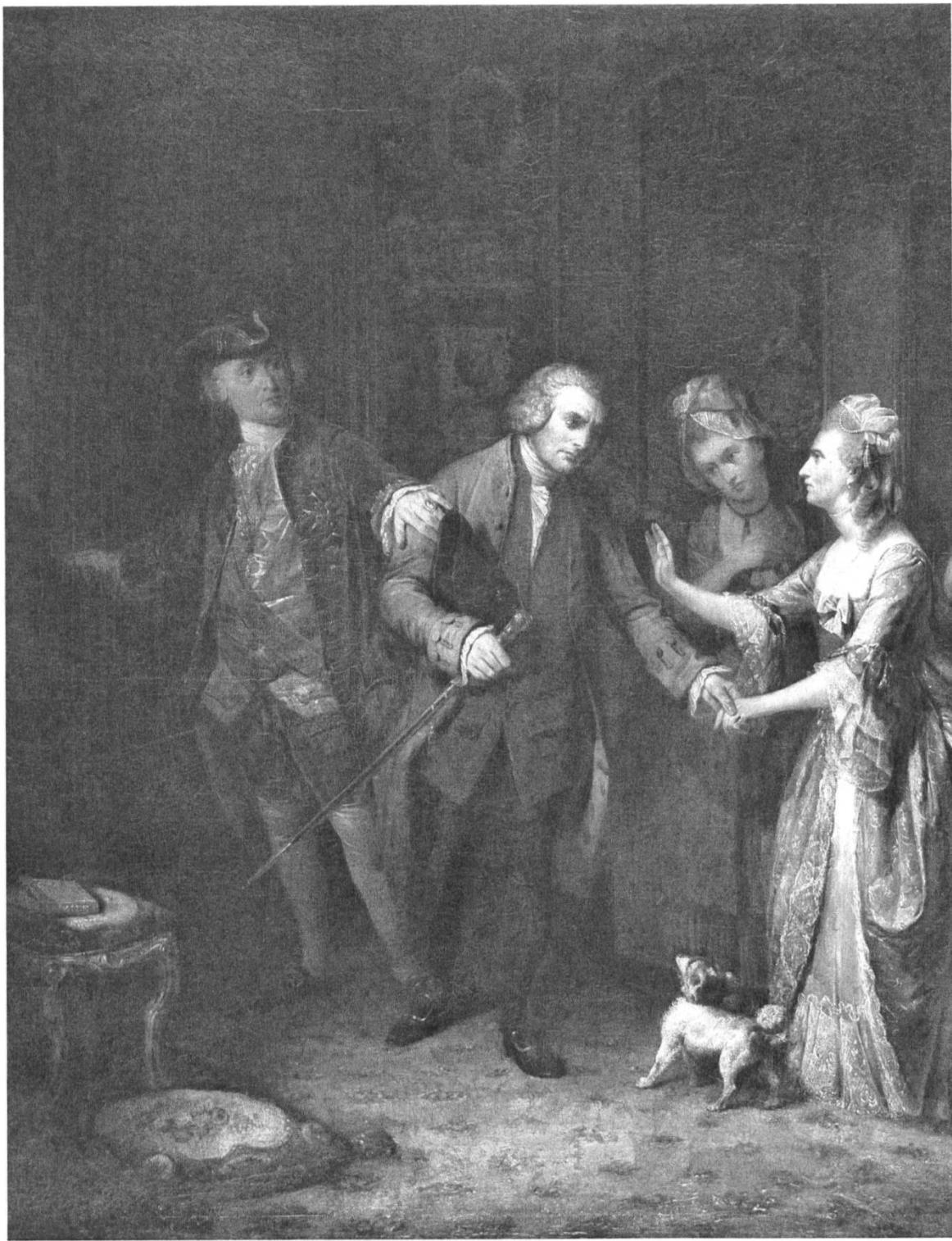
ensemble, pour me faire mieux sentir le déchirement d'une première séparation, après nous être à peine perdus de vue un seul jour pendant près de dix-sept ans.¹⁰⁸

Il part seul car Thérèse doit rester pour s'occuper de la gestion d'une maison qu'il faudra bientôt quitter définitivement. Il ne lui dit pas où il va, pour la préserver d'un mensonge si elle venait à être interrogée par des hommes de loi. Dans la dernière embrassade, il a ces mots prémonitoires :

Mon enfant, il faut t'armer de courage. Tu as partagé la prospérité de mes beaux jours ; il te reste, puisque tu le veux, à partager mes misères.¹⁰⁸

A presque quatre heures de l'après-midi de ce mercredi 9 juin 1762, il était temps de partir, car les huissiers ne devaient plus être très loin de Montmorency. Les adieux définitifs eurent lieu dans l'entresol du château où Rousseau, Thérèse et le maréchal de Luxembourg furent rejoints par la maréchale, madame de Boufflers et la duchesse de Mirepoix. La duchesse de Luxembourg, ne montra pas une chaleur excessive dans ses embrassements, la comtesse de Boufflers eut de belles paroles et seule la duchesse de Mirepoix, habituellement très réservée, fit curieusement preuve d'une réelle compassion.

Les tout derniers instants à Montmorency s'écoulèrent aux côtés du maréchal de Luxembourg, visiblement très ému ; pas un mot ne fut échangé entre eux pendant la traversée des jardins jusqu'au portail de sortie de la propriété. Rousseau tendit la clef du parc au maréchal, qui la prit vivement. Est-ce l'émotion qui le submergeait, ou une hâte involontaire à le voir s'éloigner ? Difficile de percer les sentiments de cet homme de cour, partagé entre la tristesse de perdre à jamais un ami véritable et la nécessité impérieuse de ne pas risquer sa réputation.



Jean-Jacques Rousseau décrété de prise de corps par le Parlement, après la publication de l'*Emile*, prend congé, à Montmorency, en 1762, de la famille du maréchal de Luxembourg (détail : l'*Emile* sur le tabouret, le maréchal, R., Thérèse, la maréchale). Huile sur toile de Claude [Claudius] Jacquand (1804-1878), 1834, 65,5 x 90 cm. Legs de François de Roulet-Mézerac en 1845.
No inv. AP 21, © MahN / Aladin Borioli.

Le cabriolet¹⁰⁹ prêté par le duc attendait son passager; tout était déjà organisé jusqu'à la première poste :

Je n'ai guère eu dans ma vie d'instant plus amer que celui de cette séparation. L'embrasement fut long et muet : nous sentîmes l'un et l'autre que cet embrasement était un dernier adieu¹¹⁰

Ce 9 juin 1762, en fin d'après-midi, Rousseau part pour un long voyage, le cœur amer et désolé, après toutes ces journées de grande tension. Il doit maintenant fuir cette vindicte judiciaire qu'il n'a que trop prévue et quitter dans la douleur cette vallée de Montmorency où il laissait, avec des amitiés chères, quelques vrais moments d'une existence tranquille et douce.

L'arrêt du Parlement

Le matin même, le premier Président du Parlement, Molé, avait prévenu de la sentence un correspondant inconnu, par «office d'amitié», dit Gustave Lanson, «comme un avis transmis à un ami ou protecteur de Rousseau»¹¹¹, Malesherbes ou, selon Leigh, Sartine :

Messieurs les gens du Roi [] ont dénoncé ce matin à la Grande Chambre, un livre imprimé à La Haye qui porte pour titre *Traité de l'Education* [] conformément à leurs conclusions, il a été rendu un arrêt qui condamne ce livre au feu, et qui décrète Jean-Jacques Rousseau, qui en est l'auteur, de prise de corps.¹¹²

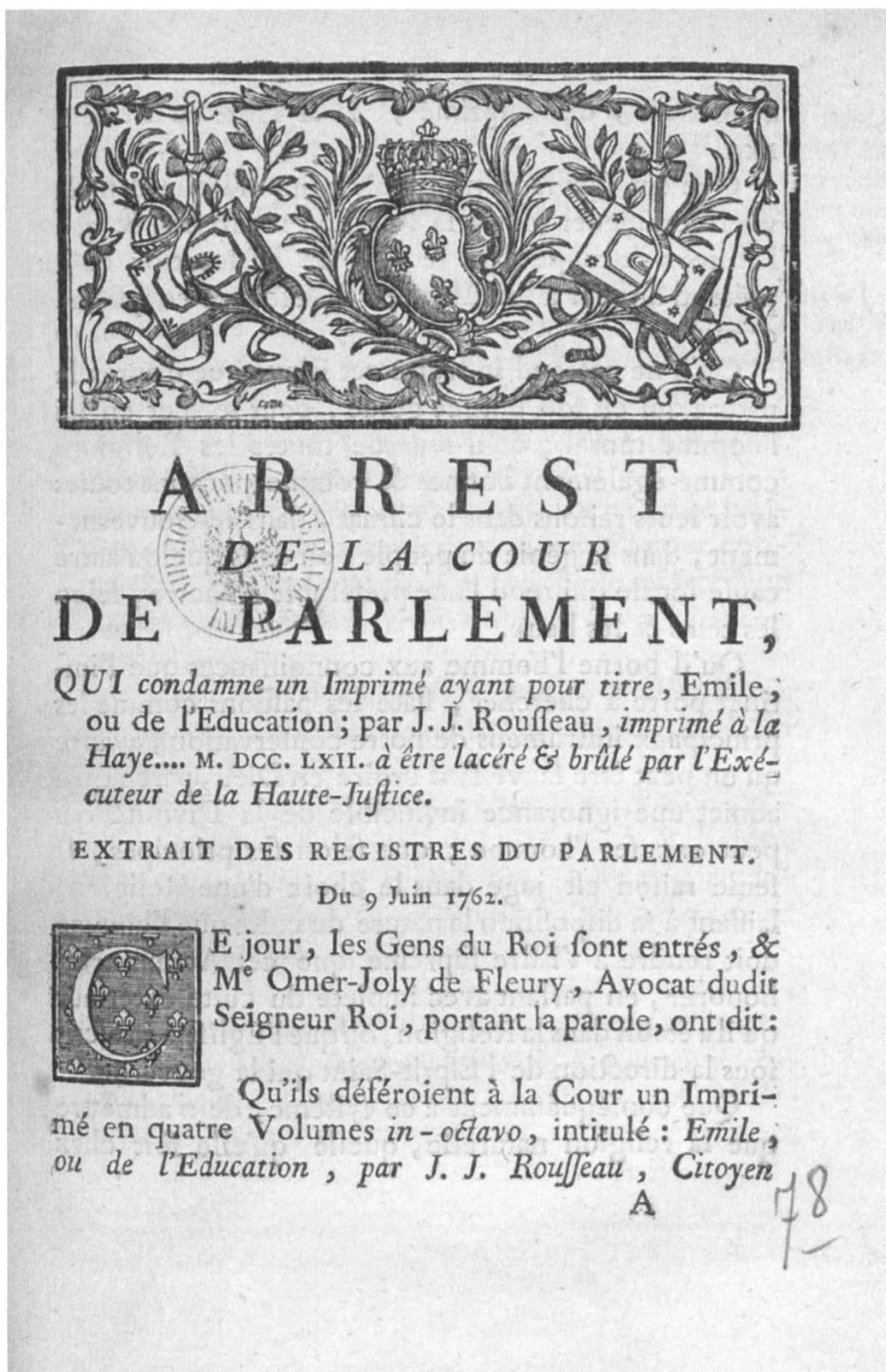
Le prince de Conti, dans la lettre jointe au billet de la maréchale, insistait sur le côté expéditif de l'audience qui devait débuter au Parlement à sept heures du matin et se terminer peu de temps après par le décret, immédiatement suivi d'une arrestation.

¹⁰⁹ « CABRIOLET. s. m. Sorte de voiture légère, montée sur deux roues. *Cabriolet à ressorts, sans ressorts.* ». *Dictionnaire de l'Académie* 1762 t. 1, p. 229b.

¹¹⁰ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 754.

¹¹¹ Voir *AJJR*, t. 1, p. 102.

¹¹² *CC*, t. XI, n°1849, lettre de Matthieu-François Molé à un correspondant non précisément identifié.



Les choses heureusement allèrent un peu moins vite; la séance qui répondait à un cérémonial strict, débutait à huit heures et demie pour s'achever à dix heures. L'arrêt était ensuite transmis au cabinet du Procureur Général. Il ne restait plus alors qu'à convoquer les huissiers et les munir des documents nécessaires à leur mission¹¹³. Ils ne pouvaient donc pas partir avant le début de l'après-midi; du Palais de Justice à Montmorency, il faut parcourir environ dix-sept kilomètres, à la vitesse d'un cheval au trot, soit à peu près une heure et demie. Ils durent partir de Paris autour de quatorze heures trente, puisque les témoignages font état d'une arrivée chez Rousseau après seize heures. La procédure avait suivi son cours, sans souffrir d'un retard qui laisserait penser à une volonté quelconque de favoriser la fuite de l'auteur en lui ménageant du temps.

Les termes de l'arrêt du 9 juin témoignent de la dureté de l'accusation portée par l'avocat général (Louis) Omer Joly de Fleury (1715-1810), frère puiné du procureur général Joly de Fleury, mais aussi de la connaissance qu'avaient les parlementaires d'une impression de l'*Emile* dans le royaume.

Etait déféré à la cour «un imprimé en quatre volumes in-octavo, intitulé Emile ou de l'Education, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genève, *dit*¹¹⁴ imprimé à La Haye en 1762». Les attendus énumèrent les principaux griefs: le livre n'est écrit que pour tout ramener à la religion naturelle, l'auteur, sous couvert de parler d'éducation, développe un système criminel, la nature est son unique guide, il regarde toutes les religions comme également bonnes, il borne l'homme aux connaissances que l'instinct porte à chercher, avance qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu parce qu'il admet une ignorance invisible de la Divinité qui peut excuser l'homme; la seule raison est juge dans le choix d'une religion; l'auteur croit honorer l'Être suprême, en parlant avec impiété du

¹¹³ Selon une chronologie établie par Gustave Lanson, in: « Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Emile* » *AJJR*, t. 1, 1905, pp. 95-115.

¹¹⁴ Nous soulignons.

culte extérieur qu'il a établi dans la religion, et que l'Eglise a prescrit sous la direction de l'Esprit-Saint qui la gouverne ; il ose essayer de détruire la vérité de l'Ecriture Sainte et des Prophètes, la certitude des miracles énoncés dans les Livres Saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Eglise [...] et il porte le blasphème jusqu'à donner la religion pour ridicule, pour contradictoire, et inspire à une indifférence sacrilège pour les mystères et pour les dogmes qu'il voudrait pouvoir anéantir¹¹⁵. Dans cette longue énumération, il est manifeste que l'attention de l'avocat général s'est entièrement portée sur la *Profession du vicaire savoyard*, qu'il résume dans sa plaidoirie en ces termes :

Tels sont les principes impies et détestables que se propose d'établir dans son ouvrage cet écrivain qui soumet la religion à l'examen de la raison, qui n'établit qu'une foi purement humaine, et qui n'admet de vérités et de dogmes en matière de religion, qu'autant qu'il plaît à l'esprit livré à ses propres lumières, ou plutôt à ses égarements, de le recevoir ou de les rejeter¹¹⁶.

Après les attaques contre la religion, il fallait prévenir les risques contre l'Etat :

Qu'à ces impiétés, il ajoute des détails indécents, des explications qui blessent la bienséance et la pudeur, des propositions qui tendent à donner un caractère faux et odieux à l'autorité souveraine, à détruire l'obéissance qui lui est due, et à affaiblir le respect et l'amour des peuples pour leurs Rois¹¹⁶

En conclusion, l'avocat général dénonce un auteur qui n'ayant pas craint de se nommer doit être poursuivi sans attendre. La justice, dit-il :

doit se mettre à portée de faire un exemple tant sur l'auteur que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, soit à l'impression, soit à la distribution d'un pareil ouvrage, digne comme eux de toute sa sévérité.¹¹⁶

¹¹⁵ Extraits de l'arrêt du Parlement de Paris du 9 juin 1762, source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

¹¹⁶ Arrêt du Parlement de Paris du 9 juin 1762, pp. 3-4, source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

A la suite de la délibération, la cour ordonne que l'ouvrage soit lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, et tous ceux en possession d'exemplaires doivent les apporter aux greffes de la cour. Interdiction est faite aux libraires d'imprimer, vendre et débiter le livre, le colporter ou le distribuer sous peine d'être «poursuivis extraordinairement et punis selon la rigueur des ordonnances»; le «nommé Jean-Jacques Rousseau sera pris et appréhendé au corps et amené ès prisons de la Conciergerie du Palais, pour être ouï et interrogé».

S'il restait quelque doute sur la réalité des dangers qui le menaçaient, la seule lecture de cet arrêt suffit à convaincre qu'il n'était pas question de tolérance à son égard. Devant ce drame irréversible qui venait de s'abattre sur l'auteur, comment ne pas penser aux remords que devaient éprouver tous ceux qui avaient entraîné Rousseau dans cette impasse, souvent pour la seule satisfaction non avouée de leur prestige personnel, pour des raisons de soutien à l'industrie française du livre, ou pour servir à de hautes vues politiques. Comment ne pas se rappeler la volonté mainte fois exprimée par l'auteur de ne pas être imprimé en France, justement pour éviter que les foudres de la justice ne s'abattent sur la *Profession de foi*, comme cela venait malheureusement d'arriver.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer la part de responsabilité que chacun pût s'attribuer en voyant le citoyen s'éloigner seul et dans l'incertitude absolue de son devenir, le plus affligé fut sans conteste le maréchal de Luxembourg qui perdait là un ami véritable. Chez la duchesse de Luxembourg, les sentiments envers Rousseau restent plus difficiles à discerner; son attitude assez froide lors des adieux au château, peut être évidemment attribuée à la tristesse de cette séparation, mais aussi à l'angoisse devant une situation qui ne souffrait d'aucun retard; inquiète pour sa propre sécurité et sa réputation mondaine, elle n'aspirait plus qu'à voir partir cet homme attachant mais devenu décidément trop sulfureux.

Il ne faut pas attendre par contre chez le prince de Conti le moindre état d'âme sur la situation présente de Rousseau; il s'agissait de contrer la volonté du philosophe de se livrer et de

se défendre devant une juridiction en clamant son innocence, au risque de compromettre ses protecteurs. Cette crainte d'un scandale public perdurera ainsi plusieurs années, et les multiples pérégrinations de l'écrivain seront toujours menées sous le regard attentif de Conti, jusqu'au retour à Paris en 1770 où, fatigué d'être ainsi tributaire d'une assistance qui lui devenait trop pesante, il reprendra les rênes de sa propre liberté. Le seul espoir qui restera toujours ancré en lui, sera celui d'une intervention du prince en haut-lieu pour faire annuler cette infâmante condamnation. Mais cet espoir de réhabilitation sera définitivement anéanti à la mort de Conti en 1776 :

Un événement aussi triste qu'imprévu vient enfin d'effacer de mon cœur ce faible rayon d'espérance et m'a fait voir ma destinée fixée à jamais sans retour ici bas. ¹¹⁷

Seul Malesherbes marqua sa compassion, mais quelques années plus tard, en retraçant pour Corancez ou Moulton – le correspondant n'est pas spécifié – une visite qu'il fit à Rousseau alors réfugié au Temple avant de passer en Angleterre :

Quand il revint la première fois et qu'il fut réfugié au Temple, j'allais l'y voir et j'y eus une explication sur ce que je croyais que dans la persécution qu'il avait subie, il avait entré de la part de quelques personnes un désir secret de me susciter une tracasserie. J'en conclus que je me trouvais l'occasion d'une partie de ces malheurs, et que si jamais je pouvais les soulager ce serait de ma part non pas une libéralité comme celles qu'on lui offrait tous les jours et qu'il refusait, mais le paiement d'une dette ¹¹⁸

¹¹⁷ ET III, *1^{ère} promenade*, p. 466 et Le livre de Poche, coll. Classiques, n°16099, 2001, p. 46, édition présentée et annotée par Michèle Crogiez.

¹¹⁸ Pierre Grosclaude, *J.J.Rousseau et Malesherbes, documents inédits*, in: « La part de Malesherbes dans la destinée posthume de Rousseau », p. 108, Paris, Librairie Fischbacher, 1960.

L'exil

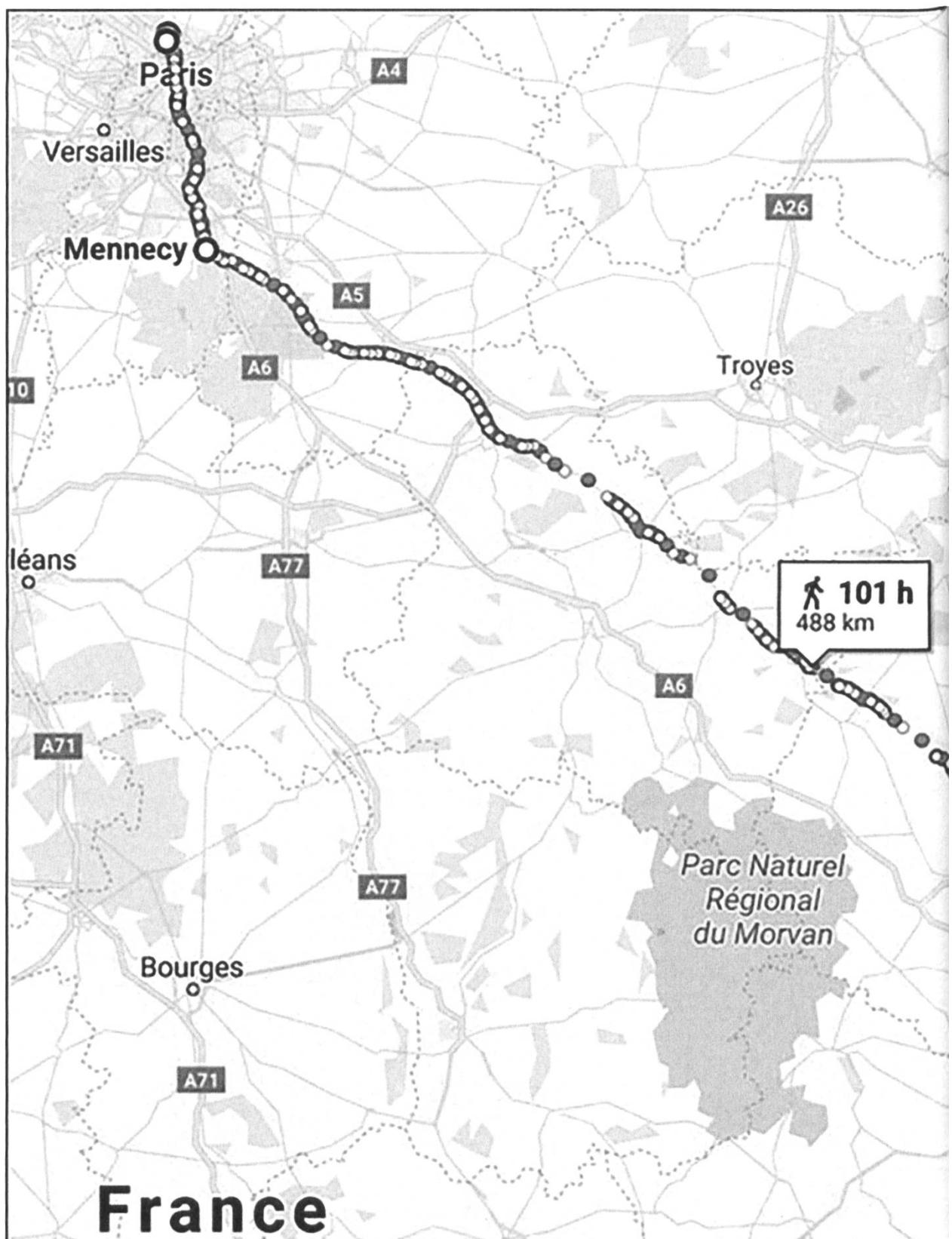
Les chemins du bannissement

Parti à temps avant l'arrivée des huissiers à son domicile, Rousseau assure les avoir croisés entre Montmorency et La Barre : quatre hommes en noir, dans une voiture de louage, qui le saluèrent en souriant. Avaient-ils reconnu l'écrivain et avaient-ils reçus des ordres pour le laisser aller, alors qu'ils étaient censés venir l'arrêter ? Ces deux hypothèses sont très peu probables : les ordres les plus sévères avaient été pris contre lui et la justice suivait son cours.

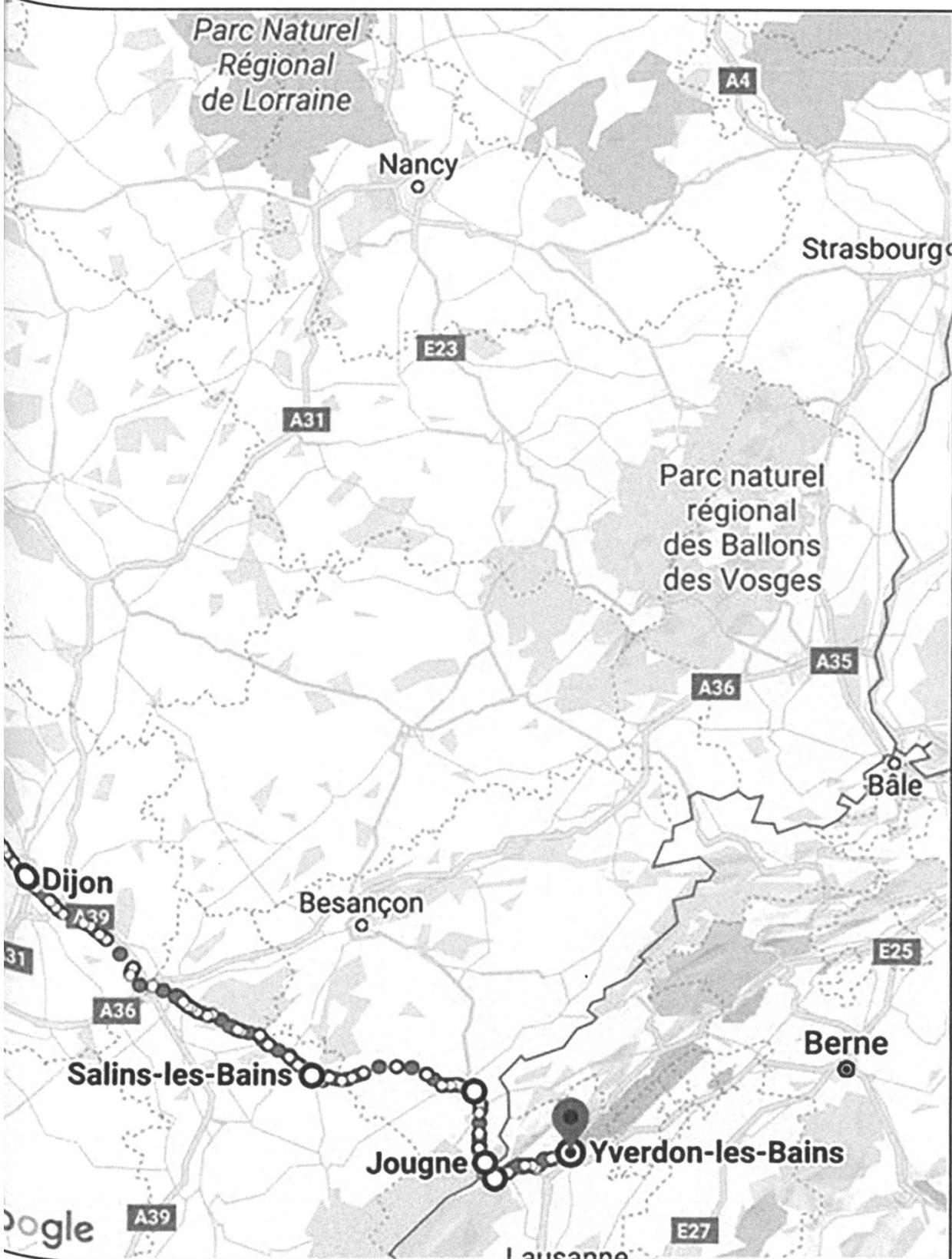
Pour atteindre Yverdon, il devait parcourir environ cinq cents kilomètres dans des conditions inconfortables et seul le plaisir de retrouver dans cette ville Daniel Roguin, « le meilleur, le plus ancien, le plus respectable et le plus cher de [ses] amis »¹¹⁹ lui donnait le courage d'affronter ce voyage.

Montmorency, La Barre, proche du château de Madame d'Epinay, les paysages défilaient sous ses yeux comme autant de souvenirs, heureux ou malheureux. Il fallut traverser Paris, dans la crainte d'être identifié mais tout se passa sans difficulté. A la sortie de la capitale, l'équipage se dirigea vers le château de Villeroy où habitait le frère de la maréchale de Luxembourg, Louis-François de Neufville, duc de Villeroy. Gouverneur et lieutenant général à Lyon, le duc devait lui remettre un laissez-passer pour éviter d'être conduit auprès du commandant de la place comme c'était l'usage. Invité à rester à Villeroy pour la nuit, Rousseau préféra continuer sa route pour ne prendre aucun retard et, en deux relais de poste, il parcourut une cinquantaine de kilomètres.

¹¹⁹ Cité in: « Roguin » par Frédéric S. Eigeldinger, *DJJR*, pp. 824-825.



Itinéraire supposé de Jean-Jacques Rousseau d'Ermenonville à Yverdon (9-14 juin 1762).
Source : Google Map © 2020.



Mais les jours suivants, les conditions de voyage devinrent plus difficiles ; à l'inconfort de sa chaise s'ajouta une fatigue ne lui permettant pas de couvrir de grandes distances. Puis il devint dépendant de postillons et de guides peu scrupuleux qui, devant son allure modeste, ne lui fournissaient plus que de mauvais chevaux. Alors il prit son mal en patience et se réfugia dans ses pensées, non pas pour ressasser les malheurs qu'il venait de subir mais pour s'évader d'une réalité douloureuse. Il avait cette capacité, dit-il,

[à oublier] le mal passé, quelque récent qu'il puisse être. Autant sa prévoyance m'effraie et me trouble, tant que je le vois dans l'avenir, autant son souvenir me revient faiblement et s'éteint sans peine aussitôt qu'il est arrivé [...] plus j'ai souffert à le prévoir [mon malheur], plus j'ai de facilité à l'oublier¹²⁰

Lui revient alors à l'esprit sa lecture des trois derniers chapitres du *Livre des Juges*, la veille de son départ de Montmorency ; en mêlant un récit biblique particulièrement violent à un souvenir des *Idylles* de Gessner¹²¹, dont il avait reçu une traduction peu de temps auparavant, il imagine sous forme de poème en prose ce qui deviendra *Le Lévite d'Ephraïm*. Malgré les incommodités de ce trajet, Rousseau affirme dans les *Confessions* avoir rédigé les trois premiers chants en trois jours, mais pour François Van Laere :

Si l'on répugne à se le représenter écrivant secoué par la voiture qui l'emporte, pourquoi ne pas supposer qu'il a composé ses phrases mentalement pour les coucher par écrit aux étapes ?¹²²

Ce texte, au sujet sévère, «ce petit monstre»¹²², comme le nomme Van Laere, sera achevé plus tard à Môtiers. Rousseau, grand lecteur de la Bible, avait peut-être déjà prémedité cet

¹²⁰ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 755.

¹²¹ Salomon Gessner (1730-1788): *Idylles et poèmes champêtres*, traduit de l'allemand par M[ichael] Huber, ouvrage cité in: ET II, p. 756, note 2.

¹²² François Van Laere, *Jean-Jacques Rousseau, du phantasme à l'écriture, les révélations du Lévite d'Ephraïm*, pp. 13-16. Paris, Archives des lettres modernes n°81, 1967.

ouvrage¹²³ et trouvait dans le temps de ce voyage et des événements traumatisants qu'il venait de vivre l'opportunité d'un dérivatif créateur. Il dira dans les *Confessions* :

Le Lévite d'Ephraïm, s'il n'est pas le meilleur de mes ouvrages, en sera toujours le plus chéri. Jamais je ne l'ai relu, jamais je ne le relirai, sans sentir en dedans l'applaudissement d'un cœur sans fiel, qui loin de s'aigrir par ses malheurs, s'en console avec lui-même, et trouve en soi de quoi s'en dédommager.¹²⁴

Au passage de Dijon, le 11 juin, il fut obligé de donner son nom pour les formalités de passage mais, alors qu'il voulait signer du nom de sa mère (Bernard), le trouble devant cette falsification, en faisant trembler sa main, l'empêchait d'écrire. Il ne put qu'indiquer son propre nom, en enlevant seulement un *J* de ses prénoms. Cette anecdote montre à quel point Rousseau était mal à l'aise dans le mensonge, dans la dissimulation ; ses protecteurs voyaient juste quand ils doutaient de la résistance d'une âme si droite face à un interrogatoire un tant soit peu insistant.

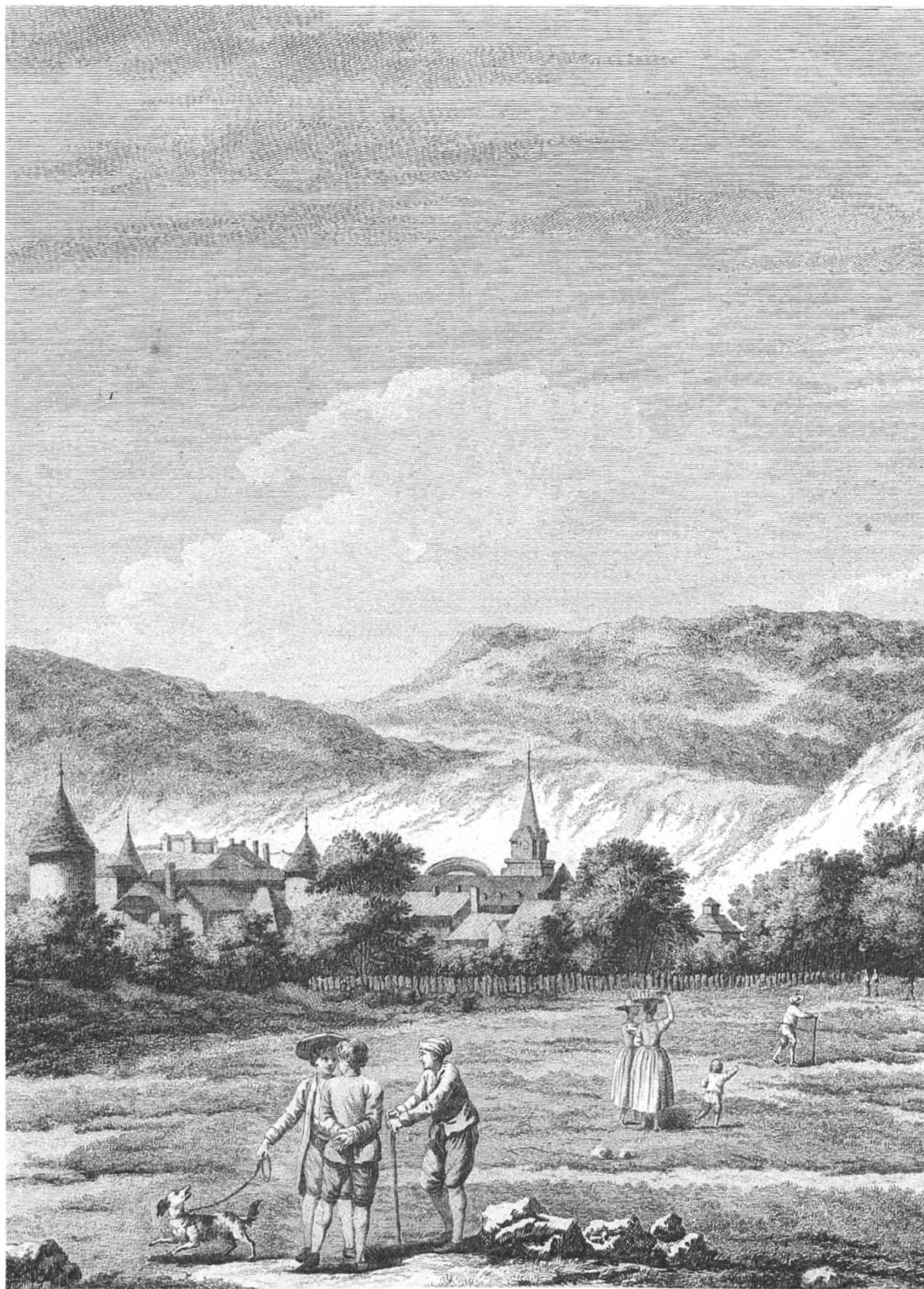
Après Dijon, il arrive à Dôle le 12 juin, puis décide d'éviter Lyon et Besançon pour ne pas se soumettre aux contrôles des commandants de place. Après Dôle, ce sera Salins et Pontarlier le dimanche 13 juin, puis l'arrivée à la barrière de Berne le lundi 14 juin. L'épisode est connu de ce transport de joie qui le fait se prosterner et embrasser le sol d'une «terre de liberté», sous les yeux stupéfiés de son postillon. Il ne restait plus alors qu'un bref trajet pour arriver jusqu'à Yverdon et se jeter dans les bras de son ami Roguin :

Ah ! respirons quelques instants, chez ce digne hôte ! J'ai besoin d'y reprendre du courage et des forces ; je trouverai bientôt à les employer¹²⁵

¹²³ Voir l'édition du *Lévite d'Ephraïm* de Frédéric S. Eigeldinger, p. 11. Paris, Honoré Champion, 1999.

¹²⁴ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 757.

¹²⁵ ET II, *Confessions* Livre XI, p. 758.



« Vue de la ville d'Yverdun / Prise de la Prairie. / A.P.D.R. » (détail). Gravure eau-forte et burin de François Dequeuauviller (1745-1807) sur un dessin de Jean Jacques François Le Barbier l'Ainé (1736-1826) pour les *Tableaux de la Suisse* de Laborde et Zurlauben, Paris, 1780, N° 16. © Musée Rousseau Môtiers / Agence Martienne – MRM 82.1.1

L'accalmie d'Yverdon

Dans ce moment de soulagement et de réconfort, Rousseau ajoute à la joie de retrouver Daniel Roguin le bonheur, rare dans son existence, de se trouver entouré d'une famille aimante, attentive, et qui lui sera toujours dévouée. Il fait notamment la connaissance de Julie-Anne-Marie Boy de la Tour, nièce de Daniel Roguin et de la fille de celle-ci, Madeleine-Catherine, qu'il appellera plus tard «cousine». Ces deux femmes seront toujours soucieuses de veiller à son bien-être et lui rendront de multiples services dans les années agitées qui s'ouvriraient devant lui.

Pour l'instant, dans le calme d'Yverdon, Rousseau reprend peu à peu une vie plus apaisée. Il faut maintenant organiser sa nouvelle existence, répondre à des courriers, rassurer ses proches. Dès le lendemain de son arrivée, il écrit à Paul Moulou pour lui expliquer qu'il a fui afin de ne pas risquer de compromettre les personnes impliquées dans l'édition de son ouvrage :

Il a donc fallu fuir [...] et m'exposer dans une retraite assez difficile à toutes les transes des scélérats, laissant le parlement dans la joie de mon évasion, et très résolu de suivre la contumace aussi loin qu'elle peut aller.¹²⁶

Dans le même courrier, il affirme qu'il disposait des preuves de son innocence et de son bon droit mais qu'il a dû s'en défaire pour préserver autrui. Son intention est maintenant de rechercher un nouvel asile, afin, dit-il à Moulou, d'y «passer le reste de mes misérables jours» mais ce ne sera pas à Genève, «car ce n'est point dans la patrie qu'un malheureux proscrit doit se réfugier; qu'il n'y doit point porter son ignominie ni lui faire partager ses affronts». Puis il termine par ce constat amer :

Ah Moulou ! la Providence s'est trompée : pourquoi m'a-t-elle fait naître parmi les hommes en me faisant d'une autre espèce qu'eux ?¹²⁶

¹²⁶ ET XIX, n° 795, p. 1138, lettre de R. à P. Moulou du 15 juin 1762.

Le 17 juin, alors que la tension des derniers jours s'estompe peu à peu, il prend le temps d'écrire longuement aux Luxembourg et à Thérèse. Mais il convient d'adresser un courrier au prince de Conti, en reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour lui éviter une arrestation; le billet est court, d'un ton emphatique et sans chaleur particulière, très loin de l'entrevue cordiale lors de laquelle ils firent une célèbre partie d'échec, jouée d'homme à homme, dans la simplicité du donjon de Mont-Louis :

Je dois à Votre Altesse Sérénissime, ma vie, ma liberté, mon honneur même, plus augmenté par l'intérêt que vous daignez prendre à moi qu'altéré par l'iniquité du parlement de Paris. Ces biens les plus estimés des hommes ont un nouveau prix pour celui qui les tient de vous. Que ne puis-je Monseigneur, les employer au gré de ma reconnaissance !¹²⁷

Avec le maréchal de Luxembourg, le ton est beaucoup plus familier ; la peine est toujours sensible d'être maintenant éloigné de cet homme attachant mais peu expansif :

En cachant ma honte à toute la terre, je penserai toujours à vous avec attendrissement et ce précieux souvenir fera ma consolation dans mes misères.¹²⁸

C'est à lui que Rousseau confie ses projets immédiats et les dispositions qu'il a prises pour organiser concrètement cette nouvelle vie ; d'abord, il doit chercher un nouvel asile mais il faut connaître avant tout la décision que prendra Thérèse, de venir le rejoindre ou pas ; le parti qu'elle prendra ne doit pas lui être suggéré ou imposé, or il craint beaucoup qu'elle ne s'ennuie dans un endroit trop solitaire. Malgré tout, il souhaite sa présence à ses côtés :

Si elle ne vient pas je la regretterai toute ma vie¹²⁸.

¹²⁷ ET XIX, n° 798, p. 1143, lettre de R. au prince de Conti du 17 juin 1762.

¹²⁸ ET XIX, n° 796, p. 1140, lettre de R. au maréchal de Luxembourg du 17 juin 1762.

Dans la lettre destinée au maréchal est inséré un courrier pour Thérèse ; il lui laisse l'entièvre liberté de décider de sa venue auprès de lui, en ne lui cachant pas les difficultés liées à sa situation et à un séjour qu'il prévoit solitaire. Puis suivent toute une série de recommandations : comment se défaire des meubles et des livres, qui par leur poids coûteraient trop cher à transporter à Yverdon, restituer l'épinette, payer le barbier et le boucher, lui envoyer d'urgence une malle pleine de linge ; enfin, faire le nécessaire pour vider et quitter une maison qu'ils habitaient depuis près de cinq ans. Thérèse est chargée de transmettre aux personnes fidèles à Rousseau tous ses regrets d'avoir été obligé de quitter si brusquement ses amis et «un pays où il était bien voulu» :

Adieu, ma chère enfant, je me console un peu des embarras où je vous laisse par les bontés et la protection de M. le maréchal et de Mme la maréchale qui ne vous abandonneront pas au besoin.¹²⁹

Thérèse répondra dans une lettre du 23 juin, restée célèbre par son orthographe très singulière qui n'en facilite pas la compréhension ; cela ne doit pas détourner d'y saisir la simplicité d'un attachement :

Je n'attends que le moment pour vous rejoindre et vous embrasser du fond de mon cœur. Vous savez bien mon cœur pour vous et que je vous l'ai toujours dit, quelque part où vous fussiez, que je voulais vous aller joindre [...] C'est mon cœur qui vous parle, c'est pas mes lèvres. J'aspire le moment pour vous rejoindre, Je ne tiens plus à rien que pour vous, mon cher ami.¹³⁰

A la duchesse de Luxembourg, Rousseau détaille les étapes de son parcours vers la Suisse et ses craintes parfois d'être interpellé par la maréchaussée :

Je suis arrivé ici dans un accablement inexprimable. Mais depuis deux jours, je me sens déjà beaucoup mieux ; l'air natal, l'accueil

¹²⁹ ET XIX, n° 797, p. 1143, lettre de R. à Thérèse Levasseur du 17 juin 1762.

¹³⁰ CC, t. XI, n° 1904-1904bis, lettre de Thérèse Levasseur à R. du 23 juin 1762 (orthographe rectifiée).

de l'amitié, la beauté des lieux, la saison, tout concourt à réparer les fatigues du plus triste voyage.¹³¹

Rousseau n'oublie pourtant pas de rappeler, au début de sa lettre, les circonstances de son exil et le «sacrifice» qu'il a consenti en s'éloignant, pour protéger la duchesse d'une éventuelle poursuite. Il paraît très peu probable qu'elle pût être inquiétée en quoi que ce soit et le nécessaire avait été fait pour soustraire tous les documents susceptibles de prouver son implication. Mais Rousseau aimait à croire, ou à faire croire, à son abnégation glorieuse, ne manquant jamais d'en redire le poids et les conséquences :

Vous l'avez voulu, Madame la maréchale, me voilà donc loin de tout ce qui m'attachait à la vie ; est-ce un bien de la conserver à ce prix ? Du moins en perdant le bonheur auquel vous m'aviez accoutumé, ce sera quelque consolation dans ma misère de songer aux motifs qui m'ont déterminé.¹³¹

Réfugié à Yverdon, reposé de toutes ses épreuves, Rousseau n'aspire plus qu'à bénéficier d'un anonymat salutaire :

Tout séjour m'est bon pourvu qu'il soit ignoré et que l'injustice et la violence ne viennent pas m'y poursuivre, et c'est un malheur qu'on n'a pas à craindre en ce pays.¹³¹

En attendant, il est regardé dans la cité comme un ami de Daniel Roguin et reçu partout avec bienveillance. Il se trouve si bien dans cet environnement qu'il envisage vraiment de s'y établir. Une visite cependant s'imposait ; il fallait rencontrer, au château situé presque en face de l'habitation des Roguin, le bailli Victor Gingins de Moiry¹³², représentant politique de Leurs Excellences de Berne, dont il recevra «l'accueil le plus obligeant». Le bailli encourage l'installation du philosophe

¹³¹ ET XIX, n° 799, pp. 1144-1145, lettre de R. à la maréchale de Luxembourg du 17 juin 1762.

¹³² Victor Gingins de Moiry (1708-1776), bailli d'Yverdon de 1758 à 1765 (Source ET II, *Confessions* Livre XII, note 2, p. 762). Ses tâches étaient politiques, administratives et judiciaires.

dans sa ville et lui témoignera tout au long de son court séjour à Yverdon la plus serviable attention. La bonne réputation de la famille Roguin a certainement favorisé cet abord chaleureux mais aussi, à la date de cette rencontre, le bailli n'avait pas encore pris connaissance des propos de l'*Emile* puisque Rousseau en demande un exemplaire à son intention, dans une lettre du 19 juin au maréchal de Luxembourg :

[il] a le plus grand empressement de voir cet ouvrage et moi j'ai le plus grand désir et le plus grand intérêt de lui complaire¹³³

Alors qu'il commençait à retrouver un équilibre, à réorganiser sa vie, à former des projets d'installation dans cette région paisible, ses deux derniers ouvrages continuaient de semer la tempête au fur et à mesure de leur diffusion. L'*Emile*, le premier, avait subi les foudres de la justice à Paris ; mais les exemplaires du *Contrat social* prévus pour la Suisse commençaient à se répandre dans la société genevoise et à susciter des débats passionnés.

Le coup de grâce de Genève

La nouvelle de l'arrêt du Parlement de Paris contre Rousseau était parvenue rapidement à Genève et les conjectures allaient bon train pour savoir où le citoyen s'était réfugié. Les uns le disaient à Lyon ou caché à Montmorency, d'autres le pensaient déjà à Genève où plusieurs personnes s'étaient même proposées de lui trouver un asile à l'écart pour assurer sa tranquillité. Mais toutes ces bonnes volontés se heurtaient à un obstacle difficile à surmonter : le dernier chapitre du *Contrat social* sur la *Religion civile* choquait ses meilleurs partisans dans leurs convictions intimes. Le fidèle Paul Moulton lui avait écrit le 16 juin :

¹³³ ET XIX, n° 800, p. 1146, lettre de R. au maréchal de Luxembourg du 19 juin 1762.

ils n'ont point été content de ce que vous avez dit sur la Religion [...] Malgré cela, ils vous aiment, ils vous défendent. Ils souhaitent que vous veniez vivre au milieu d'eux et avec eux.¹³⁴

Dans le même courrier, son ami lui annonce l'interdiction du *Contrat social* à Genève et la mise à l'examen de l'*Emile* devant les scholarques dès le 11 juin, avant qu'il soit statué définitivement sur le sort des deux ouvrages. A peine arrivés en terre genevoise, les écrits de Rousseau mettaient à l'épreuve les institutions en place ; si le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents souhaitaient réprimer au plus vite des propos qui représentaient un danger pour leur autorité et leurs priviléges, une partie du Conseil Général se rangeait déjà derrière le philosophe. Paul Moulou précise :

Nos bourgeois n'en disent pas moins que ce *Contrat social* est l'arsenal de la liberté, et tandis qu'un petit nombre jette feu et flammes, la multitude triomphe. Elle vous pardonne presque votre religion en faveur de votre patriotisme.¹³⁴

Mais après la mise sous scellés de ses livres et la préparation d'une action judiciaire, Rousseau ne pouvait que constater l'ampleur du désastre qui était en train de se produire, avec la perspective d'une probable condamnation de ses écrits dans sa propre patrie. Il note dans les *Confessions* :

Je ne fus pas longtemps en doute sur l'accueil qui m'attendait à Genève, au cas que j'eusse envie d'y retourner.¹³⁵

Le 18 juin, en effet, quatre jours seulement après son arrivée à Yverdon, des libraires genevois faisaient l'objet d'une perquisition et quarante-huit exemplaires du *Contrat social* furent saisis chez trois d'entre eux.

Le 19 juin, le Procureur-Général Jean-Robert Tronchin, livrait ses conclusions sur les deux ouvrages, avec un talent d'écriture et une hauteur de vue qui avaient cruellement manqué au réquisitoire fiellement d'Omer Joly de Fleury. Rousseau lui-même

¹³⁴ CC, t. XI, n° 1877, lettre de Paul Moulou à R. du 16 juin 1762.

¹³⁵ ET II, *Confessions* Livre XII, p. 760.

reconnaîtra plus tard, lors de la parution des *Lettres écrites de la Campagne*, que cette pièce était un «monument durable des rares talents de son auteur [le] Procureur général Tronchin, homme d'esprit, homme éclairé, très versé dans les lois et le gouvernement de la République.»¹³⁶

Le procureur se livre à une analyse serrée des deux ouvrages pour en démontrer les dangers mais il ne peut s'empêcher de laisser transparaître son admiration pour les talents de l'écrivain. Son intervention est ainsi mêlée d'enthousiasme sur la forme et de condamnations fortes sur le fond, comme il apparaît dans ces extraits :

On trouve dans ces deux livres qui étincellent d'audace et de génie, des vérités sublimes et des erreurs pernicieuses, l'anarchie et la liberté confondues, le chaos de l'état de nature porté dans le système des sociétés civiles.¹³⁷

Ou alors :

Les principes de la religion naturelle annoncés avec une lumière et une énergie majestueuse, mais scandaleusement établis sur les ruines de la religion révélée¹³⁷

Le réquisitoire n'en reste pas moins sévère et les affirmations dans le *Contrat social* d'une possibilité de varier les formes de gouvernement suivant des délibérations d'assemblées périodiques qui inquiètent fortement le procureur : «La liberté extrême est la divinité de l'auteur, c'est à cet objet qu'il immole les principes les plus sacrés».

Ces arguments témoignent des enjeux politiques engagés dans ce procès car la classe dirigeante genevoise, cette oligarchie installée, arc-boutée sur ses priviléges et son autorité, craignait par-dessus tout une extension des pouvoirs de la petite bourgeoisie des commerçants et des artisans, représentée au sein du Conseil Général ; celui-ci créait périodiquement des «agitations», au

¹³⁶ ET II, *Confessions* Livre XII, p. 788.

¹³⁷ CC, t. XI, p. 298, Appendice A266 « Conclusions du Procureur Général sur deux livres intitulés du Contrat Social et de l'Education ».

travers de ses «représentations» devant le Petit Conseil. Mais ce corps étant à la fois l'exécutif contre lequel on s'opposait et le judiciaire qui jugeait en matière criminelle, le risque était grand de confondre «une opposition légitime avec une sédition criminelle»¹³⁸.

Sur l'aspect religieux, le procureur parle d'un mélange d'une «morale la plus pure et [d'un] scepticisme le plus décidé sur les objets de la foi». Pour le traité de l'éducation, il pense «qu'il ne pourrait-être qu'un rêve philosophique», d'autant moins dangereux, «qu'il est plus singulier et qu'on y rencontre aussi des conseils très sages». Mais il comporte «des peintures licencieuses d'autant plus séduisantes qu'elles sont plus finies et plus animées, et une satire indécente de la religion du pays où il fut accueilli». En fait, poursuit le procureur, «la religion révélée, objet capital de l'éducation, devient chez lui l'objet de la discussion la plus téméraire», avant d'ajouter magnifiquement :

Il lève d'une main hardie le voile de ses mystères¹³⁹

Restait à statuer sur le sort de l'auteur; Jean-Robert Tronchin estime que l'on doit sévir contre les ouvrages seulement. Pour épargner l'écrivain, il s'appuie sur des arguments de droit : bien que Rousseau ait réintégré l'Eglise protestante (en 1754) par le fait, inexact, qu'il n'avait point solennellement renoncé à sa religion, il n'est pas rentré dans ses droits de citoyen, son abjuration véritable lui ayant fait perdre ce droit. S'il ne jouit plus des droits de la cité, il ne saurait être condamné par ses lois, les ouvrages n'ayant été ni composés ni imprimés dans cette ville ; puis il ajoute ce trait qui aura fait de la peine à Rousseau :

Il s'agit bien plus de flétrir des ouvrages dangereux que de punir un attentat commis dans un pays étranger et par un homme qui nous était devenu étranger.¹³⁹

¹³⁸ Voir Guglielmo Ferrero, «Genève et le Contrat social», *AJJR*, t. 23, 1934, pp. 137-152

¹³⁹ Document cité *CC*, t. XI, p. 298, Appendice A266.

Le réquisitoire sévère sur le fond reste empreint d'une certaine retenue concernant l'auteur; les livres par contre doivent être lacérés et brûlés par l'Exécuteur de la Haute justice devant la porte de l'Hôtel de ville, comme téméraires, impudents, scandaleux, destructifs de la religion chrétienne et de tous les gouvernements. Défense est faite aux libraires, imprimeurs et colporteurs de vendre, débiter ou distribuer des exemplaires.

Ce même 19 juin, le Petit Conseil suit les conclusions du procureur et le rapport des seigneurs scholarques, en condamnant les deux ouvrages. Mais sur le sort de l'auteur, il y eut discussion car les arguments du procureur ne semblaient pas suffire aux membres du Conseil; il fut finalement décidé, contre l'avis de Tronchin, que s'il venait à Genève ou dans les terres de la seigneurie, «il devra être saisi et appréhendé, pour qu'il soit ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra»¹⁴⁰.

Curieusement, les autorités genevoises s'empressent de faire communiquer cette décision de justice au chargé d'affaire de la République à Paris, qui attendait la décision de Genève pour en informer le ministre Choiseul. Sans parler d'alignement sur le royaume de France, une forte convergence de vues se constate, à tout le moins...

Le jour de l'arrêt du Petit Conseil, Paul Moulou, éploré, informe Rousseau du sort de ses deux ouvrages à Genève et du décret de prise de corps à son encontre :

Je prévis hier qu'on brûlerait le livre, je fis tout au monde pour éclairer les juges, le parti sans doute était pris¹⁴¹.

Pourtant le zèle du pasteur à proposer son aide, allant jusqu'à demander une déclaration de l'auteur destinée à ménager la susceptibilité religieuse de ses partisans à Genève, commence à agacer Rousseau; dans sa réponse, il tance son ami sur sa conduite à son égard, en lui demandant de ne pas intervenir

¹⁴⁰ Dans « Conclusions de M. le Procureur-Général Jean-Robert Tronchin sur le *Contrat social* et l'*Emile* de Rousseau » recueillis par Marc Viridet, Genève, 1850, p. 16, p. 18 et p. 31.

¹⁴¹ CC, t. XI, n°1890, lettre de P. Moulou à R. du 19 juin 1762.

inconsidérément. Cependant, la nouvelle de sa condamnation à Genève est une surprise douloureuse :

Ce que vous me marquez [...] est à peine croyable. Quoi ! décrété sans être ouï ! Et où est le délit ? où sont les preuves ? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable.

L'envie et la haine sont maintenant contre moi à leur comble. Elles diminueront quand ayant depuis longtemps cessé d'écrire je commencerai d'être oublié du public et qu'on ne craindra plus de moi la vérité.¹⁴²

Maintenant certain qu'une retraite à Genève est définitivement impossible et décidé à ne pas paraître dans sa ville pour ne pas risquer d'y créer des troubles, il se tourne vers le bailli d'Yverdon pour implorer son aide auprès du Sénat de Berne, afin qu'il permette son installation dans ses Etats. Dans ce courrier d'un ton un peu trop élogieux, parlant d'y passer le reste de ses jours, «dans la confiance d'un cœur droit et sans reproche, soumis aux justes lois du plus sage des souverains»¹⁴³, éclate toute la détresse d'un homme perdant ses attaches les unes après les autres. Genève, la patrie aimée, lointaine mais toujours regardée depuis de longues années comme le dernier refuge contre le malheur et l'adversité, Genève venait de fermer ses portes définitivement, le laissant seul face à son destin.

¹⁴² ET XIX, n° 802, p. 1147, lettre de R. à P. Moulou du 22 juin 1762.

¹⁴³ ET XIX, n° 801, p. 1147, lettre de R. à Victor Gingins de Moiry du 20 juin 1762.

La condamnation en Hollande

Après Genève, ce fut la Hollande qui allait condamner ses œuvres. A Amsterdam, Jean Néaulme, effrayé d'imprimer un ouvrage si contraire à ses convictions personnelles, avait cédé à Marc-Michel Rey l'impression de l'*Emile*, mais pour un format in-12 uniquement. Rey en annonce la parution en Hollande, le 21 juin 1762, soit à la suite des condamnations de Paris et Genève. Les Etats de Hollande, déjà avertis dès le 10 juin de la décision parisienne, décident le 23 juin de demander des informations aux autorités d'Amsterdam. Bien qu'assez tolérante et ouverte aux idées libérales, la société hollandaise procédait périodiquement à des interdictions d'ouvrages, et dans le cas du traité de l'éducation, les pasteurs wallons, inspirés par les exemples de Paris et de Genève, convinrent, dans une séance du 29 juin 1762, de révoquer le privilège et d'arrêter l'impression et le débit du livre. Si cet ouvrage «contient quelques bonnes idées quant au détail de l'éducation», disaient-ils, «ce peu de bon est mêlé et lié avec le mauvais, souvent avec le profane et l'impie»¹⁴⁴.

Ils relevèrent une soixantaine de passages dangereux et condamnèrent «sa morale relâchée, ses peintures immodestes, ses expressions indécentes, capables de porter surtout les jeunes gens à l'irreligion et au vice.»¹⁴⁴

Quant au *Contrat social*, les poursuites par la cour de Hollande débutèrent le 10 juillet 1762; le livre fut saisi et la vente interdite par les magistrats. Ceux d'Amsterdam condamnèrent l'ouvrage le 20 juillet suivant mais les exemplaires étaient depuis longtemps partis à l'étranger.

Dans ces condamnations hollandaises, il n'est fait nulle mention d'une quelconque saisie de l'auteur; l'impact des mots sur les consciences, les atteintes à la religion suffisaient seuls à sévir contre ces ouvrages sans qu'il soit nécessairement utile

¹⁴⁴ K. R. Gallas, « La condamnation de l'*Emile* en Hollande », *AJJR*, t. 17, 1926, pp. 59 et 61-62.

d'ajouter une sanction contre l'écrivain qui, de toute façon, était déjà sous le coup d'une double arrestation.

L'interdiction de séjour de Berne

Proscrit à Paris et à Genève, réfugié à Yverdon, Rousseau n'était plus sûr d'être agréé par les autorités de Berne. Sa demande d'appui auprès du bailli pour s'assurer d'une autorisation officielle de résider sur ce territoire montre sa volonté de ne plus agir sans avoir la certitude qu'aucun obstacle ne viendra contrarier ses projets. A sa lettre du 20 juin, le bailli répond cinq jours après, en lui déconseillant d'abord de se rendre à Genève sans y être vraiment cité à comparaître ; sa présence ne pourrait qu'y apporter inutilement des troubles ; mais Yverdon, dépendant des territoires de Berne, n'est pas dans le même cas et le bailli pense qu'il y serait tranquille. Toutefois, si «contre tout droit et raison», la cour de France ou la République de Genève exigeaient de Berne des actions contre Rousseau, il serait toujours temps de réfléchir à d'autres solutions. Dans la cité, en tout cas, et après quelques jours seulement, son anonymat était tombé, aux dires mêmes du bailli : «Jean-Jacques ne peut être longtemps ignoré.»¹⁴⁵

Cependant ses adversaires poursuivaient leur œuvre souterraine de dénigrement systématique, et d'abord en envenimant l'opinion. Le 23 juin, la *Gazette de Berne* publiait le réquisitoire parisien de l'avocat général Joly de Fleury contre l'*Emile*, une communication reprise dans plusieurs journaux suisses. Révolté par cette lecture, Rousseau répondra au rédacteur de l'article en lui reprochant de porter un jugement partial, uniquement inspiré par cette procédure irrégulière :

Je vous prie donc, Monsieur, et c'est une réparation que vous me devez, de lire vous-même le livre dont vous avez si légèrement et si mal parlé, et quand vous l'aurez lu, de vouloir alors rendre

¹⁴⁵ CC, t. XI, n°1913, lettre de Victor Gingins de Moiry à R. du 25 juin 1762.

compte au public sans faveur et sans grâce du jugement que vous en aurez porté.¹⁴⁶

C'est au tour de Charles Bonnet, scientifique genevois de renom, très hostile à la pensée religieuse et politique de Rousseau et un de ses plus implacable ennemi, d'envoyer une copie du réquisitoire genevois au savant Albrecht von Haller, médecin célèbre et influent dans le pays de Vaud¹⁴⁷ :

Notre Sénat n'a pas laissé le temps à notre clergé de se pourvoir contre les attentats de Rousseau : à peine les monstres ont-ils paru qu'ils ont été brûlés. Voilà la sentence, que vous feriez peut-être bien d'envoyer à Berne par le même intérêt et pour la même fin.¹⁴⁸.

Le même Charles Bonnet enverra quelques temps après à Haller une lettre dans laquelle il donne pleine mesure de son bon cœur et de sa largeur d'esprit :

Il n'y a guère que deux cents ans que nous eussions fait rôtir Rousseau ; nous nous sommes bornés à faire rôtir ses livres¹⁴⁹.

De leur côté, des magistrats prévinrent Berne que des exemplaires de l'*Emile* et du *Contrat social* se vendaient à Coppet et à Nyon. Par toutes ces allusions perfides, habilement dirigées, le sort du citoyen dans les territoires de Berne devenait de plus en plus précaire.

L'aimable et dévoué Gingins-Moiry adresse alors à l'un des premiers magistrats de la République, le 24 juin, une lettre courageuse où il implore la clémence des autorités :

Vous aurez su que nous avons ici Jean-Jacques. Ses principes ne sont pas ceux de la plus exacte orthodoxie ; mais ce sont ceux de la plus exacte morale [...] Personne n'a de mœurs plus pures, une

¹⁴⁶ CC, t. XI, n°1912, lettre de R. à André Maucourant de Morancourt du 25 juin 1762.

¹⁴⁷ Frédéric S. Eigeldinger, « Haller », *DJJR*, p. 401.

¹⁴⁸ CC, t. XI, n° 1915, lettre de Bonnet à Haller du 25 juin 1762.

¹⁴⁹ *AJJR*, t. XI, 1916-1917 « Rousseau et Charles Bonnet », lettre de Charles Bonnet à Haller du 20 juillet 1762, p. 171 (ne figurant pas dans CC).

conversation plus réglée, plus châtiée, plus intéressante [...] Faites donc de son livre ce que vous voudrez, mais laissez, je vous en prie, sa personne en paix. Ne soyons ni intolérants ni fanatiques.¹⁵⁰

Toutes ces louables déclarations ne pourront entraver la marche des persécutions. Le Sénat envoie au bailli Gingins-Moiry, le 2 juillet, un décret pris la veille et qui ordonne l'éloignement de Rousseau d'Yverdon et des territoires bernois. Leurs Excellences ne jugeaient «pas convenable de lui permettre de séjourner quelque temps dans leurs pays médiats et immédiats, elles ont décrété d'aviser le nommé Rousseau d'avoir à quitter leurs villes et pays, dans le délai de quelques jours, vu qu'il n'y serait pas toléré plus longtemps»¹⁵¹.

Pour la quatrième fois en moins d'un mois, Rousseau subissait les foudres des autorités. Condamné pour ses œuvres, décrété ou banni, cet homme, décidément, dérangeait les pouvoirs établis qui ne pouvaient tolérer un philosophe si néfaste à leurs intérêts, fût-il le plus brillant écrivain qui soit.

L'écrivain a néanmoins des partisans à Berne et l'un d'entre eux, Vincent-Bernard de Tscharner, à la tête d'une toute nouvelle «Société des Citoyens» instituée pour réfléchir à une rénovation sociale et morale, envoie au banneret Roguin à Yverdon une copie du décret de Berne, en lui recommandant des mesures destinées à «suspendre ou prévenir» l'exécution de l'ordre de Berne : la santé précaire de l'auteur, son besoin de repos, le projet d'une cure thermale, voilà les arguments avancés pour flétrir la volonté des autorités. Le bailli d'Yverdon, affligé du sort réservé au philosophe, assure Tscharner qu'il va écrire aux autorités de Berne pour obtenir un allègement de la sentence.

Le 4 juillet, la demande du bailli est envoyée à Berne. Mais, aux arguments soufflés par Tscharner, il ajoute, poussé par un

¹⁵⁰ CC, t. XI, n° 1911. Voir Alexis François *Jean-Jacques et Leurs Excellences*, Lausanne, Editions SPES, 1924, pp. 37-38.

¹⁵¹ CC, t. XI, n° 1934, original allemand datable du 1^{er} juillet 1762. Voir Alexis François, p. 59.

zèle méritoire, une sorte d’apologie de l’*Emile* qui ne manqua pas d’indisposer défavorablement Leurs Excellences. La réponse des autorités, abrupte, ne laissait plus aucun espoir d’adoucissement de la sentence :

Vos représentations à Leurs Excellences en faveur de Jean-Jacques Rousseau ne méritent pas d’être prises en considération. Elles ne sauraient modifier leur décision du 1^{er} courant, si ce n’est que si son état de santé est tel qu’il lui soit impossible de partir immédiatement, Leurs Excellences lui permettraient de prolonger son séjour à Yverdon de huit à quinze jours au plus¹⁵².

Il ne restait plus alors que la lourde tâche d’avertir Rousseau de la décision inexorable de Berne, mais l’espérance d’une installation plus durable dans ce pays semblait déjà l’avoir abandonné. En présence du bailli, il comprit tout de suite de quoi il s’agissait :

Un mot suffit pour le lui faire entendre, il le lisait dans mes yeux.¹⁵³

Accablé par cette fatalité qui le contraignait toujours, par la volonté des hommes, à quitter des lieux et des êtres chers sitôt qu’il avait trouvé un environnement à sa convenance, Rousseau avait cédé à un certain fatalisme, comme il ressort de sa lettre du 2 juillet à Claire Cramer¹⁵⁴:

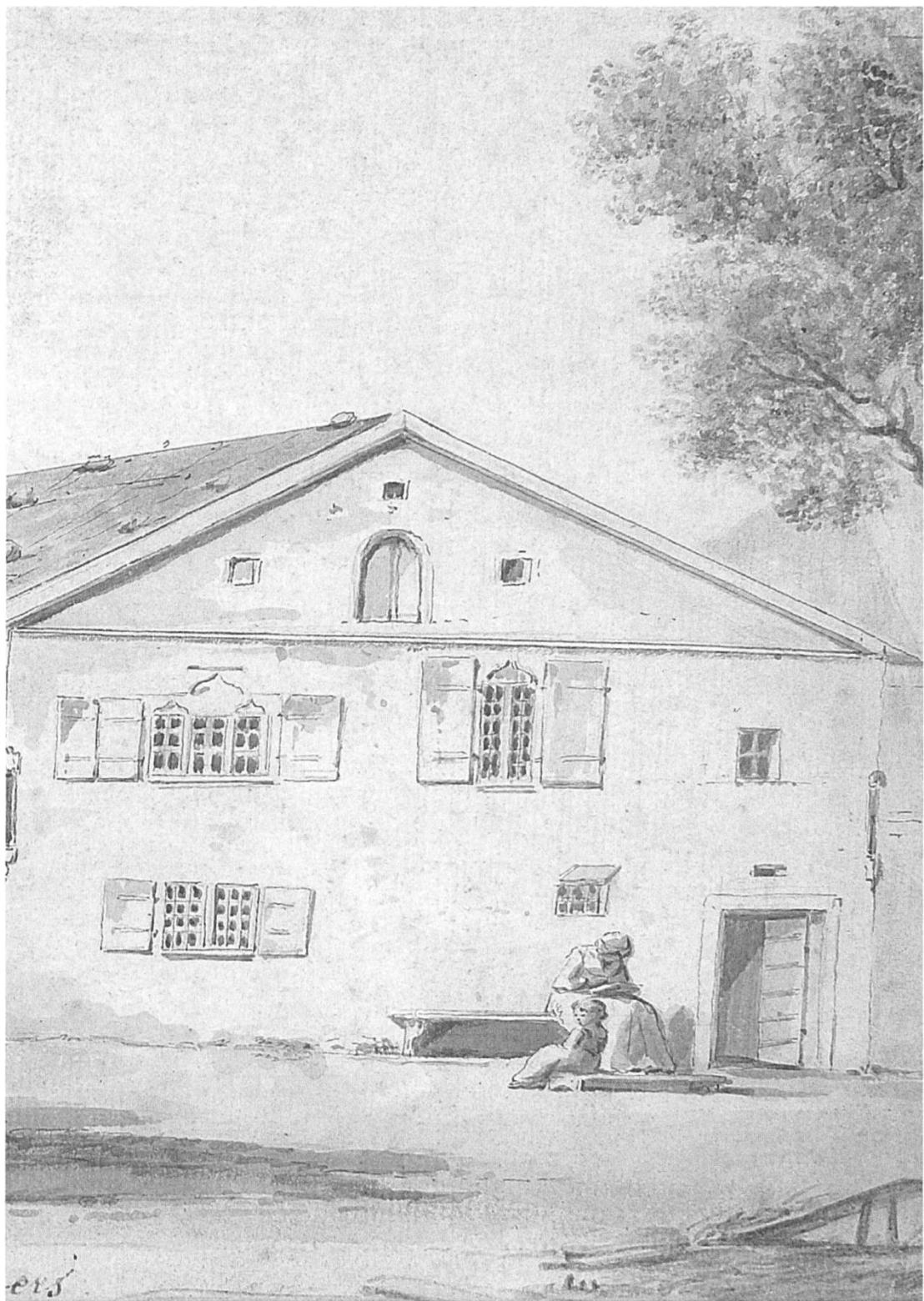
Il y a longtemps, Madame, que rien ne m’étonne plus de la part des hommes ; pas même le bien, quand ils en font. Heureusement je mets toutes les vingt-quatre heures un jour de plus à couvert de leurs caprices ; il faudra bientôt qu’ils se dépêchent, s’ils veulent me rendre la victime de leurs jeux d’enfants.¹⁵⁵

¹⁵² CC, t. XI, n° 1971 original allemand datable du 8 juillet 1762. Voir Alexis François, p. 72.

¹⁵³ CC, t. XII, n° 1996 daté du 15 juillet 1762. Voir Alexis François, p. 75.

¹⁵⁴ Claire Cramer Delon, femme de Gabriel Cramer, imprimeur de Voltaire à Genève. Chaix, Paul : « Gabriel Cramer », in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 17.08.2005. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031182/2005-08-17/>.

¹⁵⁵ ET XIX, n° 806, p. 1151, lettre de R. à C. Cramer du 2 juillet 1762.



« La maison de Jean Jaque a Mortier dans le Val de Travers » (détail du bâtiment vu du sud).
Dessin plume et lavis sur papier attribué à Samuel Hieronymus Grimm (1733-1794)
avant août 1765. Coll. part. / photo Guillaume Trouvé, Paris.

Le refuge de Môtiers

Sujet du roi de Prusse

Après la décision de Berne, Rousseau ne voit plus où il pourrait se retirer sans subir encore des persécutions sans fin. Averti de son exclusion, il n'a que peu de temps pour décider d'une destination capable d'assurer sa sécurité et son repos. Mais il ne veut pas bénéficier du maigre délai accordé par les autorités bernoises pour organiser son départ; puisqu'il n'est pas voulu dans ce pays, il doit s'éloigner sans attendre. Heureusement, la famille Roguin va de nouveau lui apporter un secours précieux en lui proposant une maison située à Môtiers, dans le Val-de-Travers, appartenant au fils aîné de Madame Boy de la Tour, nièce de Daniel Roguin. La maison n'est pas habitée, bien que meublée, et conviendrait tout à fait au fugitif. Cet asile présentait le double avantage de n'être pas éloigné d'Yverdon, ce qui facilitait grandement l'organisation du voyage, en n'ayant qu'une montagne à traverser, et d'être situé dans la Principauté de Neuchâtel, placée sous l'autorité du roi de Prusse où, normalement, aucune nouvelle persécution n'était à craindre.

Or Rousseau hésite: un asile sous l'autorité du roi de Prusse Frédéric II, pose problème; n'a-t-il pas déjà critiqué son action, son peu de respect des droits humains, son «machiavélisme» qui a commencé «par réfuter Machiavel», ainsi qu'il l'avait écrit à Lenieps, quatre ans auparavant:

Je vous avoue que je voudrais mettre toujours le diamètre de la terre entre moi et cet homme-là, il me semble que j'en dormirais plus en repos.¹⁵⁶

Il se rappelle aussi qu'il possédait une estampe encadrée dans le donjon du Mont-Louis représentant le roi de Prusse, avec ces vers inscrits sous le portrait: «Il pense en philosophe,

¹⁵⁶ ET XVIII, n° 366, p.607, lettre de R. à Lenieps du 4 décembre 1758.

et se conduit en roi» puis sur l'envers du cadre: «La gloire, l'intérêt, voilà son dieu, sa loi».

Mais les circonstances actuelles ne laissaient que peu de place aux susceptibilités politiques. Frédéric II pourrait se montrer magnanimité et faire preuve d'une générosité éclatante en acceptant sur ses terres un opposant tel que lui. On connaît la lettre célèbre, mais sans doute jamais envoyée, écrite par Rousseau en arrivant à Môtiers :

J'ai dit beaucoup de mal de vous, j'en dirai peut-être encore ; cependant chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos Etats ; ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là. Cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce et je n'en demande pas. Mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir, et que j'y voulais être, elle peut disposer de moi comme il lui plaira.¹⁵⁷

Passage d'une montagne

Rousseau quitte Yverdon le 9 juillet 1762 dans l'après-midi. Le colonel Georges-Augustin Roguin¹⁵⁸ tient absolument à l'accompagner dans ce trajet pour lui tenir compagnie et l'aider à s'installer dans la maison de Môtiers. «Il n'y avait qu'une montagne à traverser pour [s'y] rendre»¹⁵⁹ mais le parcours représentait quand même environ six heures et demie de marche en passant par Grandson, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Tévenon et Mauborget. A partir de Fiez, où ils passèrent probablement la nuit, les chemins montent régulièrement jusqu'à Mauborget, puis il faut suivre un haut plateau pour redescendre ensuite la montagne jusqu'à Môtiers. Certes, Rousseau était bon marcheur mais pour quelqu'un qui se disait toujours malade et qui venait

¹⁵⁷ ET XIX, n° 810, pp. 1156-1157, lettre de R. à Frédéric II de Prusse, du 10 ou 11 juillet 1762.

¹⁵⁸ Georges-Augustin Roguin (1718-1788) colonel au service de Sardaigne et neveu de Daniel Roguin.

¹⁵⁹ ET II, *Confessions* Livre XII, p.763.

de traverser la France dans des conditions très fatigantes il y avait à peine trois semaines, cette vitalité ne peut qu'étonner. Ce parcours dans un paysage magnifique fut propice à des réflexions intérieures sur tout ce qu'il venait de subir depuis un mois ; moins peut-être sur l'iniquité des condamnations successives que sur les personnes chères qu'il laissait à chaque fois derrière lui, sans espoir souvent de les revoir un jour. En pensant aux lettres qu'il avait reçues de Montmorency vers la fin juin, c'est tout un monde à jamais perdu qui réapparaissait, dans la tristesse et l'amertume ; l'apparente froideur de la maréchale de Luxembourg au moment de son départ de Montmorency faisant maintenant place à des mots chaleureux :

Je commence à sentir la douleur de votre absence, dans les premiers jours j'étais trop en peine pour avoir d'autres sentiments qu'une inquiétude horrible [...] je ne peux me persuader que je ne vous reverrai plus, cela est impossible, ma raison n'est pas assez forte pour supporter cette idée¹⁶⁰

Alors qu'il devait quitter Montmorency pour Versailles, le maréchal de Luxembourg évoque lui aussi avec nostalgie les instants passés auprès du philosophe :

Je vous ai parlé d'abord de toutes vos affaires, sans vous rien dire des sentiments de mon cœur, il est bien affligé d'être aussi éloigné de vous, mais c'est une consolation d'être sûr que vous penserez à moi et j'aurai un plaisir infini d'être ici votre correspondant¹⁶¹

avant d'ajouter quelques jours après :

Je quitte avec peine un lieu où j'ai passé avec vous des moments que je regrette [...] adieu, mon cher ami, portez-vous bien, et songez un peu à quelqu'un qui ne vous oubliera de sa vie.¹⁶²

Beaucoup de marques d'amitié venaient de ses connaissances dans la vallée de Montmorency ; Madame de Verdelin, qui espérait bien le revoir, Madame Louise Dupin, qui lui disait :

¹⁶⁰ CC, t. XI, n° 1906, lettre de la maréchale de Luxembourg à R. du 23 juin 1762.

¹⁶¹ CC, t. XI, n° 1905, lettre du maréchal de Luxembourg à R. du 23 juin 1762.

¹⁶² CC, t. XI, n° 1925, lettre du maréchal de Luxembourg à R. du 29 juin 1762.

j'ai senti votre perte comme si je n'eusse eu d'autres sentiments et je ne m'y accoutumerais jamais [...] Tachez d'être heureux dans le lieu que vous choisirez. Comment avez-vous pu risquer un livre si hardi ? On dit que le *Contrat social* fera encore plus de bruit. J'aimais bien vos livres, mais je voudrais que vous n'eussiez écrit de votre vie¹⁶³.

La comtesse de Boufflers, elle aussi avait « le cœur serré et les larmes aux yeux », lors d'une visite au Mont-Louis où elle avait ouvert les armoires et son bureau à la recherche d'écrits de sa main. Mais comment ne pas voir aussi, dans cette lettre du 24 juin, le suivi attentif des événements concernant le citoyen par le prince de Conti, dans l'inquiétude de réactions souvent imprévisibles chez Rousseau.

La comtesse l'avait rappelé à quelques-unes de ses obligations : d'abord modérer son indignation contre le Parlement, qui n'avait fait que son devoir et ne pouvait lui nuire devant la postérité : « Votre gloire et votre réputation seront immortelles », lui disait-elle, avant de lui proposer un asile en Allemagne chez la comtesse de La Mark. Toujours cette volonté de l'éloigner le plus possible et la crainte qu'on le pense encore caché à Montmorency ou à l'Isle-Adam. Il devait faire savoir qu'il s'était réfugié en Suisse, afin d'enrayer la procédure et, pour plus de sécurité, elle avait écrit à David Hume, qui était susceptible de le recevoir en Angleterre. Elle ajoutait charitalement :

comment pouvez-vous vivre si vous vous obstinez à refuser à vos meilleurs amis le plaisir et la gloire de vous secourir ?¹⁶⁴

Rousseau avait répondu le 4 juillet sur un ton assez ironique commençant par « Touché de l'intérêt que vous prenez à mon sort », pour justifier ensuite son indignation envers le Parlement :

¹⁶³ CC, t. XI, n° 1920, lettre de [Louise Marie-Madeleine] Dupin à R. du 28 juin 1762.

¹⁶⁴ CC, t. XI, n° 1910, lettre de la comtesse de Boufflers à R. du 24 juin 1762.

Puisque vous avez lu le livre, vous savez bien, Madame, que le réquisitoire de l'avocat général n'est qu'un tissu de calomnies qui ne pourraient sauver que par leur bêtise le châtiment dû à l'auteur quand il ne serait qu'un particulier. [...] C'est cependant sur ce libelle qu'on se hâte de me juger dans toute l'Europe avant que le livre y soit parvenu. [...] Voilà l'effet de ces procédures si régulières dont vous voulez que j'admire l'équité.¹⁶⁵

Sur la proposition d'un refuge en Allemagne ou d'une retraite en Angleterre, la réponse était négative :

dans l'état où je suis, il ne me reste qu'à me laisser chasser de frontière en frontière jusqu'à ce que je ne puisse plus aller ; alors le dernier fera de moi ce qu'il lui plaira.¹⁶⁵

En cheminant dans cette montagne qui allait bientôt lui masquer la vue du lac de Neuchâtel, Thérèse devait aussi occuper ses pensées. Partie de Montmorency le 8 juillet, elle devait finalement arriver à Môtiers le 20 du même mois, par Besançon et Pontarlier.

L'« asile offert par l'amitié »

Ce 10 juillet, le village de Môtiers est en vue et, en peu de temps, les marcheurs arrivent devant la maison sur la Grand-Rue. Le jour même, Rousseau écrit à Daniel Roguin :

J'arrive, très cher et respectable ami, comblé des bontés de M. le colonel. En entrant dans la maison de Madame Boy de la Tour, j'y suis reçu comme venant de sa part, je reçois de nouveaux témoignages de ses soins et de ses dignes sœurs.

Tout me parle ici de votre amitié et de celle de tout ce qui vous appartient. Mais tout cela ne me console pas, il m'afflige, il aigrit l'amertume d'une séparation à laquelle je n'étais point préparé. Je suis si malheureux que tout ce qui me vient de bien, m'annonce quelque perte.¹⁶⁶

¹⁶⁵ ET XIX, n° 807, pp. 1152-1153, lettre de R. à la comtesse de Boufflers du 4 juillet 1762.

¹⁶⁶ ET XIX, n° 811, p. 1157, lettre de R. à D. Roguin du 10 juillet 1762.

Dans l'impatience de recevoir de ses nouvelles, Daniel Roguin lui envoyait simultanément ce message :

J'espère, mon bien cher ami, que vous serez arrivé avec mon neveu en bonne santé au lieu de votre habitation. J'espère qu'elle vous plaira mieux que le séjour d'Yverdon, étant plus à l'écart et à portée des bois, je souhaite que vous y viviez heureux, content et tranquille jusqu'à la fin de vos jours¹⁶⁷.

Le 11 juillet, Rousseau adresse au Gouverneur de la Principauté Georges Keith une lettre qu'il faut citer en entier, d'abord, parce qu'elle résume parfaitement la situation de l'écrivain à son arrivée à Môtiers, ensuite et surtout, parce qu'elle marque, dans ce premier échange entre les deux hommes, le commencement de ce qui allait devenir une des plus belles amitiés qu'il sera donné de vivre à Jean-Jacques Rousseau :

Milord,

Un pauvre auteur proscrit de France, de sa patrie, du canton de Berne, pour avoir dit ce qu'il pensait être utile et bon, vient chercher un asile dans les Etats du roi. Milord, ne me l'accordez pas si je suis coupable, car je ne demande point grâce et ne crois point en avoir besoin. Mais si je ne suis qu'opprimé, il est digne de vous et de Sa Majesté de ne pas me refuser le feu et l'eau qu'on veut m'ôter par toute la terre. J'ai cru vous devoir déclarer ma retraite, et mon nom trop connu par mes malheurs. Ordonnez de mon sort, je suis soumis à vos ordres ; mais si vous m'ordonnez aussi de partir dans l'état où je suis, obéir m'est impossible, et de plus je ne saurais plus où fuir¹⁶⁸.

Jean-Marc NADAUD, Gradignan (Bordeaux)
2021

¹⁶⁷ CC, t. XII, n° 1979, lettre de D. Roguin à R. entre le 10 et 13 juillet 1762.

¹⁶⁸ ET XIX, n° 812, lettre de R. à Milord Maréchal du 11 juillet 1762.

Membre actif de l'Association Jean Jacques Rousseau Neuchâtel, Jean-Marc NADAUD est un fin connaisseur de l'œuvre et du parcours du philosophe. Le présent article forme l'extrait remanié d'une conférence intitulée « Jean-Jacques Rousseau de Montmorency à Môtiers (janvier-juillet 1762) : un tournant existentiel et littéraire », prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale du 27 août 2020.

L'auteur tient à exprimer toute sa gratitude à Roland Kaehr, conservateur du Musée J.J. Rousseau à Môtiers, pour ses encouragements et son aide précieuse tout au long de ce travail consacré à une année si cruciale dans la vie et l'œuvre de Rousseau.

Sommaire

Préambule	3
L'impression de l'<i>Emile</i> et les «troubles» de 1761	5
<i>Un début d'impression difficile.....</i>	10
<i>Le recours à Malesherbes.....</i>	11
<i>Les initiatives personnelles</i>	14
<i>Les interventions de Malesherbes.....</i>	15
Les lettres à Malesherbes : une urgence à se dire	24
<i>Détromper Malesherbes</i>	27
<i>Décrire son expérience du bonheur.....</i>	32
<i>Défendre sa place dans la société.....</i>	34
Les «sourds mugissements qui précèdent l'orage».....	40
<i>Des signes avant-coureurs</i>	40
<i>L'achèvement des impressions</i>	44
<i>Prélude aux persécutions</i>	52
La foudre des condamnations	58
<i>Dénonciation à la Sorbonne</i>	58
<i>Condamnation au Parlement de Paris</i>	58
<i>Les adieux</i>	64
<i>L'arrêt du Parlement</i>	69
L'exil.....	75
<i>Les chemins du bannissement</i>	75
<i>L'accalmie d'Yverdon</i>	81
<i>Le coup de grâce de Genève</i>	85
<i>La condamnation en Hollande.....</i>	91
<i>L'interdiction de séjour de Berne</i>	92
Le refuge de Môtiers	97
<i>Sujet du roi de Prusse</i>	97
<i>Passage d'une montagne</i>	98
<i>L'«asile offert par l'amitié»</i>	101